



2023 RAPPORT ANNUEL & ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS D'ENTREPRISE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6-10
ÉQUIPE DE CADRES DIRIGEANTS	11
AVIS À LA 33ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	12
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13-16
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	17-18
FAITS SAILLANTS FINANCIERS	19-21
TENDANCES FINANCIÈRES	23
RAPPORT DE L'ACADÉMIE ZEP-RE	24-26
INSURTECH COMME OUTIL DE CROISSANCE	27-28
TIRER PARTI DES PARTENARIATS POUR LA CROISSANCE DU COMESA	29-31
LE PROJET DE RÉDUCTION DES RISQUES, D'INCLUSION ET DE VALORISATION DES ÉCONOMIES PASTORALES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE (DRIVE)	32-33
ACRE AFRICA	34
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)	35-37
FÊTER 30 ANS	39
NOTRE PERSONNEL	40
NOTRE ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE	42-44
RAPPORT DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	46-49
RAPPORT DES ADMINISTRATEURS	50
ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS	51
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)	52-53
ÉTAT DU RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	54
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	55
ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	56
ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE	57
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	59-125
ANNEXE I	126-127
ANNEXE II	128-129

INFORMATIONS D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

Chileshe Mpundu Kapwepwe	- Présidente
Hosea Kashimba	- Vice-président
Hope Murera	- Directrice générale
Admassu Tadesse	
Chearyp Mkandawire	a pris sa retraite le 6 avril 2023
Hilary Maina Wachinga	élu le 20 juin 2023
Jadiah Mwarania	a pris a retraite le 20 juin 2023
Mohammed Satti	
Namakau Mundai Ntini	élue le 20 juin 2023
Nnenna Nwabuofo	élue le 8 janvier 2023
Rehemah Namutebi	
Simon Putsai Chikumbu	
Frederic Ntimarubusa	
Pritesh Modi	

Administrateurs suppléants

Elirehema Joshua Doriye	(Suppléant de Hosea Kashimba)
Jacqueline Njui	(Suppléante du Dr. Hilary Maina Wachinga)
Kennedy Siamuwele	(Suppléant de Namakau Mundai Ntini)
Jean Pacifique Niragira	(Suppléant de Frederic Ntimarubusa)
Jan Gross	(Suppléant de Pritesh Modi)
Ahmed Attout	(Suppléant de Nnenna Nwabuofo)
Dev Anand Haman	(Suppléant de Chileshe Mpundu Kapwepwe)
Joy Uwinema Ntare	(Suppléante d'Admassu Tadesse)
Zuheir Hassan Ibrahim	(Suppléant de Mohammed Satti)

Équipe de direction

Mme Hope Murera	Directrice générale
M. Jephitha Gwatipedza	Directeur des opérations
M. Benjamin Kamanga	Directeur du secteur public & des solutions inclusives
M. Ronald Kasapatu	Directeur des partenariats
Mme Rachael Gitonga	Directrice des finances
Mme Miriam Magala	Secrétaire de la Compagnie/Responsable des affaires juridiques et réglementaires
Mme Deniese Imoukhuede	Responsable principale de la gestion des risques
M. Bernard Katambala	Directeur de souscription en assurances
Mme Sylvia Mwangi	Chef de projet DRIVE
M. Alexio Manyonde	Directeur de la technologie
M. Eliud Nderitu	Directeur adjoint, Sinistres et assurance qualité
M. Nicholas Malombe	Directeur adjoint, Branche Vie et micro-assurance
M. Jerry Sogoli	Responsable des consortiums du COMESA et des relations avec les parties prenantes
M. Joseph Nabimanya	Directeur des ressources humaines
M. Reuben Koech	Responsable des investissements

Siège principal

Nairobi (Kenya)

ZEP-RE Place, 8ème étage
Longonot Road, Upper Hill
P. O. Box 42769 – 00100
Nairobi, Kenya
Téléphone : +254 20 2738221/4973000
Email : mail@zep-re.com
Site Web : www.zep-re.com

Centres régionaux

Abidjan, Côte d'Ivoire

Cocody Canebière,
Cocody, Abidjan
08 BP 3791 Abidjan 08
Téléphone : +225 22 40 27 85

Harare, Zimbabwe

Joina City, 16ème étage-North Wing
Cnr Jason Moyo and Inez Terrace, Harare (Zimbabwe)
Téléphone : +263 4 777 929/932

Bureaux de pays

Khartoum, Soudan

Reinsurance House Building
P. O. Box 3224
Khartoum (Soudan)
Téléphone : +249 183 799357/8

Lusaka, Zambie

5ème étage, ZEP-RE Business Park,
Alick Nkhata Road, Mass Media
P. O. Box 36966
Lusaka, Zambie
Téléphone : +260 211 252586

Addis-Abeba, Éthiopie

UNDP Regional Services Building, rez-de-chaussée
Près du rond-point Bole Olympia
P. O. Box 873 - 1110
Téléphone : +251 911 977970/+ 251 73049409

Kampala, Ouganda

Lourd Towers, 5ème étage,
Plot 1 Lourd Road, Nakasero
Téléphone : +256 782312143

Kinshasa, RDC

DRC 126, Boulevard du 30 juin
Immeuble ROSONS TOWER, 6ème étage
Gombe, Kinshasa
Téléphone : +243 856 716 169

Kigali, Rwanda

Kigali Heights, 5ème étage, KG 7 Ave, Kimihurura
P.O. Box 7049 Kigali (Rwanda)
Téléphone : +250 788 328 188

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers LLP

Certified Public Accountants (Kenya)
PwC Tower, Waiyaki Way/Chiromo Road, Westlands
P.O. Box 43963 – 00100
Nairobi, Kenya

Banquiers

Kenya

Standard Chartered Bank Kenya Limited

Standard Chartered, Westlands Road,
P.O. Box 40984 - 00100
Nairobi, Kenya

Stanbic Bank Kenya Limited

Stanbic Centre, Chiromo Road,
P.O. Box 72833-00200
Nairobi, Kenya.

Kenya Commercial Bank Limited

University Way Branch
P.O. Box 7206-00300
Nairobi, Kenya

Stanbic Bank Zambia Limited

Woodgate House, Nairobi Place, Cairo Road,
P.O. Box 319555
Lusaka, Zambie

Stanbic Bank Uganda Limited

Crested Towers, Plot 17 Hannington Road,
P.O. Box 7131
Kampala, Ouganda

Sudanese French Bank

P.O. Box 2775
Khartoum, Soudan

Commercial Bank of Ethiopia

P.O. Box 255
Addis-Abeba, Éthiopie

SCB Cameroun

530, Rue du Roi George
B. P. 300
Douala, Cameroun

Stanbic Bank Zimbabwe Limited

Parklane Branch
Harare, Zimbabwe



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chileshe Mpundu Kapwepwe

Chileshe Mpundu Kapwepwe occupe le poste d'administratrice non exécutive et de présidente de la ZEP-RE, ayant été membre du Conseil d'administration depuis juin 2019 et réélue en juin 2022. En tant que Secrétaire générale du Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA), sa carrière s'étend sur plus de trois décennies de service dans diverses organisations locales et internationales, tant publiques que privées. Sa longue expérience comprend des rôles tels que la Directrice générale du Fonds monétaire international ainsi que députée, Vice-ministre des finances et Directrice générale de la National Airports Corporation Limited en Zambie. De plus, elle a été membre active du Conseil d'administration de nombreuses institutions, dont la Zambia Revenue Authority, Bank of Zambia, Ecobank Zambia Limited, Airports Council International, Global Water Partnership Southern Africa, FSD Zambia, Mulenga Autism Foundation et le Centre for Agriculture and Bioscience International (CABI).

Mme Kapwepwe est comptable agréée et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Bath, au Royaume-Uni.



Hosea Kashimba

Hosea Ezekiel Kashimba a rejoint le Conseil en mai 2021 et a été réélu en juin 2022 en tant qu'administrateur non exécutif et vice-président de la ZEP-RE. Hosea a été Directeur général de la Public Service Social Security Fund (PSSSF), de 2019 à février 2024. Avant sa nomination actuelle, il était le Directeur général par intérim du Parastatal Pensions Fund (PPF) et, auparavant, le Directeur de l'audit interne du PPF. Il siège au Conseil d'administration de Tanzania Reinsurance Company Ltd (TAN-RE), de CRDB Bank Plc et est le Président de CRDB Bank Burundi et de la Watumishi Housing Investment company en Tanzanie.

Titulaire d'un MBA en gestion d'entreprise et expert-comptable agréé (FCPA), il possède des connaissances et une expérience en matière de gestion des risques d'entreprise, de contrôles internes et de gouvernance dans les secteurs public et privé. Son expérience dans le secteur public s'étend sur plus de 20 ans.



Hope Murera

Hope Murera est la Directrice générale et PDG de la ZEP-RE et a occupé auparavant le poste de Directrice générale et Secrétaire de la Compagnie. Hope a plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, après avoir débuté en tant que PDG de SONARWA. Elle est également présidente du Conseil d'administration d'Acre Africa, vice-présidente du Conseil d'administration de la African Trade and Investment Development Insurance (ATIDI) et siège au Conseil d'administration du Global Give Back Circle. Elle est également membre du groupe de travail sur l'assurance inclusive du Fonds de développement de l'assurance (FID) et coach certifiée en leadership.

Hope est titulaire d'une licence en droit de l'université de Makerere, en Ouganda, d'un MBA de l'IMD International, à Lausanne, en Suisse et est ancienne étudiante du Stanford Graduate School of Business-Executive Education.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)



Admassu Tadesse

Admassu Tadesse est président et directeur général du groupe TDB depuis 2022. Avant d'occuper ce poste, il a dirigé la PTA Bank et son évolution en TDB et a précédemment occupé le poste de vice-président exécutif pour les finances internationales et la stratégie d'entreprise à la Development Bank of Southern Africa. Il a siégé à divers conseils d'administration dans le secteur financier en Afrique et en dehors de l'Afrique.

Depuis 2022, Admassu Tadesse est à la tête de TDB Group en tant que Président et Directeur général. Son parcours de leadership comprend la transformation de PTA Bank en TDB, et avant cela, il a joué un rôle central dans la finance internationale et la stratégie d'entreprise en tant que vice-président exécutif de la Banque de développement de l'Afrique australe. Son expérience de la gouvernance couvre divers conseils du secteur financier à travers et au-delà de l'Afrique. L'excellence de M. Tadesse dans ce domaine est reconnue par plusieurs distinctions, telles que le banquier africain de l'année, le leader africain des affaires de l'année et le banquier du développement de l'année. Ancien élève estimé de la London School of Economics, de l'Université Western, de la Wits Business School et de la Harvard Business School, il a commencé sa carrière à New York, en se concentrant sur les services de conseil en économie et en gestion pour les fonds de développement, notamment en affectation à l'ONU. Ses affiliations professionnelles comprennent l'Institut des administrateurs de Maurice/Afrique du Sud et l'Institut des banquiers d'Afrique du Sud/Kenya.

Les diplômes universitaires de M. Tadesse sont complétés par une formation avancée en gestion et en banque dans des institutions prestigieuses telles que Harvard Business School et INSEAD, consolidant ainsi sa réputation de leader distingué dans le secteur bancaire.



Frederic Ntimarubusa

Dr. Ntimarubusa est un administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration de la ZEP- Re. Il a été élu au conseil d'administration en juin 2022 et est actuellement le PDG de la Burundi Insurance Corporation (BICOR). Il est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université du Burundi et d'un doctorat en droit de l'Université d'Anvers, en Belgique. Il siège au Conseil d'administration de la Banque commerciale de Burundi (BANCOBU) et a précédemment siégé aux conseils d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale du Burundi et de l'Université nationale du Burundi en tant que président et vice-président, respectivement.



Hilary Maina Wachinga
(élu le 20 juin 2023)

Dr. Hillary Maina Wachinga est le directeur général de Kenya Reinsurance Corporation Limited (Kenya Re). Dr Wachinga est titulaire d'un doctorat en administration des affaires, d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en informatique - tous de l'Université de Nairobi.

Il est également Certified public Accountant of Kenya (CPA-K), Certified information Systems Manager (CISM), Certified in Risk and information Systems Control (CRISC), Certified information Systems Auditor (CISA), Certified Enterprise Risk Manager (CERM) et Certified Compliance Analyst (CCA).

De plus, il possède des certificats en assurance (COP) du College of Insurance, en gestion de projet de l'Université de Strathmore et en gouvernance d'entreprise du Centre of Corporate Governance. Avant sa nomination le 28 mars 2023, en tant que Directeur général de Kenya Re, il a occupé le poste de Directeur des risques du Kenya Re Group.

Il est titulaire d'un diplôme universitaire en études commerciales (spécialisé) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA), tous deux de l'Université de Nairobi. Il est également titulaire de l'Ordre du Grand Guerrier (OGW).

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)



Pritesh Modi

Pritesh Modi est Administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration de la ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2022. Il est actuaire qualifié et travaille actuellement avec DEG, en tant que gestionnaire principal des placements et actuaire responsable de la gestion des placements en assurance dans les marchés émergents à l'échelle mondiale dans le secteur de l'assurance. Auparavant, il a occupé les postes de directeur des investissements et actuaire en chef chez Leap Frog Investments, Singapour, actuaire F&A chez Northstar Financial services (Hamilton, Bermudes) et de consultant actuariel principal chez Willis Towers Watson (États-Unis). Pritesh possède 20 ans d'expérience approfondie dans le domaine de l'assurance, sur divers marchés de l'assurance, en particulier les marchés émergents. Il a été membre du conseil d'administration et conseiller des compagnies d'assurance au Chili, au Pérou et en Indonésie.

Il est diplômé de l'Université Drake, aux États-Unis, et a suivi des formations post-universitaires en microassurance et Private Equity de la Frankfurt School of Management et de la London Business School (Royaume-Uni) respectivement.



Mohammed Satti

Mohammed Satti est Administrateur non exécutif au sein du Conseil d'administration de la ZEP- Re. Il a été élu au Conseil d'administration en août 2020 et réélu en juin 2022. Il s'agit d'un professionnel de l'assurance et de la réassurance hautement qualifié, qui possède plus de 30 ans d'expérience dans divers domaines du secteur, notamment l'assurance, la réassurance, le courtage et les agences d'assurance au Soudan. Mohammed a occupé des postes de gestion et de souscription et est actuellement Secrétaire général de l'Autorité nationale de réglementation des assurances du Soudan. Il est titulaire d'une licence (assurance) de l'université du Caire (Égypte).



Namakau Mundai Ntini
(Élue le 20 juin 2023)

Namakau Mundia Ntini est registraire et Présidente Directrice Générale de la Pensions and Insurance Authority, de Zambie. Elle travaille à l'Autorité depuis 2009 et a occupé différents postes dans le domaine de la supervision des assurances et des pensions. Avant sa nomination actuelle, elle était registraire adjointe, supervision des pensions. Mme Ntini est également présidente de l'assurance, des caisses de retraite, des régimes d'aide médicale et de l'intermédiaire, un sous-comité relevant de la CISNA, une structure établie en vertu du Protocole de la SADC sur les finances. Elle a été présidente du Groupe de travail sur l'éducation financière qui a élaboré la première stratégie nationale sur l'inclusion financière de la Zambie sous les auspices du Plan de développement du secteur financier (FSDP) dirigé par le Ministère des Finances. Elle possède également une vaste expérience en matière de gouvernance, ayant été directrice dans des institutions des secteurs public et privé, ainsi que dans des organisations non gouvernementales. Elle est membre de l'Association of Chartered Certified Accounts (FCCA) et de l'Institut zambien des comptables agréés (FZICA). Elle est titulaire d'une maîtrise en Finances (Gestion du secteur financier) de l'Université de Londres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)



Rehemah Namutebi

Rehemah Namutebi est administratrice non exécutive suppléante au sein du Conseil d'administration de la ZEP- Re. Elle a été élue au Conseil d'administration en juin 2019 en tant qu'administratrice suppléante. Elle a été élue par la 30e et 31e Assemblées générales en mai 2021 et juin 2022 respectivement au poste d'administratrice titulaire représentant le Gouvernement du Rwanda. Elle est Directrice du budget national au Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda. Rehemah a une grande expérience de la planification stratégique, de la budgétisation et de la gestion des finances publiques et a occupé différents postes de direction au sein du Gouvernement rwandais. Elle a également été membre de plusieurs Conseils d'administration d'organisations publiques et privées au Rwanda, et présidente de différents comités du Conseil d'administration. Elle siège actuellement au Conseil d'administration de Prime Holding Limited en tant que vice-présidente.



Simon Putsai Chikumbu

Simon Putsai Chikumbu est un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration de la ZEP- RE. Il a été élu au Conseil d'administration en juin 2019 et réélu en juin 2022. Il occupe actuellement le poste de Président non exécutif de Aon Re Africa Pty Ltd, t/a Aon Reinsurance Solutions, où il a travaillé pendant plus de 25 ans. Avant d'occuper son poste actuel, il a été PDG et administrateur principal pendant 13 ans. Il a également été président de Reinsurance Institute of South Africa (IISA), membre du Comité exécutif de African Reinsurance Organization (AIO) et président de la South Africa Reinsurance Brokers Association (SARBA). Simon siège aux conseils d'administration d'autres entités en Afrique australe.

Il est un assureur agréé, un membre honoraire du Reinsurance Institute of South Africa et un directeur certifié de l'Institute of Directors (Afrique du Sud). Il est titulaire d'un diplôme de BSC en génie mécanique (Université du Zimbabwe).



Mme Nnenna Lily Nwabufu

Mme Nnenna Lily Nwabufu a rejoint le Conseil en tant qu'administratrice non exécutive représentant la Banque africaine de développement en janvier 2023. Elle est actuellement directrice générale du Bureau du développement régional et de la prestation des services commerciaux en Afrique de l'est et occupe également le poste de directrice nationale (représentante résidente) du bureau de pays de la Banque au Kenya.

En tant que Directrice générale, Nnenna est chargée de diriger et de faire progresser l'objectif stratégique du Groupe de la Banque, qui est d'atteindre un impact significatif et transformationnel sur le développement dans treize pays d'Afrique de l'est en assurant l'efficacité opérationnelle, l'efficacité et un portefeuille global sain dans la région. Elle dirige, plus précisément, des dialogues de haut niveau aux niveaux national et régional et à travers les complexes sectoriels de la Banque et supervise la mise en oeuvre et l'intégration complètes de tous les aspects du travail de la Banque dans la région. Elle dirige également le développement des entreprises et les investissements régionaux, et encourage les efforts de mobilisation des ressources dans les pays de la région pour assurer une croissance ciblée des opérations souveraines et non souveraines de la Banque. En outre, en tant que représentante de la Banque dans la région, elle est chargée d'établir des partenariats solides avec les pays, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Mme Nnenna Lily Nwabufo (suite)

Citoyenne nigériane, Nnenna est un cadre polyvalent et chevronné avec plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de trésorerie et financière, la programmation budgétaire, la planification et la gestion du rendement, la gestion des ressources humaines et des services d'entreprise, ainsi que les opérations nationales et régionales.

Avant de rejoindre la Banque africaine de développement en août 1991, Nnenna a travaillé comme experte en gestion de trésorerie à la Chase Merchant Bank et à la Kapital Merchant Bank au Nigeria.

Nnenna est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lagos, au Nigeria, et d'une maîtrise en administration des affaires du Henley Management College, Henley on Thames, au Royaume-Uni. Représentante de la Banque dans la région, elle est chargée d'établir des partenariats solides avec les pays, les communautés économiques régionales, et d'autres partenaires de développement.

Citoyenne nigériane, Nnenna est un cadre polyvalent et chevronné avec plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de trésorerie et financière, la programmation budgétaire, la planification et la gestion du rendement, la gestion des ressources humaines et des services d'entreprise, ainsi que les opérations nationales et régionales.

Avant de rejoindre la Banque africaine de développement en août 1991, Nnenna a travaillé comme experte en gestion de trésorerie à la Chase Merchant Bank et à la Kapital Merchant Bank au Nigeria.

ÉQUIPE DE CADRES DIRIGEANTS



Hope Murera
Directrice générale



Jephitha Gwatipedza
Directeur des opérations



Benjamin Kamanga
Directeur du secteur public &
des solutions inclusives



Ronald Kasapatu
Directeur des partenariats



Rachael Gitonga
Directrice des finances



Miriam Magala
Secrétaire de la Compagnie/
Responsable des affaires
juridiques et réglementaires



Deniese Imoukhuede
Responsable principale de la
gestion des risques



Bernard Katambala
Directeur de souscription en
assurances



Sylvia Mwangi
Chef de projet DRIVE



Alexio Manyonde
Directeur de la technologie



Eliud Nderitu
Directeur adjoint, Sinistres et
assurance qualité



Nicholas Malombe
Directeur adjoint, Branche Vie
et micro-assurance



Jerry Sogoli
Responsable des consortiums
du COMESA et des relations
avec les parties prenantes



Joseph Nabimanya
Responsable des ressources
humaines



Reuben Koech
Responsable des
investissements

AVIS À LA 33ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la 33e Assemblée générale annuelle de la ZEP-RE (Compagnie de Réassurance de la ZEP) se tiendra au Elephant Hills Hotel, Victoria Falls, à Harare (Zimbabwe) le 16 mai 2024 à 9h30, heure du Zimbabwe, en hybride (réunion physique/virtuelle) pour traiter les questions suivantes :

1. Vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du compte rendu de la dernière Assemblée générale tenue le 20 juin 2023.
4. Examen et adoption des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du message de la Présidente, du rapport des Administrateurs et du rapport du Commissaire aux comptes.
5. Approbation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
6. Déclaration de dividende conformément aux recommandations du Conseil d'administration : Les membres du Conseil d'administration recommandent l'approbation d'un dividende de 5,4 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
7. Approbation d'une affectation au fonds d'impact sur le développement conformément aux recommandations du Conseil d'administration. Les administrateurs recommandent l'affectation de 70 935 \$EU au fonds d'impact sur le développement (2022 - 108 292 \$EU).
8. Examen et, en cas d'approbation, désignation du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, et approbation de ses honoraires.
9. Examen de questions diverses.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Miriam Magala

Secrétaire du Conseil d'administration

NOTE

Un membre ayant le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale annuelle est autorisé à nommer un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un membre de la Compagnie pour y participer et voter en son nom. Pour valider une procuration, un formulaire est joint au présent AVIS et doit être dûment rempli par le membre et déposé au siège du Secrétariat de la Compagnie par courrier électronique à l'adresse suivante: mmagala@zep-re.com et roginga@zep-re.com au plus tard à 17h (EAT) le mardi 14 mai 2024.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel de la Compagnie ainsi que ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Afrique devrait
être la deuxième
région ayant la
croissance la plus
forte au monde en
2024 après l'Asie.



1. CONDITIONS ÉCONOMIQUES EN 2023

1.1 AU NIVEAU MONDIAL

L'économie mondiale a enregistré de meilleurs résultats que prévu en 2023, plusieurs grandes économies ayant évité une récession malgré des niveaux record de taux d'intérêt. Cependant, la croissance mondiale était nettement inférieure aux niveaux d'avant la pandémie, à 3 % (moyenne pré-pandémique de 3,8 %), comme l'indiquent les données du Fonds monétaire international. Parmi les économies avancées, l'économie des États-Unis s'est révélée plus résiliente en raison d'un marché du travail solide, de faibles taux de chômage et d'une croissance des salaires réels. Bien que l'Europe ait réussi à éviter une récession, la croissance dans cette région s'est considérablement affaiblie en raison d'un ralentissement en Allemagne et au Royaume-Uni. Un boom largement attendu en Chine ne s'est pas concrétisé après la réouverture complète de l'économie en raison de la crise immobilière et de la déflation. Bien que la reprise économique chinoise de 2023 ait été décente à 5,2%, c'était bien en deçà des attentes compte tenu de l'émergence d'un environnement déprimé en 2022 qui était contraint par les politiques de confinement du COVID-19.

La géopolitique est restée au centre de la scène en 2023 avec le conflit russo-ukrainien, tandis qu'un nouveau conflit a émergé au Moyen-Orient entre Israël et la milice dirigée par le Hamas. En conséquence, la volatilité des prix de l'énergie s'est accrue, alors que les pays membres de l'OPEP ont réduit l'offre, tandis que les pays non membres de l'OPEP, comme les États-Unis, ont atteint des niveaux record d'approvisionnement en pétrole. Les prix du pétrole ont augmenté jusqu'au troisième trimestre de 2023 avant de reculer au dernier trimestre de 2023.

L'inflation mondiale s'est atténuée en 2023, passant de 11,6 % en 2022 à 5 % en 2023. La baisse de l'inflation mondiale est attribuée à la baisse des prix de l'énergie, à la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales et aux mesures de politique monétaire. Les banques centrales des grandes économies ont atteint la fin de leur cycle de hausse des taux d'intérêt, et des baisses de taux d'intérêt sont maintenant attendues d'ici 2024. À la suite de la baisse de l'inflation, les marchés financiers mondiaux se sont redressés en prévision des baisses des taux d'intérêt par les banques centrales.

1.2 AU NIVEAU RÉGIONAL

La croissance du PIB en Afrique subsaharienne a ralenti en 2023 à 3,3%, contre une croissance de 4% en 2022 selon le Fonds monétaire international. Le ralentissement de la croissance est attribué aux effets des défis énergétiques de l'Afrique du Sud et à la faiblesse de la production pétrolière et gazière du Nigeria. Le Rwanda, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie devraient être les économies les plus dynamiques en 2023, avec des taux de croissance supérieurs à 6 %. Le Sénégal, le Rwanda, la RDC, l'Ouganda, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie devraient croître en moyenne au-dessus de 6 % au cours des trois prochaines années. Toutefois, la faiblesse des marchés développés et les conditions financières tendues continuent de peser

sur l'activité économique de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne.

Le fardeau de la dette est resté un problème clé pour de nombreuses économies africaines, 33% des pays africains ayant un ratio dette/PIB supérieur à 70%, contre le seuil de soutenabilité de la dette de 60%. La hausse des taux d'intérêt mondiaux a exacerbé la situation en augmentant le coût du service de la dette et en empêchant les pays africains de puiser dans les marchés financiers mondiaux comme option de refinancement de la dette. Si certains pays ont fait des progrès notables dans la conclusion d'accords d'allègement de la dette à la suite de leurs défauts de paiement, d'autres ont manqué à leurs obligations au titre de la dette extérieure.

La dépréciation monétaire a été importante sur l'ensemble du continent, 12 pays africains au moins ayant enregistré des pertes à deux chiffres par rapport au dollar américain. De nombreux pays africains ont également souffert d'un manque de liquidités en devises étrangères qui a contribué à la dépréciation dans un contexte de pénurie de flux entrants d'investisseurs étrangers. Le Zimbabwe, le Nigeria, l'Angola, le Malawi, la Zambie, le Burundi, la RDC et le Kenya ont tous enregistré une dévaluation de leur monnaie par rapport au dollar américain de plus de 20% en 2023.

L'inflation s'est atténuée pour de nombreux pays africains au cours de l'année 2023. Toutefois, les pressions inflationnistes ont continué de s'accroître en Égypte, au Nigeria, en Zambie et en Angola ; la suppression des subventions au Nigeria et en Angola a alimenté l'inflation à court terme tandis que la faiblesse monétaire et l'absence de liquidités au Nigeria, en Zambie et en Égypte ont entraîné une hausse des prix du carburant.

2. PERFORMANCE COMMERCIALE

La croissance des marchés de l'assurance est restée modérée sur fond de conditions économiques défavorables, comme mentionné précédemment.

La Compagnie a enregistré une croissance de 11,2% de ses revenus de réassurance par rapport à l'année précédente, montrant une résilience remarquable malgré un ralentissement dans la plupart des économies africaines. Le Kenya est resté le principal contributeur à l'activité de la Compagnie en 2023, suivi par la Zambie, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie, la république Démocratique du Congo et l'Éthiopie.

La discipline de souscription est restée la priorité absolue de la Compagnie et l'acceptation sélective des risques a entraîné un ratio de sinistres plus stable.

La Compagnie continue de mettre en oeuvre des mesures à la fois en interne et en collaboration avec ses pairs par l'intermédiaire de l'Association des réassureurs du Kenya afin d'améliorer la performance de souscription sur l'ensemble des marchés. Ce domaine reste un domaine prioritaire et une amélioration continue, et diverses mesures sont en cours.

Le revenu d'investissement a baissé de 9,0 millions de dollars EU, passant de 15,4 millions de dollars EU en 2022 à 6,3 millions de dollars EU en 2023. Cela est principalement attribuable à la perte de juste valeur réalisée de 3,9 millions de dollars EU du Crédit Suisse Fixed Maturity Bond Fund, qui est arrivée à échéance en 2023, ainsi qu'à la dépréciation ECL supplémentaire de diverses obligations d'État. En outre, la Compagnie a déclaré une perte de réévaluation de la juste valeur de 3,0 millions de dollars EU dans ses immeubles de placement découlant principalement des immeubles situés au Kenya dont la valeur en dollars EU a été affectée par la dépréciation de la monnaie.

Dans l'ensemble, la Compagnie a enregistré une baisse de ses bénéfices de 55 %, principalement attribuable à une baisse importante des revenus des placements ainsi qu'à une augmentation des pertes de change attribuables à la dépréciation de la plupart des devises africaines.

Notre base d'actifs a augmenté de 409,6 millions \$EU en 2022 à 481,0 millions \$EU en 2023, soit une croissance de 17,4%, tandis que les fonds des actionnaires ont augmenté de 5,8%, passant de 318,0 millions \$EU en 2022 à 336,6 millions \$EU en 2023.

3. DIVIDENDE

Le Conseil d'administration recommande un dividende de 5,4 millions de dollars EU sur les résultats de 2023, contre 5,3 millions de dollars EU pour 2022.

4. NOTATION

En novembre 2023, A.M. Best a amélioré la notation de crédit de l'émetteur de ZEP-RE à «bbb+» de «bbb», avec des perspectives stables. La note de solidité financière de B++ a été confirmée avec des perspectives stables. GCR a également confirmé la notation de puissance financière de la ZEP-RE à l'échelle nationale de AAA, avec une perspective stable pendant la même période.

5. GOUVERNANCE

La 32e Assemblée générale annuelle, tenue le 20 juin 2023, a nommé au Conseil d'administration de la Compagnie deux nouveaux administrateurs titulaires, Dr Hillary Wachinga et Mme Namakau Ntini. Ils ont remplacé M. Jadhah Mwarania et Mme Chearyp Mkandawire – Sokoni qui ont pris leur retraite au cours de l'année.

Nous tenons à remercier les administrateurs retraités pour les services qu'ils ont rendus à la Compagnie pendant leur mandat.

6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2024

L'effet d'une politique monétaire stricte et des taux d'intérêt élevés qui en résultent devrait avoir des effets sur l'économie mondiale en 2024, freinant la croissance à des niveaux similaires à ceux de 2023. Le Fonds monétaire international prévoit pour 2024 une croissance du PIB réel de 2,9 % légèrement inférieure à la croissance attendue de 3 % pour 2023. Un ralentissement dans les économies

avancées devrait donner aux grandes banques centrales une marge de manœuvre suffisante pour commencer à réduire les taux d'intérêt, peut-être au cours du second semestre de 2024. Une baisse des taux d'intérêt mondiaux aura un impact positif sur la réorientation des flux de capitaux vers les marchés émergents et frontaliers, y compris l'Afrique.

Les risques géopolitiques, en particulier du débordement du conflit entre Israël et les milices dirigées par le Hamas dans le reste du Moyen-Orient, pourraient déclencher une nouvelle flambée des prix mondiaux de l'énergie. La hausse des prix de l'énergie nuirait à l'environnement inflationniste mondial, prolongeant ainsi l'environnement des taux d'intérêt élevés. Les récentes attaques menées par les rebelles houthis au Yémen contre des navires traversant la mer Rouge ont entraîné une perte de revenus pour l'Égypte du canal de Suez début janvier 2024, exacerbant la situation de la monnaie et de soutenabilité de la dette.

L'Afrique devrait être la deuxième région à la croissance la plus rapide au monde en 2024 après l'Asie. La région africaine devrait connaître une reprise de la croissance économique en 2024, la croissance du PIB réel devant passer de 2,6 % en 2023 à 3,3 % selon l'unité de renseignement économique. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est seront les sous-régions qui connaîtront la croissance la plus rapide en Afrique, avec des prévisions de croissance de 5,1 % et 4,4 % respectivement. Le Sénégal, le Rwanda, la RDC, l'Ouganda, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie devraient croître en moyenne au-dessus de 6 % au cours des trois prochaines années. Le développement des infrastructures et les secteurs des services devraient être les principaux moteurs de la croissance des économies africaines en 2024.

La région devrait continuer à subir des pressions monétaires, mais pas autant qu'en 2023. Le Zimbabwe, le Soudan, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Angola et le Nigeria devraient subir les plus fortes pressions de dévaluation monétaire en 2024.

D'autres pays de la région africaine devraient poursuivre la restructuration et l'allègement de la dette en 2024, la Zambie et le Ghana étant sur le point de conclure des accords de restructuration. L'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, la Somalie et le Zimbabwe négocieront avec les créanciers dans un contexte de pression croissante sur la dette. Le Kenya, quant à lui, souhaitera racheter avec succès son échéance en euro-obligations de juin 2024, soutenue par le soutien d'institutions multilatérales, ce qui devrait rétablir la confiance des investissements étrangers sur le marché kenyan.

HOMMAGE

En mémoire et avec une profonde gratitude, nous rendons hommage à M. Shadreck Lubasi, un leader visionnaire dont l'héritage de service exceptionnel et de dévouement inébranlable en tant que directeur général pionnier continue d'éclairer notre chemin.

Sous sa direction compétente en tant que directeur général, la sagesse profonde et le jugement perspicace de M. Lubasi ont joué un rôle central dans la mise en oeuvre réussie de stratégies et de politiques qui ont continuellement soutenu la performance financière de la ZEP-RE. Il a dirigé l'organisation avec beaucoup de sagacité et d'enthousiasme, s'immergeant dans tous les projets entrepris par la Compagnie.

Il a profondément impacté nos vies et a sans aucun doute laissé une marque indélébile sur la ZEP-RE, ce qui en fait un endroit meilleur. Nous sommes extrêmement reconnaissants pour son service impeccable.

APPRÉCIATION

Au nom du Conseil d'administration, je profite de cette occasion pour remercier tous les actionnaires de leur soutien et de leur confiance continus.

Ma sincère reconnaissance va à tous nos précieux partenaires, cédants et intermédiaires qui ont continué à faire preuve de confiance dans la Compagnie, ce qui se reflète dans la croissance de la performance de la Compagnie au fil des ans.

Ma sincère gratitude va à mes collègues membres du Conseil d'administration qui continuent d'aider à superviser efficacement le développement de la Compagnie.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à la direction et à tout notre personnel qui continuent de démontrer leur engagement envers la Compagnie, pour tous leurs efforts précieux.



Chileshe Mpundu Kapwepwe

Présidente



Le Conseil d'administration, les actionnaires, les représentants des pays membres et des organisations et les membres de la direction de la ZEP-RE lors de la 32ème Assemblée générale annuelle tenue à Nairobi, au Kenya, en juin 2023.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

« L'organisation continue de faire preuve de résilience au milieu de vents contraires économiques tout en se concentrant sur la croissance du gâteau et le comblement du fossé de protection ».



Chers actionnaires,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel et les États financiers de la ZEP-RE (Compagnie de réassurance de la ZEP) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En 2023, le secteur de l'assurance a été caractérisé par une concurrence accrue de la part d'un marché saturé ainsi que par des défis réglementaires. Sur le plan économique, le surendettement souverain et les défauts de paiement, l'inflation élevée et les dépréciations monétaires ont continué d'avoir un impact négatif sur l'industrie.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Adoption d'IFRS 17 avec effet le 1er janvier 2023

Les faits saillants financiers de notre Compagnie pour l'année 2023 sont basés sur IFRS 17 - la nouvelle norme d'informations comptables. Cette norme, qui a remplacé IFRS 4, a entraîné des changements importants dans la façon dont la performance de souscription est déterminée et déclarée. Elle applique les principes clés de la souscription d'une manière qui représente fidèlement la nature des contrats d'assurance et de réassurance. Il s'agit d'une approche fondée sur des principes qui devrait atteindre une uniformité mondiale et minimiser les pratiques disparates qui ont rendu difficile l'évaluation de l'économie sous-jacente des contrats d'assurance.

Revenus de réassurance

Les produits de réassurance de la Compagnie pour l'exercice se sont chiffrés à 238,13 millions de dollars américains, ce qui représente une croissance de 25 % par rapport aux 214,6 millions de dollars américains déclarés en 2022. La croissance est principalement attribuable aux nouvelles activités de nos marchés clés qui ont enregistré une croissance à deux chiffres. Il s'agit notamment du Kenya, de la Zambie, du Zimbabwe, de l'Éthiopie, de la Tanzanie, et du Rwanda entre autres. La Compagnie a cependant souffert de la dépréciation continue de la plupart des monnaies africaines dans lesquelles elle réalise des affaires par rapport à la monnaie de référence, le dollar américain.

Résultat du service de réassurance

La Compagnie a obtenu des résultats de souscription positifs au cours d'un exercice financier caractérisé par des pressions continues sur les taux de prime, la sous-cotation des prix et une faible pénétration de l'assurance. Le résultat des services d'assurance pour 2023 a été de 28,93 millions de dollars américains, ce qui représente une croissance louable de 25 % par rapport à 22,86 millions de dollars américains en 2022.

Revenu de placements

Le revenu de placement comprend le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, le revenu de location et les gains ou pertes à la juste valeur résultant de la réévaluation d'immeubles de placement.

La Compagnie a enregistré une baisse importante de son rendement, qui a diminué de 53 % par rapport à l'exercice précédent pour se clôturer à 6,35 millions \$ EU comparativement à 15,38 millions \$ EU en 2022. Cela s'explique principalement par les pertes de valeur résultant d'investissements offshore et d'obligations d'État.

Les revenus locatifs pour 2023 ont augmenté de 9,0 %, principalement attribuables aux nouveaux locataires du Parc d'activités ZEP-RE et de ZEP-Re place.

Le revenu de dividendes a diminué de 15,4 % en 2023, principalement en raison de l'impact de la dépréciation du shilling kenyan par rapport au dollar américain, les dividendes tirés des investissements à la Bourse de Nairobi étant versés en KES. En 2023, le shilling kenyan s'est déprécié de 25,8 % par rapport au dollar américain.

La Compagnie a déclaré des pertes de juste valeur sur ses propriétés de placement principalement en raison de propriétés au Kenya. En monnaie locale, l'évaluation des propriétés kenyanes a augmenté, mais en raison de la dépréciation du shilling kenyan par rapport au dollar des États-Unis, cela s'est transformé en pertes en dollars des États-Unis.

Le portefeuille d'investissement a augmenté de 35,8 millions de dollars EU, passant de 341,1 millions de dollars EU en 2022 à 376,9 millions de dollars EU en décembre 2023. L'augmentation est due au réinvestissement des recettes d'investissement nettes des besoins de liquidités de la Compagnie, à des investissements supplémentaires dans la Tanzania Reinsurance Company et à des gains de juste valeur sur la réévaluation de l'investissement dans les Compagnies affiliées.

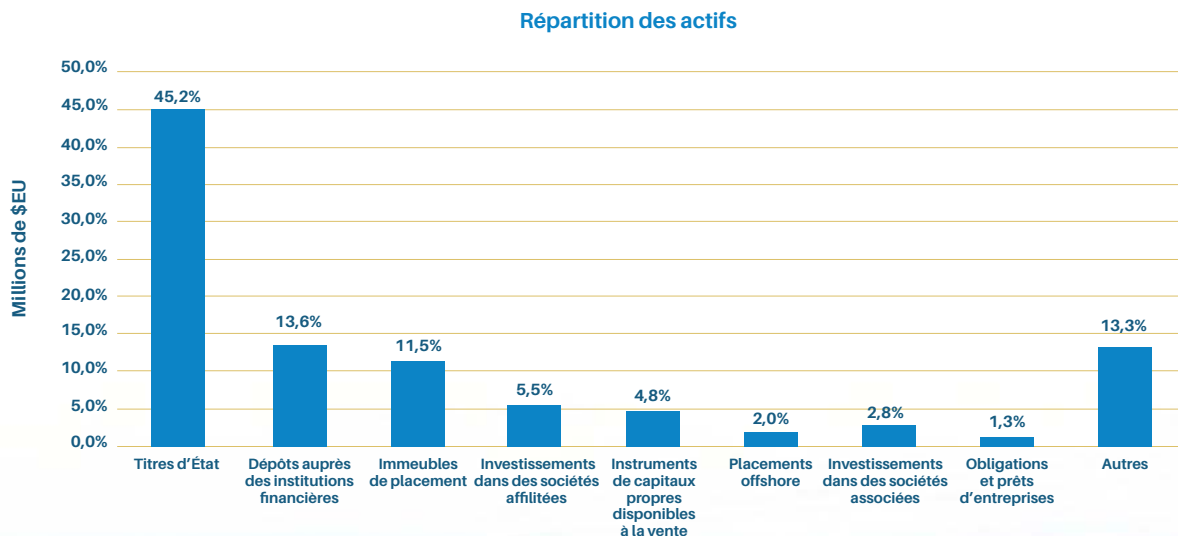
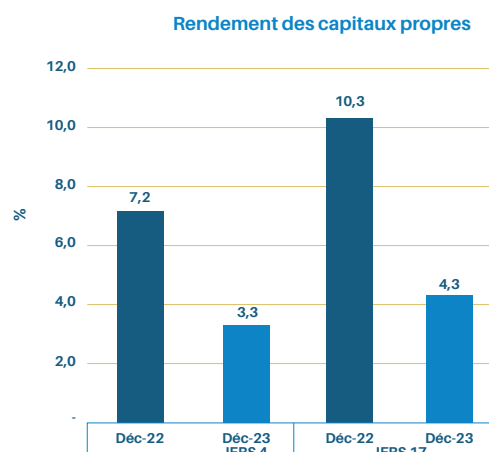
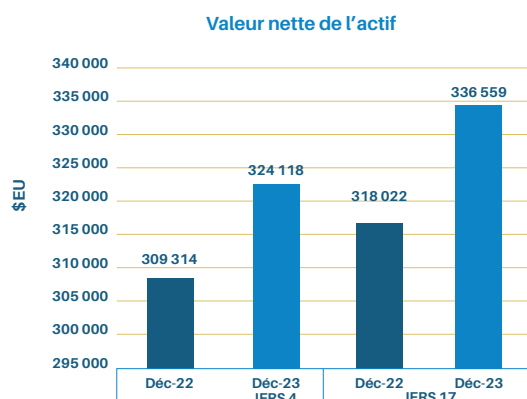
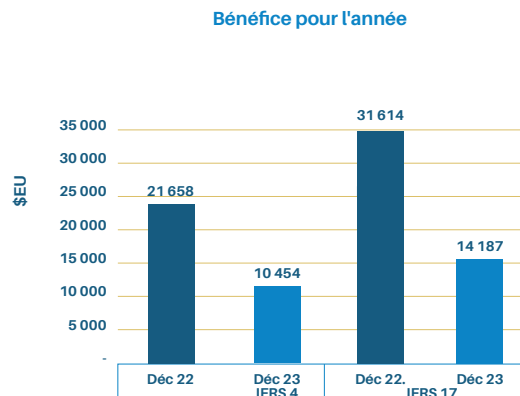
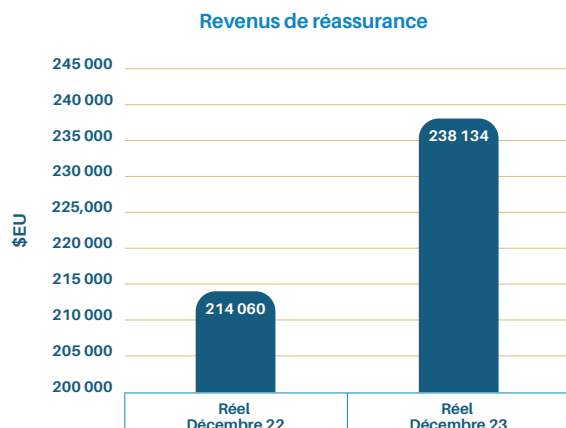
Bénéfice pour l'exercice

La Compagnie a enregistré un bénéfice de 14,19 millions de dollars EU en 2023, contre 31,6 millions de dollars EU en 2022. Cela s'explique principalement par la baisse des revenus des placements et par l'incidence des pertes de change résultant de la dépréciation des principales monnaies africaines.

Fonds des actionnaires

Le fonds des actionnaires au 31 décembre 2023 s'élevait à 336,56 millions de dollars EU contre 318,02 millions de dollars EU en 2022, soit une augmentation de 5,8% principalement due aux nouveaux capitaux investis dans la Compagnie ainsi qu'aux bénéfices non répartis du bénéfice de la période.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS



EXAMEN DU MARCHÉ

Marchés mondiaux de la réassurance

La croissance économique mondiale a été plus forte en 2023. Cependant, les principaux défis auxquels sont confrontées les économies mondiales demeurent, notamment, mais sans s'y limiter, la forte inflation et le coût élevé de l'emprunt – les taux d'intérêt.

L'assurance/réassurance étant une demande dérivée, ces deux variables clés ont de graves répercussions sur la

durabilité du secteur de l'assurance. Comme prévu, le secteur a fait preuve de résilience, et cela devrait durer jusqu'en 2025.

Après une contraction de 1,1 % en 2022, on s'attend à ce que le marché mondial de l'assurance connaisse une croissance réelle de 1,1 % en 2023 et de 1,7 % en 2024. Le principal moteur de la croissance des primes se situera dans le segment hors assurance-vie, et la croissance sera soutenue par la hausse des taux de prime dans les secteurs d'activité commerciaux et particuliers.

Le marché connaîtra également une croissance dans la catégorie automobile après des années de contraction, alors que les marchés financiers mettent en oeuvre des mesures pour soutenir la croissance économique.

Les primes d'assurance-vie devraient augmenter, soutenues par la hausse des salaires. La trajectoire positive est encore renforcée par l'amélioration des rendements des investissements, la normalisation des réclamations liées à la COVID-19, la suppression des primes de retraite et de rente et la stabilisation de la volatilité des revenus. La mise en oeuvre du cadre comptable IFRS 17 en 2023/2024 contribue à des perspectives de bénéfice positives pour le secteur.

Le secteur mondial de la réassurance continue de faire face à l'impact de plusieurs sinistres et catastrophes. En 2023, le nombre de catastrophes naturelles a atteint 398, ce qui a entraîné une augmentation de 7 % des pertes économiques et assurées, totalisant respectivement 380 milliards de dollars et 118 milliards de dollars.

L'écart de protection s'est également creusé, augmentant de 19 % pour atteindre 69 % en 2023. Cela met en évidence une occasion importante d'étendre la couverture d'assurance à la grande majorité des actifs mondiaux assurés. Alors que l'Afrique a toujours été épargnée par de nombreuses catastrophes naturelles qui ont touché d'autres économies mondiales, le tremblement de terre de 2023 au Maroc et les inondations en Libye soulignent la gravité et la fréquence croissantes de ces événements sur le continent. Cela souligne la complexité croissante des défis auxquels le secteur de l'assurance et de la réassurance est confronté.

Par conséquent, il est urgent de développer et d'accélérer le déploiement des produits de protection d'assurance dans les régions vulnérables en offrant des options d'assurance plus larges aux communautés mal desservies.

Les principaux marchés de la Compagnie continuent de faire face à des défis, notamment le manque de produits d'assurance sur mesure, les turbulences économiques, la pénurie de compétences actuarielles financières clés pour soutenir IFRS17, la multiplication des mauvaises pratiques et des fraudes. La Compagnie continue de voir des opportunités découlant d'une faible pénétration de l'assurance, de l'expansion de la classe moyenne et de l'environnement réglementaire positif dans certains de ses marchés clés. La Compagnie a réussi à enregistrer une forte croissance des primes de 27 % au cours de la période considérée, ce qui a entraîné une prime brute enregistrée de 301 millions de dollars américains.

Cette croissance a été principalement motivée par des augmentations de taux supplémentaires dans certains secteurs d'activité clés et par la contribution des nouvelles activités, qui ont représenté 23 % de la prime brute souscrite. La direction est confiante que, compte tenu des conditions favorables prévues sur le marché, 2024 est sur le point d'être une meilleure année pour le secteur de l'assurance.

COMESA

Le COMESA reste le marché clé de la Compagnie avec une contribution qui a augmenté à 86 % au cours de la période considérée, contre 84 % en 2022. Inversement, la contribution de la Compagnie provenant de marchés extérieurs au territoire principal du COMESA a baissé à 14 %, contre 16 % en 2022.

Les neuf principaux marchés de la Compagnie, à savoir le Kenya, la Zambie, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie, RD du Congo, l'Éthiopie, la Somalie et le Rwanda, collectivement, ont contribué à hauteur de 89 % aux primes brutes souscrites en 2023, soit une augmentation par rapport à 86 % en 2022. L'augmentation de la contribution a été soutenue par une forte croissance au Kenya, en Tanzanie, en Zambie, au Rwanda, en Éthiopie et en République démocratique du Congo. La croissance réalisée sur ces marchés clés a été principalement propulsée par les nouvelles activités générées et la rétention des activités existantes, appuyées par des taux de prime améliorés dans les principaux secteurs d'activité.

PRINCIPAUX MARCHÉS DE PAYS - KENYA

La contribution du marché aux primes brutes souscrites est demeurée forte en 2023. La contribution du Kenya a toutefois été ralentie par la dépréciation de la monnaie locale et les taux de croissance élevés enregistrés sur les autres marchés clés de la Zambie, de la RDC, de l'Éthiopie, du Rwanda, de la Tanzanie, et du Zimbabwe. Malgré cela, le marché kenyan a connu une croissance constante, principalement grâce à de nouvelles activités et à la rétention soutenue des activités existantes.

Le taux de croissance projeté pour le Kenya devrait être un facteur clé de la croissance globale de la Compagnie en 2024.

ZAMBIE

La Zambie est aujourd'hui le deuxième plus grand marché de la Compagnie. Au cours de la période considérée, la Compagnie a atteint un taux de croissance impressionnant, soutenu par de nouvelles activités de plusieurs secteurs d'activité. La mise en oeuvre de nouvelles initiatives de localisation a ouvert d'importantes opportunités à la Compagnie dans divers domaines.

UGANDA

L'Ouganda reste un marché vital pour la Compagnie, sa contribution restant substantielle. La croissance du marché a été affectée par la décision stratégique de la Compagnie d'annuler certaines transactions déficitaires importantes qui avaient commencé à avoir un impact sur la rentabilité de la Compagnie. Toutefois, cette décision devrait entraîner une amélioration de la rentabilité à moyen et long terme.

L'Ouganda reste un marché bien réglementé, avec une application continue des taux minimums, des règles de localisation et des règles de trésorerie et de report pour le paiement des primes.

ZIMBABWE

Des défis persistent dans l'économie du Zimbabwe, notamment l'instabilité des changes, la faible capacité de production et l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie. Ces facteurs entravent de façon persistante le développement des infrastructures des secteurs privé et public et la croissance générale des entreprises en 2023. En dépit de ces défis, le marché a enregistré une croissance louable qui a été principalement tirée par de nouvelles activités.

La Compagnie continue de se concentrer sur les activités libellées en dollars. La contribution du pays a continué à rester forte et est maintenant le quatrième plus grand marché de la Compagnie.

TANZANIE

La contribution de la Tanzanie au portefeuille de la Compagnie est restée stable au fil des ans. Le cadre réglementaire reste solide, avec des règlements introduits en 2018 qui comprennent des dispositions relatives au cash and carry, aux taux minimaux et aux règles de localisation, qui sont toujours en vigueur. La Tanzanie est aujourd'hui le cinquième plus grand marché de la Compagnie. Ces mesures ont continué à soutenir la stabilité du marché et la croissance du secteur de l'assurance.

La Compagnie a enregistré une forte croissance en 2023, principalement due à la rétention des activités existantes à des prix améliorés, et à la croissance de nouvelles activités soutenue par une localisation forte et des tarifs minimums.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La Compagnie a ouvert le bureau de la RDC en 2019 et depuis lors, le marché a continué à connaître une croissance énorme. La Compagnie continue d'enregistrer une croissance commerciale significative en RDC le pays est maintenant le sixième plus grand marché pour la Compagnie.

La Compagnie reste optimiste quant au potentiel de la RDC en tant que marché de croissance, prévoyant des opportunités d'expansion significatives à l'avenir.

ÉTHIOPIE

Le pays reste un marché important pour la Compagnie et sa contribution n'a cessé de croître au fil des ans. À la suite du règlement des hostilités entre les parties belligérantes en Éthiopie, le pays a connu une certaine stabilité économique et politique, mais des difficultés persistent. Les cessions de réassurance sur le marché restent faibles en raison des cessions obligatoires importantes détenues par le réassureur local.

Les principaux défis auxquels est confronté le marché éthiopien de l'assurance restent la concurrence acharnée qui a conduit à une mauvaise tarification et souscription des lignes automobile, des obligations et des garanties, et des lignes d'ingénierie du secteur de l'assurance.

Avec la libéralisation imminente du secteur des services financiers, la Compagnie anticipe les opportunités potentielles pour le secteur des assurances.

RWANDA

La contribution du pays aux primes brutes souscrites de la Compagnie est restée stable, reflétant la période précédente. Le Rwanda est le 8ème plus grand marché de la Compagnie. Le marché a continué d'enregistrer une croissance à deux chiffres soutenue par une forte croissance des activités dans les segments traités et facultatifs.

Le marché reste bien réglementé et les perspectives pour 2024 sont positives. Les règles de localisation aideront la Compagnie dans ses stratégies de croissance.



Les participants au tournoi de golf de la ZEP-RE à Nairobi, au Kenya lors de la cérémonie de remise des prix.



Le Directeur des opérations de la ZEP-RE, M. Jephitha Gwatipeda, s'adressant aux participants du tournoi de golf organisé à Nairobi, au Kenya.

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Tournoi de golf de la ZEP-RE

La ZEP RE a organisé son premier événement de golf sur le marché kenyan au Karen Country Club le vendredi 22 septembre 2023. Le Golf a attiré plus de 130 golfeurs du secteur de l'assurance qui a été couronné par un cocktail et un dîner au même endroit. Cet événement a été organisé par la ZEP RE, alors que les leaders du secteur discutaient des opportunités et des défis du marché.

Journée de golf de la ZEP-RE pour le marché de la Zambie

Le bureau de Zambie a accueilli la journée du golf du marché le 13 octobre 2023 avec plus de 80 golfeurs du secteur venant des courtiers d'assurance, d'assurance et de compagnies de réassurance.



Hon. Soipan Tuya, signalant le départ du premier groupe de coureurs à l'épreuve du relais



Le personnel et les clients de la ZEP-RE pendant le tournoi de golf de Zambie

Plantation d'arbres en Éthiopie

La ZEP RE Éthiopie a invité les acteurs du secteur pour un exercice de plantation d'arbres dans le cadre des célébrations marquant les 30 ans du début des opérations de la ZEP RE.



Hon. Soipan Tuya (Secrétaire du Cabinet, Ministère de l'environnement, du changement climatique et des forêts, Godfrey Kiptum (Commissaire de l'Autorité de réglementation des assurances du Kenya) et Hope Murera (DG de la ZEP-RE) plantent un arbre avant le début de la course de relais à Nairobi, au Kenya



Relais Kenya

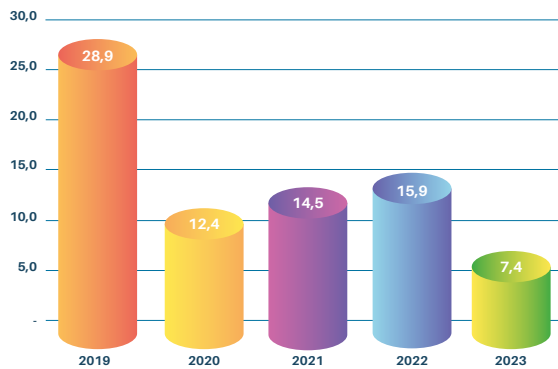
Dans le cadre des célébrations de son 30e anniversaire, la ZEP RE a organisé une activité sportive pour le secteur au stade national Nyayo à Nairobi, au Kenya. Les clients ont été répartis en équipes dans différentes catégories d'événements sur le terrain, qui ont été couronnées par le relais de 100 mètres des PDG. L'événement a été honoré par la présence du Secrétaire du Cabinet pour l'environnement et les ressources naturelles, Hon. Soipan Tuya.



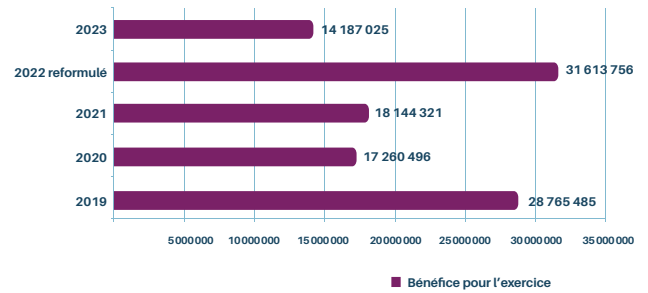
Les clients suivant l'événement de relais au stade national Nyayo, à Nairobi, au Kenya

TENDANCES FINANCIÈRES

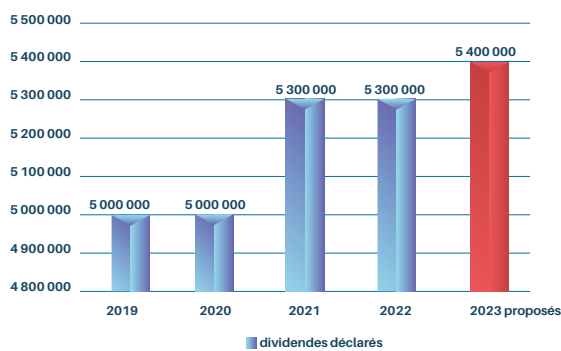
REVENU DES PLACEMENTS



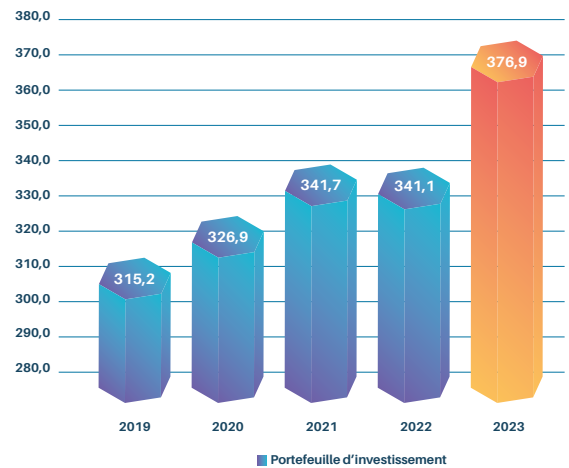
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE



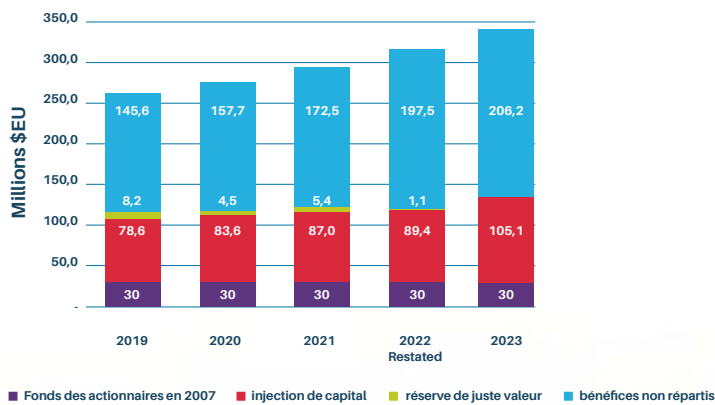
DIVIDENDES DÉCLARÉS



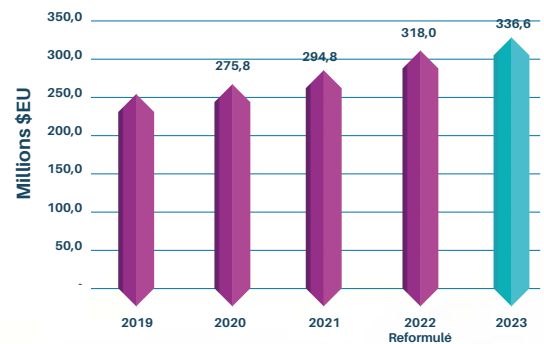
PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENTS



SOURCE DES FONDS DES ACTIONNAIRES (\$EU)



FONDS D'ACTIONNAIRES



DPS, EPS, PRIX DE



RAPPORT DE L'ACADÉMIE ZEP-RE

L'Académie ZEP-RE (l'« Académie ») a été institutionnalisée en 2016 pour exécuter le mandat fondateur de la ZEP-RE (Compagnie de Réassurance de la ZEP) de formation du personnel du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la sous-région, de conduite de la recherche et du développement pour contribuer à l'innovation et à l'offre de nouveaux produits, d'élaboration de manuels de souscription, d'articles et d'autres publications, ainsi que de mentorat de jeunes leaders.

L'Académie a collaboré avec les autorités de régulation de l'assurance pour développer les marchés. En outre, elle s'est associée à des instituts d'assurance internationaux et locaux, des associations d'assurance et des établissements de formation en assurance pour répondre aux besoins et exigences de formation spécifiques du marché.

Académie : Développer la marque

L'Académie a tiré parti des succès en matière de formation et de renforcement des capacités acquis pendant la pandémie de la COVID-19, assurant la place de l'Académie ZEP-RE en tant que prestataire régional de formation de choix dans le secteur de l'assurance.

À la suite de ces gains, l'Académie a non seulement continué à développer les programmes de formation offerts en ligne et en présentiel, mais s'est aussi attelée à élaborer des programmes d'études pour l'assurance-vie et maladie et la réassurance, a mené des recherches et a publié un bulletin trimestriel.

L'Académie a l'intention de devenir un institut africain de ressources de données en tirant parti des connaissances axées sur les données qui donneront au secteur de l'assurance les outils et les connaissances nécessaires pour prendre des décisions précises axées sur les données, améliorer l'évaluation et la gestion des risques, créer une efficacité opérationnelle, faciliter le développement de produits innovants, ce qui accroît la pénétration de l'assurance et améliore l'expérience client.

L'Académie, en tant que leader éclairé du secteur, sera d'un grand avantage pour le secteur de l'assurance dans la région, car elle fournit des solutions en tant qu'expert local sur toutes les questions d'assurance.

Accréditation CII CPD

En tant que fournisseur de formation et de renforcement des capacités en assurance et en réassurance de premier plan dans la région du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et au-delà, l'Académie ZEP-RE a franchi une étape importante avec l'accréditation du Chartered Insurance Institute (CII UK).

L'accréditation de 10 des programmes de l'Académie, à compter de 2024, témoigne de l'engagement inébranlable de l'Académie envers le développement professionnel continu (DPC) et de sa croyance en la fourniture de programmes de formation de qualité qui favorisent le professionnalisme en assurance et en réassurance.

L'accréditation du CII est un sceau d'approbation, confirmant que ces 10 programmes respectent les normes des meilleures pratiques du secteur. Elle reconnaît également la ZEP-RE comme un fournisseur de contenu d'apprentissage de DPC de haute qualité et d'une expérience d'apprentissage efficace.

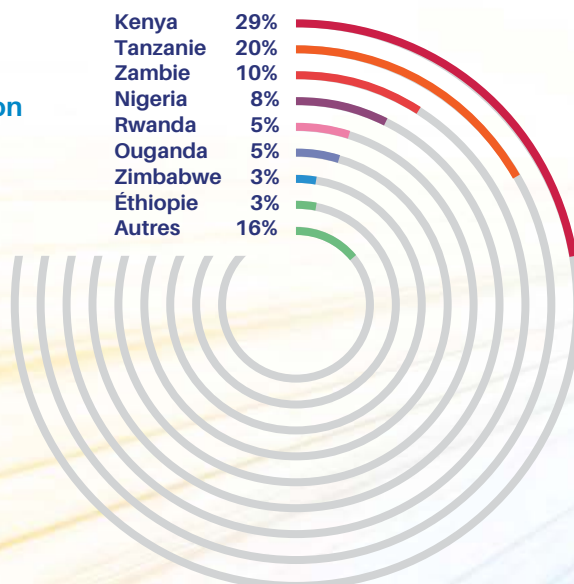
Faits saillants de l'Académie pour l'année 2023

Fourniture du programme phare de l'Académie - PSTRP

La compétence dans la pratique de la réassurance à court terme (PSTRP) et à la gestion des sinistres est le cours phare de l'Académie ZEP-RE qui combine toutes les fonctions clés de la réassurance, à savoir la souscription, la conception de programmes, la comptabilité, le placement de portefeuilles de réassurance et la gestion des sinistres. Il est conçu pour doter les stagiaires de connaissances et de compétences techniques en réassurance qui leur permettront de mener à bien les tâches de souscription, de comptabilité et de gestion des sinistres.

En 2023, l'Académie a organisé trois cohortes, dont deux webinaires de deux semaines et un atelier en présentiel à Zanzibar. À partir de ces sessions, 108 professionnels du secteur de l'assurance ont été certifiés après avoir passé des examens administrés par le Collège des assurances.

Participants à la formation de l'Académie par pays



Renforcement des capacités, sensibilisation et formation pour divers projets

L'Académie ZEP-RE a joué un rôle important dans le renforcement des capacités, la sensibilisation et la formation sur divers projets, comme suit:

a) DRIVE

L'Académie a été chargée de renforcer les capacités et de sensibiliser les différentes parties prenantes au projet DRIVE pour lequel la ZEP-RE est l'agent de mise en oeuvre de la composante 1. Les parties prenantes varient des agences gouvernementales, des compagnies d'assurance, des agrégateurs tels que les banques, les IMF et les ONG

L'Académie a développé un programme de formation qui cherche à créer et à approfondir l'alphabétisation financière des communautés pastorales les plus vulnérables confrontées au risque de sécheresse par l'achat d'assurances et d'épargne. Le programme sert de manuel de formation des formateurs pour les agences gouvernementales, les compagnies d'assurance et les agrégateurs pour être en mesure de diffuser les informations aux communautés qu'ils servent. D'autres outils développés par l'Académie pour mener à bien la sensibilisation comprennent des bandes dessinées ou illustrées, des affiches et des spots radiophoniques diffusés dans les stations de radio locales en langue vernaculaire.

En 2023, l'Académie a formé 4 200 participants, dont des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des responsables de comté, des assureurs et des agrégateurs au Kenya, en Somalie et en Éthiopie.

b) Projet d'assurance climat de l'IFC – Zambie

L'Académie aux côtés D'ACRE Africa a fourni une formation et un renforcement des capacités à 157 participants par l'intermédiaire de diverses parties prenantes en Zambie, telles que les assureurs, les agriculteurs, le personnel de vulgarisation du Ministère de l'agriculture, et les IMF et banques associées.

L'Académie est également responsable de la sensibilisation à l'indice / assurance climat parmi les agriculteurs et d'autres parties prenantes clés pour le marché zambien.

Formation des régulateurs

Une partie du mandat de l'Académie comprend la collaboration avec les autorités de réglementation de l'assurance dans le développement des marchés. L'Académie a exécuté cette mission dans les engagements suivants:

a) Formation à la gestion de la trésorerie – TIRA

L'Académie a organisé un atelier de réflexion à Nairobi à l'intention des cadres supérieurs de l'Autorité tanzanienne de réglementation des assurances, qui était dirigé par le Commissaire aux assurances, Dr Baghayo A. Saqware.

L'objectif de cet atelier était de doter l'organisme de réglementation de compétences qui soutiennent la stabilité financière, la solvabilité et la conduite sur le marché des compagnies d'assurance. Il a également discuté des façons dont l'organisme de réglementation peut élaborer et appliquer des règlements efficaces, protéger les souscripteurs et maintenir la stabilité globale du secteur de l'assurance et du système financier.



b) Banque centrale de Somalie

L'Académie a participé activement à l'appui de la Banque centrale de Somalie (CBS) par le biais de diverses initiatives, notamment la reformulation du projet de loi sur les assurances, la réalisation d'évaluations diagnostiques et la rédaction de règlements et de directives.

Ces efforts, menés en partenariat avec la Banque mondiale, devraient aboutir à des résultats tangibles tels que l'adoption du projet de loi Takaful par le Parlement somalien. Ce développement a un impact significatif sur la Banque centrale de Somalie (CBS) dans sa capacité réglementaire, car le projet de loi introduira de nouvelles réglementations et directives dans le secteur des assurances. La SCB jouera un rôle crucial dans la supervision et la mise en oeuvre de ces changements, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux normes juridiques et réglementaires afin de promouvoir la stabilité financière dans le pays.

c) Développement des régimes nationaux d'assurance agricole (NAIS)

Le Forum 2023 de l'Association des superviseurs d'assurance de l'Afrique de l'est (EAISA) a discuté de la nécessité de relever les défis rencontrés par les petits exploitants agricoles et de la nécessité d'une intervention réglementaire pour stimuler la participation des régimes nationaux d'assurance agricole (NAIS).

La formation devait initialement couvrir 8 pays, qui ont été portés à 10, la première moitié de la formation ayant lieu en Ouganda, au Zimbabwe, en Tanzanie, au Rwanda et en Ethiopie en 2022 et la phase suivante de formation au Burundi, au Malawi, en RDC, au Nigeria et au Kenya en 2023.

La formation et le renforcement des capacités des NAIS visent à avoir un impact transformateur en améliorant les capacités de gestion des risques, en améliorant la résilience financière des agriculteurs, en promouvant la productivité agricole, en attirant les investissements

dans le secteur agricole et en contribuant à la sécurité alimentaire et à la croissance économique dans la région.

Formation collaborative

a) Autres partenariats de formation

- L'Académie a tiré parti de divers partenariats pour former l'industrie dans la région, en veillant à ce que la région ait accès à divers experts qui autrement seraient inaccessibles, et avec lesquels la collaboration coûterait cher.
- Cette mise en commun de ressources provenant du monde entier a permis à l'Académie d'offrir des possibilités d'apprentissage et de développement de classe mondiale et inégalées à ses clients de la région. De plus, le profil de l'Académie continue d'être élevé, car les partenariats confèrent de la crédibilité à la qualité de la formation et de la certification offertes.
- Parmi les formations offertes par l'Académie dans le cadre de partenariats de collaboration, citons :
- L'atelier de dialogue sur l'assurance maladie, en collaboration avec l'Autorité de réglementation des assurances du Kenya et l'Association des assureurs du Kenya;
- La souscription et la gestion des sinistres d'assurance ingénierie détenues en Tanzanie en collaboration avec des réassureurs du marché comme TAN-RE, Africa Re, Grand Re, Continental Re et l'Association des assureurs de Tanzanie (ATI);
- Assurance défauts d'assurance sur le marché émergent en collaboration avec SCOR; et
- La série de webinaires de lignes financières en collaboration avec le Chartered Insurance Institute (CII) UK.



Les participants à un atelier de souscription d'assurance de fret maritime tenu à Dar es Salaam, Tanzanie en avril 2023

INSURTECH COMME OUTIL DE CROISSANCE

En 2023, le secteur informatique a été perturbé par l'une des technologies les plus passionnantes depuis un certain temps – les grands modèles de langage, et en particulier ChatGPT. Cela a introduit une nouvelle réflexion sur la façon dont les humains interagissent avec les ordinateurs, et sur les informations obtenues de cette interaction. Au départ, il s'agissait d'outils de réponse sophistiqués, mais cela s'est développé au cours de l'année pour résumer les documents volumineux, la capacité de sélectionner les informations clés et la génération de nouvelles applications par le biais de lignes de code. Il a trouvé une utilisation dans le domaine de l'assurance pour automatiser le traitement des réclamations, améliorer le service à la clientèle et détecter les fraudes.

Le secteur mondial de l'assurance a connu une forte augmentation des investissements Insurtech, avec un investissement mondial de plus de 4,3 milliards \$EU au premier semestre 2023. Cette poussée souligne l'importance croissante de la technologie dans la transformation du paysage de l'assurance et son utilisation comme outil de croissance.

Innovation dans le secteur

La ZEP-RE a dirigé sa première cohorte de centres d'innovation en 2023, dans laquelle environ 90 idées ont été lancées, 30 ont procédé à un hackathon et 5 ont été incubées pendant six mois. Les cinq ont reçu un soutien pour peaufiner leurs solutions et les préparer au marché. Ils ont reçu du mentorat de la part du personnel de la ZEP-RE et ont eu accès à des responsables de l'assurance pour obtenir un feedback direct. Trois startups ont émergé gagnantes, dont les solutions sont entrées dans la phase de déploiement sur le marché.

Cette première cohorte a eu un impact sur le marché. L'assurance n'avait pas vu d'activité dans l'espace du pôle d'innovation, et 90 idées ont suscité un intérêt que nous nous attendons à voir se poursuivre. Le processus d'incubation a concerné 25 jeunes employés pendant six mois pendant qu'ils construisaient leurs solutions. À

l'avenir, on espère que 50 emplois seront créés à mesure qu'ils élargiront leurs solutions, et que les solutions augmenteront les primes pour le marché.

A la fin du processus, la ZEP-RE a signé un partenariat avec la Banque nationale du Rwanda (BNR) pour collaborer à l'innovation, au développement, au financement et à l'investissement dans le secteur de

Investissement dans les solutions

La ZEP-RE a investi dans ACRE Africa pour exploiter la technologie de la Compagnie et augmenter les primes dans l'assurance agricole. Le partenariat a vu augmenter d'année en année le nombre d'agriculteurs couverts, rendu possible par la technologie. L'extension de cette technologie aux éleveurs de la Corne de l'Afrique a permis à la ZEP-RE de diriger le processus d'apport de services financiers aux éleveurs.

Partenariats avec des entreprises technologiques

S'appuyant sur les développements prometteurs de l'année dernière dans nos partenariats, la ZEP-RE poursuit sa collaboration avec Altron, le fournisseur de services télématiques d'Afrique du Sud. Ce partenariat, salué pour son potentiel à transformer le paysage de l'assurance automobile, a continué à mener des démonstrations de concepts avec les assureurs du marché. Les premiers essais avec les principales compagnies d'assurance se sont depuis étendus et le régulateur kenyan de l'assurance a été approché avec des produits innovants, que nous prévoyons lancer dans le courant de 2024.

Les commentaires des programmes pilotes en cours ont été positifs, les premières indications montrant un potentiel de réduction des coûts de sinistres et d'amélioration de la satisfaction des clients. Ces succès ont alimenté de nouvelles innovations, la ZEP-RE, Altron et les assureurs explorant conjointement des solutions télématiques supplémentaires qui pourraient aller au-delà de l'assurance automobile privée.



Les participants au stand de la ZEP-RE lors du Forum Fintech inclusif inaugural organisé par Elevandi et le Centre financier international de Kigali (KIFC) à Kigali, au Rwanda



Regard sur l'avenir

La ZEP-RE dirige avec passion la vague d'innovation technologique au sein du marché de l'assurance, visant à révolutionner la façon dont le secteur adopte et met en oeuvre les nouvelles technologies. Notre vision pour l'avenir est brillante, car nous prévoyons de diriger la charge dans le développement du marché et les progrès technologiques. Ce parcours comprend des investissements stratégiques dans des startups prometteuses d'insurtech, un renforcement complet des capacités et des recherches de pointe.

TIRER PARTI DES PARTENARIATS POUR LA CROISSANCE DU COMESA

(A) POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCLUSION FINANCIÈRE

Les initiatives de collaboration entre la Compagnie et les gouvernements de la région en 2023 ont porté sur la formulation de politiques visant à soutenir la croissance de l'assurance, à créer des marchés d'assurance durables, à améliorer les initiatives d'inclusion financière et à développer le secteur de la micro-assurance pour l'agriculture agricole et animale.

Appui et formulation des politiques

a) Mandat du COMESA

Les organes directeurs du COMESA, à travers le 43e Conseil des ministres du COMESA tenu en novembre 2023, ont demandé aux États membres d'utiliser les capacités techniques et les ressources de la ZEP-RE pour élaborer des politiques, des produits et des services qui contribueront à soutenir l'inclusion financière. Cela inclut l'utilisation des services de la filiale de ZEP-RE, Acre Africa Ltd, experte en l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les produits financiers et les solutions de risque climatique.

La Compagnie travaille depuis avec le Secrétariat du COMESA, les États membres du COMESA et les institutions alignées du COMESA pour soutenir les initiatives d'inclusion financière. La Compagnie collabore également avec le Secrétariat du COMESA pour intégrer ses programmes de résilience agricole et climatique dans le cadre des initiatives de développement pour 2024.

b) République Démocratique du Congo

La Compagnie a collaboré avec ARCA, le régulateur de la République démocratique du Congo sur la domestication des activités de réassurance. Actuellement, la rétention des primes est d'environ 15 % et elle devrait encore augmenter lorsque les initiatives seront pleinement mises en oeuvre. La Compagnie a également aidé le régulateur à prendre des initiatives visant à approfondir les services d'assurance par la mise en oeuvre de catégories obligatoires. La ZEP-RE soutient également actuellement les acteurs du marché avec des activités de renforcement des capacités pour un régime national d'assurance agricole.

c) Malawi

Compte tenu de son potentiel de croissance et du mandat de la Compagnie, la Compagnie soutient actuellement des initiatives de renforcement des capacités sur le marché et étudie la manière d'aider l'État membre à mettre en oeuvre un régime national d'assurance agricole. La Compagnie a également maintenu des engagements en vue d'un accord d'hébergement pour permettre la création d'un bureau de pays et les négociations sont toujours en cours.

d) Zambie

La loi sur l'assurance en Zambie a été promulguée en mai 2021. L'ordonnance d'application a été rendue le 29 novembre 2022. La ZEP-RE a soutenu les parties prenantes du marché à mettre en oeuvre la nouvelle loi en mettant l'accent sur la souscription durable à long terme et l'augmentation de la capacité locale. Les règlements subsidiaires mis en oeuvre jusqu'à présent parmi ces efforts comprennent la délivrance de licences, les lignes directrices sur la solvabilité et les règlements de gouvernance. Les lignes directrices en matière de réassurance visant à contribuer à améliorer la capacité technique du marché, à augmenter les retenues de primes et à favoriser localement la croissance du marché sont en cours de finalisation et devraient être mises en oeuvre en 2024.

e) Éthiopie et Tanzanie

La Compagnie s'est entretenue avec les régulateurs et les parties prenantes des marchés éthiopien et tanzanien afin de discuter des défis et de coopérer sur des solutions pour soutenir la croissance et le développement. Les principaux domaines de collaboration prévus à moyen terme comprennent l'amélioration des normes de souscription et le développement des capacités techniques.

f) Cadre réglementaire de la micro-assurance

La Compagnie a travaillé avec d'autres gouvernements de la région pour soutenir leurs initiatives d'inclusion financière, notamment en République démocratique du Congo, au Malawi et en Zambie. Les engagements en cours se sont concentrés sur la manière dont les cadres réglementaires de la micro-assurance pourraient être établis et utilisés pour promouvoir l'inclusion financière.

Il existe un potentiel de croissance pour le secteur de la micro-assurance dans les trois pays, avec actuellement plus de 10 millions de personnes dans le secteur de la micro-assurance au Malawi et en Zambie qui ne sont pas assurées. Cette démographie bénéficierait le plus des produits de micro-assurance et la Compagnie a l'intention de poursuivre ses efforts en 2024 pour aider à la mise en oeuvre du cadre réglementaire et de développement commercial.

g) Cadres des régimes nationaux d'assurance agricole (NAIS) (RD Congo, Malawi et Tanzanie)

La Compagnie a soutenu les gouvernements de la République démocratique du Congo, du Malawi et de la Tanzanie avec des études préliminaires et des activités associées à la création de régimes nationaux d'assurance agricole (NAIS). Ces régimes font partie de la gestion des risques dans l'agriculture (culture et élevage) avec l'intention de fournir un soutien financier aux agriculteurs en cas d'échec dû au risque climatique, aux catastrophes

naturelles, aux parasites et aux maladies. Les programmes NAIS dans les trois pays ont le potentiel de fournir une couverture des risques liés aux cultures à plus de 4 millions de ménages d'agriculteurs au départ.

(h) Forum annuel des régulateurs

Depuis sa création en 2019, le Forum annuel des régulateurs organisé par la ZEP-RE en collaboration avec l'Association des superviseurs d'assurance d'Afrique de l'Est, s'est réuni chaque année pour favoriser l'expansion et la résilience du secteur de la (ré)assurance dans toute l'Afrique. Le Forum annuel aborde les défis et les opportunités uniques au sein des marchés africains de la (ré)assurance, conçoit des stratégies pour accroître l'accès des communautés mal desservies et souligne le rôle crucial des autorités de réglementation dans l'avancement et la maturation de ces marchés. Il fournit également des informations précieuses et identifie les tendances qui façonnent le paysage de l'assurance et de la réassurance sur tout le continent.

L'édition 2023 avait pour thème « Comblent le fossé de la protection de l'assurance ; comment les écosystèmes conduisent à l'inclusion », et mettait l'accent sur l'importance d'établir un écosystème holistique incluant toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur, visant à promouvoir la fourniture d'assurance en tant que service vital, et finalement l'inclusion financière. Outre les régulateurs des marchés de l'assurance d'Afrique de l'Est, les régulateurs des marchés de l'assurance du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe participent également au forum.

Soutien de la réassurance aux programmes de sécurité alimentaire

La ZEP-RE a soutenu les programmes de sécurité alimentaire des gouvernements régionaux par le biais de la réassurance et du développement des capacités techniques dans les pays suivants.

Zambie

La ZEP-RE a soutenu activement le programme FISP en 2023. Depuis sa création en 2017, le programme FISP a couvert plus de 6 millions d'agriculteurs et est le plus important programme d'assurance récolte soutenu par la Compagnie. Parmi les services offerts par la Compagnie figurent la réassurance, le développement de produits et la surveillance. En 2022, la Compagnie a collaboré avec le groupe de travail technique composé du Ministère de l'Agriculture, du Programme alimentaire mondial, de SMART Zambie, de Mayfair, etc., afin d'explorer les moyens de restructurer le programme et de l'améliorer pour le rendre plus durable, en adoptant les pratiques d'assurance basées sur le meilleur indice. Au cours de la saison 2023/24, la Compagnie s'est associée à des assureurs locaux pour fournir une couverture à plus de 200 000 agriculteurs dans les provinces de Lusaka et du Centre de la Zambie. En raison de conditions météorologiques défavorables qui ont entraîné une saison plus sèche que la saison normale, le paiement des pertes de récolte est susceptible de dépasser 120 millions ZMW (4,8 millions \$EU).

Ouganda

La Compagnie a soutenu le consortium NAIS en lui fournissant des capacités de réassurance, en améliorant ses produits et en développant ses capacités. Le programme NAIS couvre 300 000 agriculteurs et la compagnie travaille avec les parties prenantes pour exploiter son potentiel d'extensibilité, en particulier dans le secteur pastoral.



La Direction de la ZEP-RE lors du 16ème Forum des affaires du COMESA et du 22ème Sommet des chefs d'État et de gouvernement du COMESA qui se sont tenus à Lusaka, en Zambie, le 7 juin 2023

(B) INITIATIVES DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Formation des régulateurs en assurance agricole

L'Académie ZEP-RE, en partenariat avec ACRE Africa Ltd, a organisé des formations sur l'assurance agricole pour les régulateurs d'assurance de l'Ouganda, du Zimbabwe, de la Tanzanie et du Rwanda en 2022. Les formations sont destinées à aider les régulateurs à apprécier les aspects clés de l'assurance agricole et à les doter des outils nécessaires pour les aider à promouvoir l'assurance agricole dans leurs juridictions respectives. En 2023, la Compagnie a entrepris des formations supplémentaires au Kenya, en Éthiopie, au Nigeria et au Malawi.

Assistance technique de la SFI pour la Zambie

La Pensions and Insurance Authority (PIA) et la Société financière internationale (SFI) ont signé un accord de coopération de deux ans pour soutenir le projet de développement du marché de l'assurance climatique en Zambie. L'objectif du projet est d'améliorer la résilience des petits exploitants agricoles en Zambie en les connectant aux services climatiques et aux produits d'assurance inclusifs.

Les principaux résultats attendus sont l'aide au développement de produits, de partenariats et de canaux de distribution, la sensibilisation aux liens de réassurance, le renforcement des capacités et le transfert de connaissances. L'impact prévu de cet exercice sera la conception d'au moins 3 produits, 1 500 000 polices d'assurance, le développement de nouvelles politiques et l'amélioration du cadre réglementaire existant ainsi que le renforcement des capacités du marché. Le programme d'assistance technique est actuellement en cours.

(C) CONSORTIUMS DU COMESA ET SOUTIEN AU COMMERCE RÉGIONAL

La ZEP-RE gère des consortiums de réassurance de deux régimes qui favorisent le commerce transfrontalier régional. Le régime de la carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile pour les tiers, et le système RCTG du COMESA est un système transfrontalier de cautionnement douanier utilisé pour le transit de marchandises par tous les États membres en transit.

RÉGIME DE CARTE JAUNE DU COMESA

Le Régime de la carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile au tiers créé en 1994 et qui offre une couverture de la responsabilité civile et une indemnisation des frais médicaux résultant d'accidents de la route causés par des automobilistes en visite. La ZEP-RE gère le consortium de réassurance du régime et est responsable de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de toutes les tâches administratives, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes du régime.

Le système de la carte jaune est opérationnel dans 13 pays et il est mis à la disposition d'autres pays en dehors de la région du COMESA, y compris la délivrance de la carte jaune aux conducteurs originaires d'Afrique du Sud, du Mozambique, du Botswana et du Soudan du Sud.

RÉGIME RCTG DU COMESA

Le Régime RCTG du COMESA est un mécanisme régional de transit qui permet d'utiliser une caution unique de garantie douanière pour le transit de marchandises à travers les frontières douanières des pays participants. En tant que gestionnaire du consortium de réassurance du régime RCTG, nous sommes responsables de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de la structuration du programme de rétrocession, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes des régimes. Le Régime RCTG est pleinement opérationnel dans le Corridor Nord, à savoir : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Le corridor de Djibouti Moyale est en cours d'opérationnalisation en 2024.

Pour la période 2022/2023, plus de 1 238 obligations de transit douanier (régional) du RCTG, d'un montant de 718,6 millions \$EU, ont été exécutées, contre 1 282 obligations du RCTG, d'un montant de 994 millions \$EU, émises l'année précédente. Au cours de la même période, plus de 401 120 carnets ont été délivrés pour le transfert de marchandises dans les corridors nord et central, contre 330 618 l'année précédente, soit une augmentation de 21,3 %. Le Régime demeure un outil essentiel pour soutenir les échanges commerciaux intra-COMESA de plus de 10 milliards \$EU dans les corridors actifs.



La DG de la ZEP-RE, Hope Murera, a été panéliste lors d'un événement de haut niveau sur l'adaptation de l'assurance contre les risques climatiques en Afrique (ACRIFA) organisé par la Banque africaine de développement (BAD) le 2 décembre 2023 en marge de la COP28 à Dubaï, aux Émirats arabes Unis.

LE PROJET DE RÉDUCTION DES RISQUES, D'INCLUSION ET DE VALORISATION DES ÉCONOMIES PASTORALES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE (DRIVE)

Le projet DRIVE (Projet de Réduction des risques, d'inclusion et de valorisation des économies pastorales dans la corne de l'Afrique) est un projet régional qui sera mis en oeuvre à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Le projet vise à protéger les éleveurs contre la sécheresse en améliorant l'accès aux services financiers, à les inclure dans les chaînes de valeur et à faciliter le commerce du bétail dans la Corne de l'Afrique. Le projet comportera deux composantes (composante 1) fournissant une assurance contre la sécheresse qui protège les éleveurs contre les chocs graves et promouvant l'épargne pour les chocs modérés et (composante 2) soutenant les investissements du secteur privé dans les chaînes de valeur de l'élevage qui créeront des marchés fiables de l'élevage. Premièrement, le projet cherche à répondre aux défis mondiaux tels que la sécheresse et les conflits et mouvements pastoraux qui en résultent ; et à aborder la compétitivité d'une chaîne de valeur régionale clé - l'élevage, dont les exportations vers le Moyen-Orient soutiennent les moyens de subsistance de 50 millions d'éleveurs dans la Corne de l'Afrique. Pourtant, les pasteurs sont au bas de cette chaîne de valeur et n'obtiennent pas beaucoup de valeur. Deuxièmement, la composante 1 du projet est gérée au niveau régional par la ZEP-RE afin que les pays mettent en commun leurs risques, les transfèrent au marché de l'assurance privée et réduisent leurs coûts opérationnels et leurs primes.

DRIVE est un projet régional de soutien aux éleveurs, actuellement mis en oeuvre dans quatre pays situés dans la Corne de l'Afrique



Objectif du projet

Améliorer l'accès des éleveurs aux **services financiers** pour atténuer les risques de sécheresse, les inclure dans les **chaînes de valeur** et faciliter le **commerce du bétail** dans la Corne de l'Afrique



Financement du projet

Coût total du projet : **360,5 millions \$** **IDA**

Subvention de : **28 millions \$**



Pays actuels de DRIVE



Structure des composantes

1

Ensemble de services financiers pour Résilience climatique (179 millions \$)

Mis en oeuvre par



Soutenir la fourniture d'un ensemble intégré de services financiers pour renforcer la résilience

2

Chaînes de valeur et commerce de l'élevage Facilitation (181,5 millions \$)

Mis en oeuvre par les agences nationales

Mieux intégrer les éleveurs dans la chaîne de valeur de l'élevage et faciliter le commerce dans la Corne de l'Afrique

The regional project design enables more effective support to pastoral communities in response to drought events in areas of the HoA

REGIONAL RATIONALE



Peace building

Reduced pastoralists movements across borders decreases tensions between communities



Shared implementation infrastructure

Regional implementation leads to risk pooling, economies of scale, reduction of operational costs & increased private sector interest



Quality trade & infrastructure

Regional livestock market requires cross-regional coordination on quality standards, trade facilitation & infrastructure investments

PROJECT IMPACT



1.6 MILLION pastoralists with access to financial services



\$572 MILLION of private capital mobilized through the project



2,500 pastoralist groups connected to markets



20 trade facilitation measures supported



CLIMATE ADAPTATION & MITIGATION of pastoral communities & herd management

La composante 1 montre des progrès significatifs dans le soutien aux éleveurs dans toute la région. Près de 400 000 bénéficiaires ont bénéficié du montage financier, avec une représentation féminine de 59 %. L'initiative a attiré avec succès, en particulier, des capitaux privés provenant d'assureurs mondiaux, régionaux et nationaux, pour un montant total de 218 millions \$EU. Cette injection de fonds est cruciale pour soutenir l'élevage sous la couverture du paquet financier, démontrant l'impact tangible du programme sur les moyens de subsistance et la résilience économique au sein des communautés pastorales

LE PROJET DE RÉDUCTION DES RISQUES, D'INCLUSION ET DE VALORISATION DES ÉCONOMIES PASTORALES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE (DRIVE) (SUITE)



La responsable du projet DRIVE, Sylvia Mwangi, faisant son exposé lors de la 45ème AGA de l'Organisation des assureurs d'Afrique orientale et australe (OESA) le 5 septembre 2023.



S. E Vice-président du Kenya, Rigathi Gachagua, DG de la ZEP-RE, Hope Murera, parmi d'autres invités, posent pour une photo lors du lancement à Nanyuki, au Kenya.



La DG de la ZEP-RE, Hope Murera, s'adressant aux invités lors du lancement de DRIVE.



S. E Vice-Président du Kenya, Rigathi Gachagua, présidant le lancement du projet DRIVE dans le comté de Laikipia, à Nanyuki, Kenya, le 14 juillet 2023.

ACRE AFRICA

En 2023, la filiale de la Zep Re, Agriculture Climate Risk Enterprise (ACRE), a poursuivi son impressionnante croissance. ACRE utilise la technologie, les compétences techniques et l'innovation pour fournir des solutions et des avis d'assurance contre les risques climatiques aux assureurs, aux gouvernements régionaux, aux agriculteurs eux-mêmes ainsi qu'aux autres parties prenantes de la chaîne de valeur agricole, comme les prêteurs et les fournisseurs d'intrants agricoles. En 2023, ACRE a incorporé ses bureaux au Nigeria et en Zambie pour consolider sa présence au-delà des filiales existantes au Kenya, en Tanzanie et au Rwanda. En partie grâce à cela, ACRE a presque doublé le nombre d'agriculteurs couverts par ses produits en 2023, atteignant près de 700 000 agriculteurs à travers le continent.

Travaillant aux côtés et par l'intermédiaire de sa Compagnie mère, la Zep Re, ACRE soutient les gouvernements régionaux et les organismes de réglementation de l'assurance avec des compétences techniques et des produits d'assurance climatique. En 2023 notamment, ACRE a fourni des produits d'assurance aux régimes nationaux d'assurance agricole en Zambie, au Kenya, au Zimbabwe et en Ouganda. ACRE a également dispensé une formation aux organismes nationaux de réglementation de l'assurance du COMESA, en organisant des ateliers dans le pays pour leur enseigner et les sensibiliser aux derniers développements en matière d'assurance agricole.

Enfin, en 2023, ACRE a fourni des services consultatifs et mis en oeuvre des programmes de subventions pour un grand nombre de parties prenantes, notamment le Programme alimentaire mondial, Mercy corps, la Fondation suisse pour le renforcement des capacités et le Fonds d'Insurésilience. Parmi les services fournis et soutenus figuraient la formation des petits exploitants agricoles, les inspections agricoles et les récoltes coupées, ainsi que la distribution d'intrants et d'assurances pour rendre les agriculteurs plus résistants aux phénomènes météorologiques extrêmes et améliorer les rendements des agriculteurs. ACRE est également l'un des principaux soutiens du programme DRIVE financé par la Banque mondiale et mis en oeuvre par la Zep Re. En plus de fournir le produit d'assurance pour le programme, ACRE a également été nommé agent de calcul pour le programme, responsable du suivi et de l'évaluation des sinistres.



Farid Keya (directeur des opérations - ACRE) s'adressant aux invités lors du lancement d'un projet ACRE en 2023.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

En 2023, la ZEP-RE a entrepris plusieurs initiatives de RSE dans la région du COMESA, conformément à l'une de nos valeurs : « être une entreprise citoyenne responsable ». Nos domaines de prédilection ont été l'éducation, le développement communautaire et la santé. Cela comprend :

Éducation

En 2023, la ZEP-RE a participé à la deuxième cohorte du programme MenTenda à l'école secondaire Highway. Dans le cadre de ce programme, nos collègues hommes ont participé au mentorat d'élèves de deuxième année dans un programme bien structuré qui, selon les mentors bénévoles, a été à la fois gratifiant et enrichissant, non seulement pour les mentorés, mais aussi pour les mentors eux-mêmes. La ZEP-RE poursuivra le programme afin de créer un impact tangible sur le petit enfant, et par là, transformer les garçons et en faire des leaders.

La ZEP-RE continue de soutenir l'éducation des filles en offrant des bourses aux étudiantes de l'Académie des filles de Gashora (Initiative des filles du Rwanda). Nos bénéficiaires de parrainage continuent d'exceller dans leurs études et de rejoindre des universités de classe mondiale à travers le monde.

Dans le cadre de l'initiative Global Give Back Circle, gérée par la Kenya Community Development Foundation (KCDF), la ZEP-RE offre des bourses pour l'enseignement universitaire aux filles à risque. Ces filles, à la fin de leurs études retournent généralement dans leurs communautés et initient le changement. Le GGBC enseigne aux filles à payer en avant en aidant d'autres personnes de leur communauté par le biais d'activités socioéconomiques et autres.



Le personnel de la ZEP-RE et les mentors de la KCDF lors de la remise du diplôme du programme de mentorat de la cohorte 2 à l'école secondaire Highway

Santé

En 2023, la ZEP-RE a collaboré avec Faraja cancer support Trust, une organisation non gouvernementale fondée en 2010 dans le but de fournir un soutien émotionnel, pratique et guérisseur à toute personne touchée par le cancer. La Compagnie a apporté des fonds et a participé à sa campagne annuelle de sensibilisation au cancer dans la forêt de Karura à Nairobi, au Kenya.



La ZEP-RE fait un don au Faraja cancer support Trust le 30 septembre 2023 dans les bureaux de la ZEP-RE à Nairobi, au Kenya



Le personnel de la ZEP-RE lors d'une course du Faraja cancer support Trust

Au cours de l'année, la ZEP-RE a participé à une course de relais organisée pour soutenir le Service de soutien aux familles de Nairobi, une ONG locale travaillant dans les bidonvilles de Nairobi, Kibera, Mukuru et Dagoretti du comté de Nairobi pour fournir des services de réadaptation communautaire aux enfants handicapés.



Le personnel de la ZEP-RE affiche ses médailles pendant la course caritative pour collecter des fonds pour les enfants handicapés

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE) (SUITE)

Environnement

En 2023, en collaboration avec le ministère kenyan de l'environnement, du changement climatique et des forêts, le personnel et les clients de la ZEP-RE ont planté 6 000 arbres indigènes dans la forêt de Ngong Hills en 2023. La mission de la Compagnie est de planter 30 000 arbres pour commémorer ses 30 ans d'existence.



La direction, le personnel et les clients de la ZEP-RE lors de l'événement de plantation d'arbres à Ngong Hills, au Kenya.



FÊTER 30 ANS

La ZEP-RE (Compagnie de Réassurance de la ZEP), institution régionale du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, a été créée par un accord des Chefs d'État et de gouvernement de l'ancienne zone d'échanges préférentiels (aujourd'hui le Marché commun de l'Afrique orientale et australe) à Mbabane, en Eswatini, en 1990.

Alors que la ZEP RE marque une grande étape de 30 ans dans le secteur, la Compagnie apprécie le soutien de tous les États membres du COMESA, de ses actionnaires, partenaires commerciaux et associés pour le soutien considérable accordé à la Compagnie pendant ces 30 années d'activité.

Pour atteindre ce succès remarquable, la ZEP-RE a été guidée par sa vision d'être un réassureur de classe mondiale de premier plan en Afrique, et sa mission de fournir une sécurité et des services de première classe à ses clients.

La Compagnie s'efforcera continuellement d'offrir des solutions sur mesure qui répondent aux besoins de chaque client individuel motivé par sa devise de « engagement envers un service de qualité ».

Pour nous, l'avenir se profile à l'horizon, et nous voyons un avenir où la ZEP-RE sera gérée de manière durable, en utilisant les principes ESG pour l'impact dans les communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous approfondirons notre utilisation et la promotion d'Insurtech pour innover de nouveaux produits et services

qui répondront aux besoins de nos clients, comme nous nous efforçons d'être une institution efficace, bien gérée de la prochaine décennie.

Notre rêve en tant qu'organisation sera de voir un continent financièrement inclusif avec des taux de pénétration de l'assurance plus élevés pour s'assurer que ceux qui nous nourrissent et gèrent nos paniers à pain ne soient pas laissés pour compte. Nous sommes prêts à diriger cela pour les 10, 20, 30 prochaines années.

En juin 2023, la Compagnie a organisé un dîner de gala marquant le 30^e anniversaire de la ZEP-RE. Le dîner de gala était une soirée de grandeur et de signification, honorée par la présence d'invités distingués, y compris l'estimé S.E. Premier ministre du Kenya Musalia Mudavadi en tant que notre invité d'honneur principal.

Dans un esprit de réflexion et de célébration, le dîner de gala a rendu hommage aux réalisations, aux jalons et aux contributions de la Compagnie au paysage africain de l'assurance. Des spectacles éblouissants, des discours captivants et des expériences culinaires délicieuses ont créé une soirée vraiment mémorable pour tous.

Alors que S. E le Premier ministre CS, Musalia Mudavadi a rejoint les invités de marque, l'occasion est devenue un témoignage de l'héritage durable de la ZEP-RE et de l'engagement collectif envers l'innovation, la croissance durable et l'excellence dans le secteur de la (ré)assurance.



Hope Murera (DG- ZEP-RE), Hon. Musalia Mudavadi (premier secrétaire du Cabinet du Kenya) et Mme Chileshe Kapwepwe (secrétaire général du COMESA) lors du dîner de gala de célébration du 30^{ème} anniversaire qui s'est tenu à Nairobi, au Kenya.

NOTRE PERSONNEL

La ZEP-RE reconnaît le rôle central joué par nos employés dans la réalisation des jalons et la réalisation des objectifs stratégiques de la Compagnie. Notre équipe diversifiée, issue de la région du COMESA et au-delà, continue d'être le fondement du succès de la ZEP-RE.

Composition du personnel :

En 2023, la ZEP-RE a continué à investir dans son capital humain avec le recrutement de 12 nouveaux membres. Cette infusion de talents a été stratégiquement répartie dans tous nos bureaux dans la région du COMESA, renforçant ainsi nos capacités. À la fin de 2023, notre complément de personnel s'élève à 95 (contre 90 en 2022), qui témoigne de notre engagement en faveur d'une expansion robuste.

Parité des sexes et égalité des chances :

La ZEP-RE est inébranlable dans son engagement en faveur de la parité entre les sexes. En 2023, la composition de notre personnel reflète un effectif équilibré, avec 48 femmes et 47 hommes professionnels. Cette réalisation s'harmonise avec notre vision d'être un employeur offrant l'égalité des chances, en créant un milieu de travail inclusif où la diversité prospère.

Initiatives de développement des compétences :

L'engagement de la ZEP-RE envers l'amélioration continue est évident grâce à l'accent mis sur le développement des compétences. En réponse au paysage professionnel dynamique, nous avons intensifié les programmes de formation en ligne. La ZEP-RE Academy a continué à offrir un éventail varié de cours, y compris des programmes d'ajustement des sinistres, de gestion des risques et de finance, assurant que notre personnel reste à l'avant-garde des exigences du secteur.

Programme pour jeunes professionnels (YPP) :

Le programme pour jeunes professionnels (YPP) a continué d'être la pierre angulaire de l'engagement de la ZEP-RE à nourrir les talents dans le secteur. En 2023, le YPP a identifié et formé de jeunes professionnels prometteurs du Kenya, de la Zambie, du Zimbabwe, de la RDC et de l'Éthiopie. Ces personnes ont reçu une formation spécialisée en souscription, comptabilité et sciences actuarielles, contribuant ainsi au pipeline de futurs leaders du secteur.

Perspectives pour 2024 :

Alors que nous entamons la nouvelle année, la ZEP-RE reste dévouée à l'excellence dans toutes les facettes de nos opérations. Nous prévoyons une croissance, une innovation et un engagement approfondi envers le développement professionnel de notre personnel. Notre détermination à respecter les normes les plus élevées en servant nos clients et en favorisant un environnement de travail favorable demeure inébranlable.

Remerciements

Je tiens à remercier tous les administrateurs pour leurs conseils, leurs orientations et leur temps - ceci est très apprécié.

Des remerciements particuliers vont également à nos clients et partenaires commerciaux. Nous reconnaissons votre soutien et apprécions les relations que nous avons construites au fil des ans.

À notre personnel sans qui nous n'aurions jamais pu obtenir les résultats que nous avons obtenus, je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance.

Enfin, je tiens à remercier les actionnaires de continuer à croire en la vision de croissance et de rentabilité de la Compagnie.



Le personnel de la ZEP-RE lors de la fête de Noël de la Compagnie en décembre 2023

A hand is shown placing a wooden block on a row of other wooden blocks. The background is a blue shirt sleeve. The number 03 is displayed in a large, dark blue font, with horizontal lines extending from its top and bottom.

03

**NOTRE
ENVIRONNEMENT
DE CONTRÔLE**

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE)

Un cadre complet de gestion du risque d'entreprise est une condition préalable essentielle pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques de la ZEP RE. Ce cadre facilite la prise de décision dans l'ensemble de l'organisation, conformément aux objectifs d'appétit pour le risque approuvés par le Conseil d'administration.

Nous cherchons à assurer la rentabilité à long terme et la solidité financière de notre organisation en employant un système de gestion des risques solide et complet, qui est étroitement lié au processus d'acceptation des risques. Cela exige que les personnes responsables identifient, analysent et mesurent le niveau de rentabilité et les risques associés à une opportunité commerciale, tout en mesurant, contrôlant et rendant compte du montant et de l'utilisation du capital alloué à cette opportunité, ainsi que du rendement de ce capital.

Le système de gestion des risques d'entreprise soutient la capacité de la Compagnie à faire face efficacement aux incertitudes futures, réduisant ainsi les implications négatives, tout en permettant de tirer parti du potentiel de croissance, ce qui permet une création de valeur durable pour nos actionnaires et la protection de nos assurés.

Rôles et responsabilités

Au cœur de tout bon système de gestion des risques se trouve la gouvernance qui le sous-tend. La ZEP RE utilise un modèle à « trois lignes de défense » dans l'exécution de sa gestion des risques. Ce modèle comprend :

- Les fonctions commerciales (**première ligne**) - où le personnel et la direction contrôlent activement les risques commerciaux par le biais de décisions quotidiennes prises dans le cadre de leurs fonctions.
- La fonction de surveillance (**deuxième ligne**) - où les fonctions de risque et de conformité (et autres fonctions connexes) valident l'intégrité et l'efficacité des systèmes de gestion des risques de la Compagnie et supervisent les décisions des fonctions commerciales, en veillant à ce que l'objectif d'appétit pour le risque de la Compagnie reste intact.
- La ligne d'assurance (**troisième ligne**) - qui se compose des fonctions d'audit interne et externe, chargées de fournir une assurance indépendante sur la validité et l'efficacité des systèmes de gestion des risques de la compagnie.

Bien que les membres de la Direction ne soient pas directement impliqués dans les lignes de défense, ils jouent un rôle clé en tant que principales parties prenantes desservies par les trois lignes de défense, étant donné leur responsabilité dans le fonctionnement du modèle des trois lignes de défense.

Le Responsable principal des risques dirige la fonction de gestion des risques de la Compagnie et est chargé du leadership et de la coordination généraux de la fonction de gestion des risques.

Un Comité directeur de gestion des risques se réunit périodiquement pour discuter de la gestion de tous les risques matériels de la Compagnie. Ce comité est composé des responsables de toutes les fonctions commerciales et est dirigé par le Responsable principal des risques. Tous les résultats sont communiqués à la Direction générale et au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et de gestion des risques, qui se réunit tous les trimestres, supervise l'adéquation et l'efficacité des capacités de gestion des risques de la ZEP RE et surveille le profil de risque de la Compagnie ; tandis que le Conseil de surveillance a le contrôle ultime du cadre de gestion des risques de la Compagnie, surveille le profil de risque et l'adéquation du capital de la Compagnie et s'assure que les risques sont pris dans le cadre des objectifs d'appétit pour le risque, tels qu'approuvés.

Le cadre de gestion des risques

L'activité de gestion des risques de la Compagnie englobe tous les aspects de la gestion des risques, mais avec une attention particulière aux facteurs qui peuvent nuire de manière significative aux objectifs stratégiques de la ZEP RE.

Dans le processus d'établissement des objectifs de la Compagnie sur la période stratégique, la Direction définit les risques qui sous-tendent la stratégie ainsi que le montant et le type de risques qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. L'impact de ces événements sur les objectifs de la Compagnie est évalué et les mesures prises pour gérer les risques sont définies.

Pour définir les événements qui sous-tendent les objectifs stratégiques de la Compagnie, les risques identifiés sont classés et mesurés à l'aide de registres de risques, qui évaluent l'impact probable et la probabilité de survenue de l'événement. Cette analyse sert de base à la Direction pour envisager l'approche de gestion des risques à utiliser, c'est-à-dire accepter, atténuer, transférer ou éviter, dans le but de minimiser l'exposition potentielle. À partir de ce moment, les risques sont surveillés et contrôlés, et des rapports sont établis à l'intention des différentes parties prenantes de la Compagnie.

La déclaration d'appétit pour le risque définit les indicateurs clés pour chaque risque matériel, ainsi que leurs valeurs cibles et seuils. Le ratio d'adéquation du capital, défini dans le cadre de la gestion du capital de la ZEP RE, qui définit, entre autres, la fourchette cible et les tolérances et qui est détaillé dans le document interne réglementant la gestion du capital de la Compagnie, revêt une importance particulière. Le contrôle de la position d'adéquation du capital de la ZEP RE, par rapport à l'appétit de l'organisation pour le risque, est un processus continu, qui prend en compte les changements dans les décisions commerciales qui ont un impact sur le profil de risque et la rentabilité de la Compagnie.

La Fonction de gestion des risques évalue régulièrement le profil de risque de la ZEP RE par rapport aux objectifs d'appétit pour le risque approuvés par le Conseil d'administration et communique les violations à la Direction, au Comité d'audit et de risque et au Conseil

de supervision. Un aspect essentiel du cadre de gestion du risque de la ZEP RE est l'établissement d'une culture du risque appropriée dans l'ensemble de l'organisation. Ceci est basé sur la connaissance, la coopération et la communication ouverte sur les risques de la Compagnie, le Conseil de supervision étant chargé de donner le ton de l'appétit pour le risque de la Compagnie et la Direction générale de faire passer le message dans toute l'organisation.

Types de risques

La définition de la propension au risque de la ZEP RE nécessite l'identification des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée dans le cadre de l'exécution de sa stratégie. La classification des risques suivante est utilisée à des fins de surveillance interne des risques :

1. Le Risque de réassurance, qui se compose de :
 - **Risque de souscription/tarification** - Risque de perte due à une sélection ou une approbation inappropriée des acceptations d'affaires entrantes et aux fluctuations du temps, de la fréquence et de la gravité des événements assurés, par rapport aux attentes au moment de la souscription/tarification.
 - **Risque lié aux provisions** - Risque de perte dû au fait que les provisions actuelles sont sous-estimées et donc insuffisantes pour couvrir leur liquidation.
 - **Risque de catastrophe** - Risque de perte résultant d'un événement unique ou d'une série d'événements, de grande ampleur, généralement sur une courte période, entraînant un écart important entre les sinistres réels et le total des sinistres prévus.
2. Risque financier, qui consiste en :
 - **Risque de marché** - Risque de perte résultant des variations de la valeur de marché des actifs par rapport aux passifs, en raison de scénarios financiers défavorables. Les risques du marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux actions, le risque d'écart de crédit, le risque lié aux biens et le risque de concentration.
 - **Risque de crédit** - Risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses obligations en termes de calendrier, de qualité et de quantité, en partie ou en totalité, ou de l'incapacité ou du refus de respecter ses obligations.
 - **Risque de liquidité** - Risque de perte dû au fait que le produit des actifs financiers est insuffisant pour financer les obligations de l'activité de réassurance et d'autres obligations à court terme.
3. **Risque opérationnel** - Risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnel ou de systèmes, ou d'événements externes et de leur impact.
4. **Risque de réglementation et de conformité** - Risque de perte résultant du non-respect des lois ou des politiques réglementaires locales, régionales ou internationales en vigueur. Cela inclut également les

changements inattendus des politiques existantes ou le développement, l'administration et l'application des réglementations sur les marchés où la Zep-Re opère.

5. **Risque de gouvernance** - Risque de perte découlant du système par lequel la ZEP RE est dirigée et contrôlée et de la répartition des droits et des responsabilités entre les différents participants de la Compagnie (tels que l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les gestionnaires, les actionnaires, les créanciers, les auditeurs et les régulateurs).
6. **Risque stratégique et commercial** - Risque de perte due à des décisions commerciales défavorables, à une mise en oeuvre inadéquate des décisions stratégiques adoptées et à une réactivité insuffisante aux changements de l'environnement commercial. Le risque stratégique et commercial comprend le risque de réputation et le risque de dégradation de la notation de crédit.

Gestion du capital

La ZEP-RE n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de fonds propres. Toutefois, la situation de la Compagnie en matière d'adéquation des fonds propres à un moment donné a une incidence importante sur ses notations. Par conséquent, les besoins en capital de l'organisation sont déterminés en utilisant le modèle de capital propre de l'agence de notation, A.M. Best. Il s'agit d'un outil basé sur le risque, dans le cadre duquel les exigences de capital de la ZEP-RE sont calculées en fonction du niveau de risques associés à son bilan, comme les risques financiers, de réserve et de tarification.

En outre, l'objectif de la ZEP-RE en matière d'appétit pour le risque dans la gestion de son capital vise à garantir que la Compagnie soit en mesure de poursuivre ses activités après la survenance de pertes extrêmement défavorables liées à ses activités au cours d'une année donnée. Selon les critères d'A.M. Best, la ZEP-RE est tenue de maintenir une position d'adéquation des fonds propres à un niveau compatible avec la mesure de la valeur en risque et une probabilité annuelle de solvabilité de 99,6 %. Dans ce scénario, la Compagnie devrait être en mesure de résister à une année exceptionnelle de pertes qui, statistiquement, se produit une fois tous les 250 ans. Fin 2023, la ZEP-RE restait fortement capitalisée et respectait l'exigence de l'agence de notation, car la position d'adéquation des fonds propres restait soutenue par les bénéfices non distribués.

Le cadre de gestion du capital vise à assurer la continuité de l'exploitation de l'organisation, à garantir la rentabilité de l'entreprise et à préserver le rendement stable et à long terme des investissements des actionnaires, en versant des dividendes sur la base d'un critère défini, tel qu'établi dans la politique de dividende de la Compagnie. De cette manière, la fonction de gestion des risques examine régulièrement la situation prospective de la ZEP-RE en matière d'adéquation des fonds propres, afin de garantir une allocation optimale du capital, compte tenu de l'évolution de l'environnement commercial.

Notation de la solidité financière de la ZEP-RE

En novembre 2023, A.M. Best a amélioré la notation de crédit de l'émetteur de ZEP-RE à «bbb+» de «bbb», avec des perspectives stables. La note de solidité financière de B++ a été confirmée avec des perspectives stables. GCR a également confirmé la notation de puissance financière de la ZEP-RE à l'échelle nationale de AAA, avec une perspective stable pendant la même période.

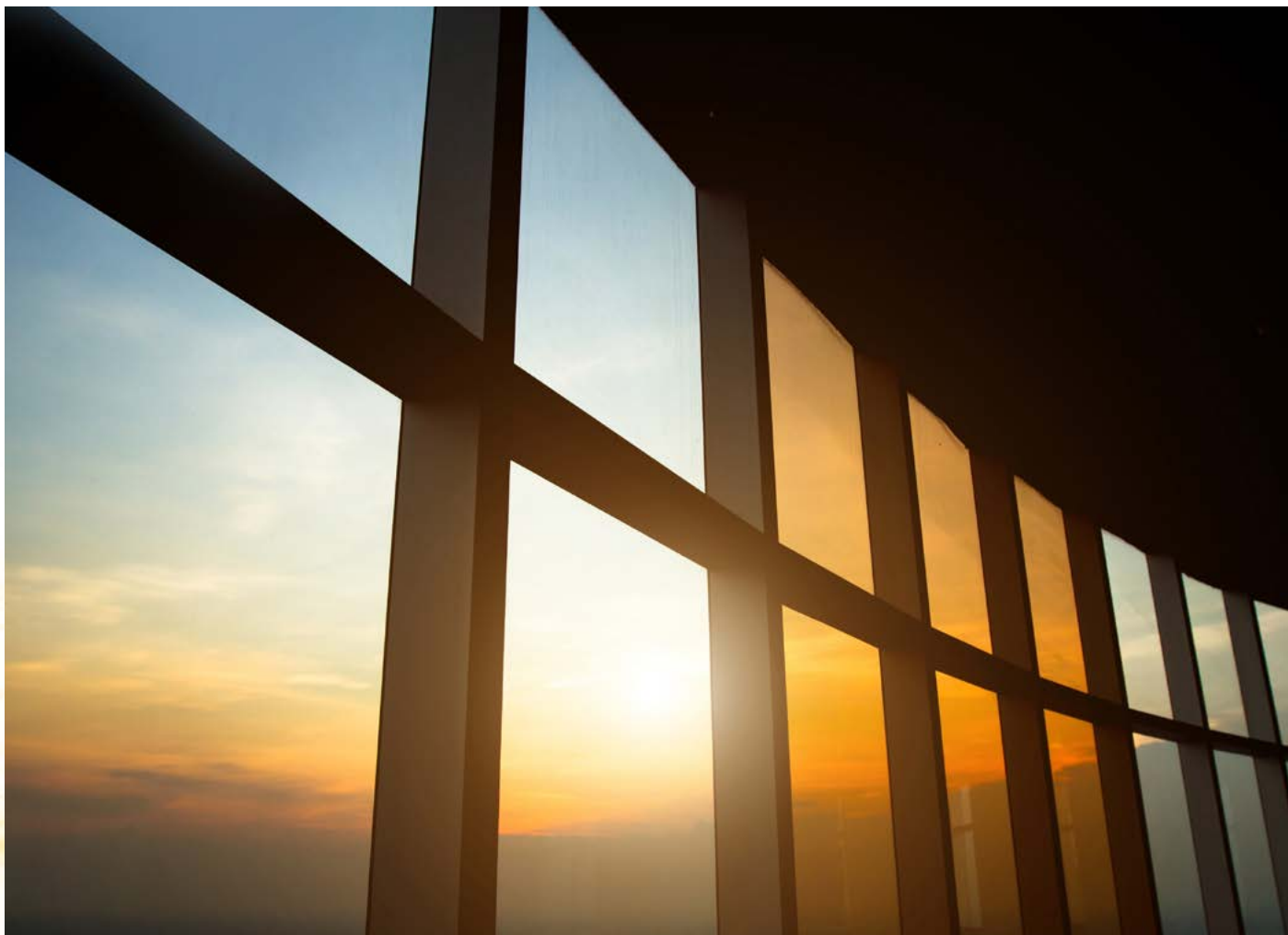
Selon A.M. Best, la mise à niveau de la notation de crédit de l'émetteur reflétait la révision de l'évaluation d'ERM de la ZEP-RE en «approprié» de «marginal», à la suite des mesures prises par la direction pour renforcer ses capacités de gestion des risques. L'agence a noté que ces dernières années, la Compagnie avait pris des mesures énergiques pour améliorer ses résultats de souscription, tout en réduisant son exposition au risque d'investissement. A.M. Best a estimé que le cadre de gestion des risques de la ZEP-RE était approprié compte tenu de la taille et de la complexité de ses activités, puisque ses capacités de gestion des risques sont étroitement alignées sur son profil de risque.

La solidité du bilan de la ZEP-RE continue d'être considérée comme très forte, la performance opérationnelle étant également considérée comme forte, tandis que l'impact du profil d'entreprise est considéré comme ayant une contribution neutre à l'évaluation de la notation de la Compagnie.

L'opinion de l'agence concernant la solidité très forte du bilan de la ZEP-RE est étayée par la capitalisation ajustée au risque de l'entreprise, qui est évaluée comme étant maintenue au niveau le plus élevé, ainsi que par sa répartition prudente des actifs et son faible effet de levier de souscription. Bien que A.M. Best souligne l'exposition de la ZEP-RE au risque de pays élevé, à travers le niveau élevé de risque économique, politique et financier associé aux activités de la Compagnie, l'agence reconnaît la bonne diversification géographique et la stratégie prudente de gestion d'actifs de la Compagnie, comme facteurs compensant partiellement ce risque.

La solide évaluation de la performance opérationnelle de la Compagnie continue de refléter ses antécédents en matière de production de solides résultats d'exploitation. A.M. Best reconnaît la position concurrentielle de la ZEP-RE sur des marchés qui offrent un potentiel de profit intéressant et considère que le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'organisation est en pleine évolution.

Selon GCR, les facteurs clés qui sous-tendent les résultats de notation de la ZEP-RE sont notamment la diversité des membres de la Compagnie et son influence sur les marchés de la région du COMESA, des niveaux élevés de capitalisation ajustée en fonction des risques et de couverture des liquidités, ainsi que son profil financier solide.





04

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

RAPPORT DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

La ZEP-RE s'est engagée à mettre en oeuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Nous avons adopté une approche de gestion et de contrôle responsables de la Compagnie en accordant une attention particulière à la création de richesse à long terme, à l'amélioration constante de la valeur ajoutée pour nos actionnaires et à la reconnaissance de l'intérêt des autres parties prenantes. Nous accordons une importance critique à la promotion et au respect des intérêts des actionnaires, aux pratiques de supervision efficaces à tous les niveaux décisionnels et à une politique de communication ouverte et transparente sur les plans interne et externe.

Les principaux aspects de notre approche de gouvernance d'entreprise sont les suivants: -

Normes de gouvernance d'entreprise

En tant qu'organisation régionale, ZEP-RE n'est soumise à l'autorité d'aucune juridiction locale. Elle a toutefois le loisir de s'inspirer des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise des différentes parties du monde, y compris le Code britannique de gouvernance d'entreprise, les directives publiées par la Commonwealth Association of Corporate Governance (CACG) : Principes de gouvernance d'entreprise dans le Commonwealth, Code King IV de gouvernance d'entreprise, le Code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise du Kenya. Dans le but d'améliorer la gouvernance d'entreprise conformément aux meilleures pratiques, suite à l'approbation du Conseil d'administration, la Compagnie poursuit la mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation de la gouvernance d'entreprise faite en mars 2019 par Nestor Advisers (un leader mondial basé au Royaume-Uni dans la fourniture de services de conseil en gouvernance d'entreprise).

Structure de gouvernance

La ZEP-RE est une Compagnie à responsabilité limitée régie par l'Accord portant création de la Compagnie, qui est un accord multi-États qui a établi la Compagnie et régit son fonctionnement. La Compagnie est dotée de trois principaux organes directeurs à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et l'équipe de direction.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la Compagnie et elle est constituée par ses actionnaires. Tous les pouvoirs de la Compagnie lui sont conférés.

Catégories d'actions

Les actionnaires de la Compagnie sont répartis en trois catégories: -

- Actionnaires de classe A – ils comprennent les États membres et les États signataires, les institutions appartenant à des États membres ou à des États signataires et les institutions du COMESA qui choisissent de devenir membres sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.
- Actionnaires de classe « B » - Institutions privées d'assurance et de réassurance de la région et autres investisseurs éligibles de la région et de l'extérieur de la Région.
- Actionnaires de classe « C » - Institutions financières de développement.

Fonctions de l'Assemblée générale qui ne peuvent pas être déléguées

En vertu de la Charte, l'Assemblée générale peut déléguer tout pouvoir qui lui est dévolu, à l'exception du pouvoir: -

- d'augmenter le capital-actions autorisé de la Compagnie;
- d'élire et de révoquer les Administrateurs et fixer leurs indemnités ainsi que celles de leurs suppléants;
- de nommer et de révoquer l'Administrateur général;
- de choisir les commissaires aux comptes, chargés de vérifier les comptes de la Compagnie, et de certifier conformes le bilan et le compte de résultat de la Compagnie;
- de décider de la répartition du bénéfice net de la Compagnie;
- de fixer les modalités de dissolution de la Compagnie et de distribuer ses actifs;
- d'admettre de nouveaux membres.

La ZEP-RE applique le principe d'«une action, une voix». Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote personnellement ou par un mandataire désigné par écrit.

Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration de la ZEP-RE est responsable de l'orientation générale de l'activité de la Compagnie et il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires pour les opérations de l'entreprise.

L'Accord portant création de la Compagnie décrit les principales fonctions suivantes du Conseil :

- Il gère la structure de l'organisation et détermine les responsabilités liées à tous les postes au sein de la Compagnie.

- Il fixe les conditions d'emploi de l'Administrateur général.
- Il approuve le budget de la Compagnie.
- Il prend des décisions sur les opérations auxquelles la Compagnie participe et veille à ce que les opérations de la Compagnie se fondent sur des principes rigoureux en matière de réassurance.
- Il soumet un rapport annuel et les comptes de chaque exercice financier à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.
- Il prépare le travail de l'Assemblée générale et fait connaître ses décisions.

Les jetons de présence et les conditions de service des membres du Conseil d'administration sont déterminés par l'Assemblée générale.

Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration est effectuée tous les trois ans grâce à un processus électoral officiel et transparent qui implique la participation de l'ensemble des actionnaires de la Compagnie. Chaque membre a la possibilité de proposer des candidats pour les postes vacants d'administrateur et d'administrateur suppléant et tous les membres participent au vote et à la nomination des administrateurs. Les remplacements à mi-mandat sont effectués par des élections partielles transparentes.

Composition

Le Conseil d'administration actuel est composé de 12 administrateurs, à savoir dix (10) Administrateurs non exécutifs, un (01) Administrateur indépendant et l'Administrateur général en tant qu'Administrateur exécutif. Les principaux cadres de la Compagnie prennent part aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

Accès à l'information et aux ressources

Tous les Administrateurs ont accès à la Direction et aux informations nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs devoirs et responsabilités. Ils sont également tenus informés des derniers développements concernant les activités de la Compagnie.

Durant l'exercice sous revue, les Administrateurs ont reçu de la Direction des informations appropriées et opportunes pour leur permettre de maintenir un contrôle efficace et complet sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité.

Les questions importantes examinées par le Conseil en 2023 comprenaient: examen et suivi de la mise en oeuvre du plan stratégique de l'IB, des initiatives d'impact et de durabilité, des actions de gestion des risques, des amendements à l'Accord de 1990 portant création de la ZEP-RE, renforcement des partenariats régionaux et mondiaux, approbation du budget et de la stratégie 2024, rapport d'évaluation indépendant sur la performance du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

Mise en oeuvre de la stratégie

Le Conseil est chargé d'assurer une orientation et un contrôle stratégiques. Cependant, la responsabilité première de la mise en oeuvre de la stratégie et des opérations au jour le jour a été déléguée à l'Administrateur général. L'Administrateur général est assisté dans cette fonction par une équipe de direction.

Charte

Le Conseil d'administration s'inspire d'une Charte qui oriente ses activités et aide les Administrateurs à tirer parti des compétences professionnelles et des qualités personnelles de chaque membre afin d'assurer l'efficacité de ses opérations.

Autres instruments juridiques

En outre, le Conseil d'administration a mis en place d'autres instruments juridiques, notamment un Code de conduite et d'éthique professionnelle, Règlement intérieur pour guider la tenue des réunions et une politique d'évaluation pour permettre l'examen du rendement du conseil.

Cadre de contrôle interne

Le Conseil d'administration reconnaît sa responsabilité globale sur le système de contrôle interne de la Compagnie et l'examen de son efficacité. La Direction rend compte au Conseil d'administration concernant la surveillance de ce système et lui donne l'assurance qu'elle a accompli cette tâche. La Compagnie a mis en place un cadre de contrôle interne qui vise à faire en sorte que les risques commerciaux, opérationnels, financ

Comités du Conseil d'administration

Divers comités ont été créés pour aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit notamment du Comité de risques et d'audit, du Comité de stratégie et des placements, et du Comité des nominations, de la rémunération et des ressources humaines. Ces Comités fonctionnent dans le cadre de mandats clairement définis qui précisent leurs responsabilités, leur compétence et la procédure à suivre pour faire rapport au Conseil d'administration.

Ils ont un accès illimité aux informations sur la Compagnie, aux conseils et aux services de la Direction et ils peuvent solliciter des conseils professionnels indépendants pour toute question relevant de leur compétence.

Comité chargé de l'évaluation du risque et de l'audit

Les membres du Comité sont : M. Simon Chikumbu (Président), M. Rehema Namutebi, Mme. Namakau M. Ntini, Dr. Hilary Maina Wachinga.

L'objectif principal du Comité est d'assurer une supervision centralisée, l'établissement de politiques, la collecte d'informations et la communication au Conseil d'administration, concernant les risques clés de la ZEP-

RE et ses activités et processus de gestion des risques connexes en:-

- a. Faire en sorte que la Compagnie applique les meilleures normes de pratique en matière de gestion des risques, de pratiques juridiques, éthiques et morales.
- b. Assurer les normes de gouvernance de haute qualité en matière d'information financière.
- c. Faire des recommandations au Conseil d'administration et veiller à ce que ce dernier prenne des décisions éclairées en ce qui concerne les questions de gestion des risques, la comptabilité et les politiques financières.
- d. Fournir des orientations à la Compagnie sur le renforcement du régime de gestion des risques.
- e. Examiner régulièrement les systèmes de contrôle interne et externe et de communication de l'information.
- f. Assurer et maintenir la confiance que l'actionnaire / investisseur accorde à la Compagnie.

Le Comité chargé du risque et de l'audit a tenu quatre (04) réunions en 2023.

Le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne ont un accès illimité aux informations concernant la Compagnie et soumettent des rapports officiels au Comité.

Comité chargé de la stratégie et des placements

Le Comité est composé de M. Hosea Kashimba (président), M. Pritesh Modi, M. Tadesse Admassu M. Simon Chikumbu, Mme Nnenna Nwabufu et Mme Hope Murera.

Ses principaux objectifs sont notamment, d'apporter son appui au Conseil afin que ce dernier remplisse ses obligations, en fournissant des orientations et en formulant des recommandations au Conseil sur les questions suivantes:-

- a. La mise en oeuvre et/ou la révision de toutes les initiatives stratégiques de la Compagnie.
- b. La définition des grandes orientations et supervision de la politique de placement et de toutes les principales opérations de placement de la Compagnie.
- c. L'optimisation de l'efficacité des plans stratégiques et des politiques de placement.

Le Comité chargé de la stratégie et des placements a tenu quatre (04) réunions en 2023.

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Le Comité est chargé de la responsabilité principale de

- a. Examen continu des normes de gouvernance d'entreprise de la Compagnie et respect des normes et des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise de la Compagnie, y compris l'examen et la révision de la sélection, de la nomination des administrateurs, des normes d'évaluation, des propositions d'incitations à la rémunération et des formations.
- b. Suivre, évaluer, conseiller et faire des recommandations au Conseil en ce qui concerne les conditions de travail du personnel.
- c. Monitoring, evaluating, advising and making recommendations to the Board with regard to staff working conditions.
- d. Supervision des activités du Fonds pour l'impact sur le développement.

Les membres du comité font également partie du Comité spécial de vérification qui vérifie les nominations au Conseil d'administration de la ZEP-RE.

Le Comité est composé de Mme Rehemah Namutebi (Présidente), M. Mohammed Satti et Dr Ntimarubusa.

Le Comité de gouvernance et des ressources humaines a tenu trois (03) réunions en 2023.

Rapports au Conseil

Les différents comités ont soumis leurs rapports au Conseil d'administration par l'entremise de leurs présidents respectifs.

Jetons de présence des Administrateurs

Les Administrateurs ont reçu des jetons de présence pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités du Conseil conformément aux modalités approuvées par l'Assemblée générale. Le montant total des émoluments perçus par les Administrateurs en 2023 est repris à la note 34 (ii) des états financiers.

Présence au Conseil d'administration en 2023

Le tableau ci-après indique les présences des Administrateurs titulaires ou Administrateurs suppléants aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale:

	Réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale en 2023				
	109e CA	110e CA	111e CA	32e AGA	112e CA
Mme Chileshe Kapwepwe	✓	✓	✓	✓	✓
Mme Hope Murera	✓	✓	✓	✓	✓
M. Hosea Kashimba	✓	✓	✓	✓	✓
M Admassu Tadesse*	✓		✓	✓	
Dr. Frederic Ntimarubusa	✓	✓	✓	✓	
Mme Jacqueline Njui/Dr. Hilary Maina Wachinga**	✓	✓	✓	✓	✓
Mme Chearyp Mkandawire- Sokoni/Mr. Kennedy Siamuwele/Ms. Namakau M Ntini**	✓	✓	✓	✓	✓
Mme Rehemah Namutebi	✓	✓	✓	✓	✓
M. Pritesh Modi	✓	✓	✓	✓	✓
M. Simon Chikumbu	✓	✓	✓	✓	✓
M. Mohammed Satti	✓	✓	✓	✓	✓
M. Nnenna Nwabufu***	✓	✓	✓	✓	✓

*M. Admassu Tadesse était représenté par l'Administratrice suppléante, Mme Joy Ntare.

**Dr Wachinga et Mme Namakau Ntini ont été élus au Conseil lors de la 32e Assemblée générale annuelle tenue le 20 juin 2023, et ont ensuite commencé à assister aux réunions. Avant l'élection;

- Mme Jacqueline Njui a assisté à la réunion et a représenté Kenya Re en tant qu'Administratrice suppléante à la suite de la vacance du siège avec le retrait par Kenya Re de M. Jadhah Mwarania, en tant que représentante de son Conseil d'administration.
- Le siège a été libéré à compter du 6 avril 2023, à la suite du départ à la retraite de Mme Chearyp Mkandawire – Sokoni. Par la suite, le siège a été occupé par M. Siamuwele jusqu'à l'élection de Mme. Ntini.

*** Lors de la 112e réunion du Conseil, la BAD était représentée par l'Administrateur suppléant M. Ahmed Attout.

Directrice générale et équipe de direction

L'Administrateur général est responsable de la gestion courante de la Compagnie. Il est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Il fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur les activités de la Compagnie.

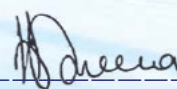
L'Administrateur général est assisté dans ses fonctions par une équipe de direction. Les membres de cette équipe sont nommés par le Conseil d'administration avec un contrat à durée déterminée renouvelable. Les documents de réglementation et de politiques publiés par le Conseil d'administration précisent la manière dont la Direction gère la Compagnie et exécute les décisions.

Le Conseil d'administration assure la supervision de la performance de la Direction et donne des conseils et des orientations, le cas échéant. Certaines questions et transactions comme les orientations stratégiques, les principaux placements ou les dépenses d'équipement requièrent l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'intervient dans aucune activité opérationnelle courante.



Présidente



Directrice générale

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration ont le plaisir de présenter leur rapport et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ce rapport est le reflet de l'état des affaires de la Compagnie. Le rapport est préparé conformément aux dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE).

Activités principales

La Compagnie souscrit toutes les branches d'assurance-vie et non vie conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Les activités sont réparties dans les branches suivantes ::

- Propriété
- Responsabilité civile
- Automobile
- Maritime
- Aviation
- Vie
- Maladie

Résultats et dividendes pour l'exercice

Le bénéfice de l'exercice de 14,19 millions \$EU (31,61 millions \$EU en 2022) a été transféré aux résultats non distribués. Les membres du Conseil d'administration recommandent le versement d'un dividende de 5,4 millions \$EU pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (5 300 000 \$EU en 2022).

Membres du Conseil d'administration

La liste des Administrateurs actuels de la Compagnie est indiquée à la page 1. Ce Conseil a été élu par la 31e Assemblée générale annuelle tenue à Nairobi, au Kenya, le 24 juin 2022, pour un mandat de trois ans et se terminant en juin 2025.

Changements au sein du Conseil d'administration

La 32e Assemblée générale annuelle, tenue le 20 juin 2023, a nommé au Conseil d'administration de la Compagnie deux nouveaux administrateurs titulaires, Dr Hilary Wachinga et Mme Namakau Ntini. Ils ont remplacé M. Jadhah Mwarania et Mme Chearyp Mkandawire – Sokoni respectivement, qui ont pris leur retraite au cours de l'année.

Secrétaire

Mlle Miriam Magala a continué à occuper le poste de Secrétaire de la Compagnie.

Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes de la Compagnie a expiré en décembre 2023. Une résolution spécifique sera soumise à la 33e Assemblée générale annuelle à cet égard pour nommer un nouveau Commissaire aux comptes.

PAR ORDRE DU



SECRÉTAIRE 2024

ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

En vertu des dispositions de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), les Administrateurs ont la responsabilité de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la Compagnie à la fin de l'exercice financier et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Les Administrateurs doivent également s'assurer de la bonne tenue des livres comptables qui exposent avec exactitude raisonnable et expliquent les transactions de la Compagnie, présentent avec une précision raisonnable, en tout temps, la situation financière de la Compagnie et qui leur permet de préparer des états financiers qui respectent les normes comptables reconnues sur le plan international et les dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils sont aussi responsables de veiller sur les actifs de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et des autres irrégularités.

Les Administrateurs assument la responsabilité de la préparation et de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables reconnues sur le plan international et aux dispositions de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE). Ils acceptent également la responsabilité de:

- i. La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'ils jugent nécessaire relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers dénués d'informations inexacts imputables à l'erreur ou la fraude
- ii. La sélection et l'application de principes comptables appropriés ;
- iii. La détermination des jugements et des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ayant procédé à une évaluation de la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, les Administrateurs ne sont informés d'aucune incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité.

Les Administrateurs reconnaissent que la vérification indépendante des états financiers ne les exonère pas de leur responsabilité.

Approuvé par le Conseil d'Administration le 6 mai 2024 et signé en son nom par :



Présidente



Directrice générale

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE)

Rapport sur la vérification des états financiers

Notre opinion

Nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE, la Compagnie) tels que repris de la page 53 à la page 121. Ceux-ci comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état du résultat et des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers comprenant les principales politiques comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les États financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la ZEP-RE (Compagnie de Réassurance de la ZEP) « (la Compagnie) » au 31 décembre 2023 et de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS.

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport sur la Responsabilité du commissaire aux comptes dans la vérification des états financiers.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément au Code international de déontologie à l'usage des comptables professionnels, (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA) ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes à la vérification des états financiers au Kenya, et nous avons assumé nos responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences et le Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel autres que les États financiers et le rapport de notre commissaire aux comptes à ce sujet. Les Administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et, excepté jusqu'à la mesure autrement indiquée de manière explicite dans ce rapport, nous n'exprimons aucune autre forme d'assurance quant à l'information déclarée.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si ces autres informations ne sont pas matériellement conformes aux états financiers ou aux informations recueillies lors de la vérification ou semblent comporter des inexactitudes significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons sur l'existence d'une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs concernant les états financiers

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers conformément à la base comptable décrite dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de l'article 31 de l'Accord portant création de la ZEP-RE, et du contrôle interne que les Administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la méthode comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si ils n'ont pas d'autre solution réaliste que de le faire.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DE LA ZEP (ZEP-RE) (SUITE)

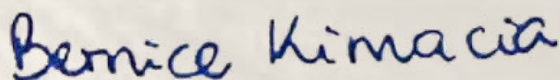
Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui inclut notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification menée conformément aux normes ISA détecte toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les fausses déclarations peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées importantes si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient des incidences sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et conservons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous avons aussi mené les actions suivantes :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives des états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et élaborer des procédures de vérification répondant à ces risques et obtenir des informations probantes suffisantes et appropriées pour servir de base à notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est supérieur à celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, un faux, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Évaluer la pertinence des normes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les Administrateurs.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation par la Direction du principe comptable dit « de continuité de l'exploitation » et, sur la base des informations probantes obtenues, si une incertitude significative en relation avec des événements ou des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations afférentes dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les informations probantes obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, les événements ou les circonstances futures peuvent entraîner la cessation de l'activité de la Compagnie.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière donnant une image fidèle.

Nous communiquons avec les Administrateurs concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris toute lacune importante identifiée dans le contrôle interne lors de notre audit.



Bernice Kimacia, certificat d'exercice numéro 1457

partenaire d'engagement responsable de la vérification

Pour et au nom de PricewaterhouseCoopers LLP

Certified public Accountants

Nairobi

7 mai 2024

ÉTAT DU RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

		2023	Reformulé 2022
	Notes	\$EU	\$EU
Revenus de réassurance	3	238 134 146	214 060 258
Frais de service de réassurance	4	(140 860 167)	(113 366 989)
Charges nettes des contrats de rétrocession détenus	5	(68 346 385)	(77 832 470)
Résultat du service de réassurance		28 927 594	22 860 799
Revenu de placements	6	6 345 924	15 384 402
Finances (charges)/produits des contrats de réassurance émis	8	(8 297 362)	5 935 349
Produits financiers/(charges) provenant de contrats de rétrocession détenus	9	1 870 742	(1 170 284)
Charges financières nettes de réassurance		(80 696)	20 149 467
Résultat net de réassurance et d'investissement		28 846 898	43 010 266
Autres revenus		2 126 853	3 120 605
Autres frais d'exploitation	10	(5 928 477)	(6 096 498)
Perte sur transactions en devises étrangères	10	(11 867 676)	(8 890 843)
Part des bénéfices des associés	7	1 009 427	470 226
Bénéfice pour l'exercice		14 187 025	31 613 756
Autres éléments (perte)/produits globaux pour l'exercice			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Gain (perte) à la juste valeur sur réévaluation des immobilisations corporelles	26(ii)	(262 687)	195 344
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements en actions	26(i)	1 341 534	(3 325 967)
Pertes de change de réévaluation résultant des placements en actions	26(i)	(6 009 326)	(1 978 552)
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger	26(i)	375 773	(2 030 445)
Gain/(perte) de juste valeur sur réévaluation d'obligations de Compagnies	26(i)	417 500	(75 000)
Pertes de juste valeur sur réévaluation des titres de l'Etat	26(i)	(349 845)	(670 624)
Gain (perte) de juste valeur sur réévaluation de placements dans des Compagnies affiliées de technologie	26(iii)	(1 454 871)	3 661 187
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		(5 941 922)	(4 224 057)
Total revenu (perte) global(e) pour l'exercice		8 245 103	27 389 699
Résultat par action			
- De base et dilué	12	0.235	0.540

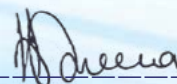
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	Notes	Déc. 2023 \$EU	Reformulé le 31 décembre 2022 \$EU	Reformulé le 1er janvier 2022 \$EU
ACTIFS				
Immobilisations corporelles	13	2 470 606	2 646 040	2 287 397
Actifs incorporels	14	761 799	989 347	1 103 178
Immeubles de placement	15	55 228 231	54 807 236	50 335 931
Placement en actions à FVOCI				
- Placements cotés en actions	16	19 429 137	23 435 400	27 639 732
- Placements non cotés en actions	16	3 507 977	2 294 266	1 522 988
- Placements dans des sociétés affiliées	16	26 463 373	27 769 647	22 619 385
Investissements comptabilisés en capitaux propres				
- Placements dans les sociétés associées	17	13 516 495	12 406 482	3 300 452
Actifs contractuels de rétrocession	29	40 265 930	-	7 187 246
Autres créances	18	12 999 853	8 655 404	7 862 357
Titres publics				
- Coût amorti	19	215 563 928	117 552 590	96 895 063
- FVOCI	19	1 887 665	2 352 460	1 916 961
Placements à l'étranger				
- Coût amorti	20	-	15 078 136	15 077 494
- FVOCI	20	9 617 737	9 241 964	10 272 409
Dépôts auprès des institutions financières	21	65 597 157	110 344 970	137 370 180
Obligations d'entreprise				
- Coût amorti	22	768 847	1 088 527	643 408
- FVOCI	22	5 342 500	4 925 000	-
Fonds en banque et en caisse	23	7 585 014	15 999 661	13 075 816
Total Actifs		481 006 249	409 587 130	399 109 997
FONDS PROPRES ET PASSIF				
Capital et réserves				
Capital social	25	61 040 788	58 820 232	58 476 731
Primes d'émission	25	74 073 837	60 594 253	58 507 819
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	26	1 114 818	1 377 505	1 182 161
Provision pour réévaluation des titres de placements	26	(18 182 985)	(13 958 621)	(5 878 033)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	26	12 272 887	13 727 758	10 066 571
Bénéfices non distribués	27	206 239 545	197 460 812	171 237 778
Total capitaux propres		336 558 890	318 021 939	293 593 027
PASSIF				
Passif né des contrats de réassurance	28	127 772 182	77 409 679	93 595 098
Engagements contractuels de rétrocession	29	-	1 545 173	-
Revenus différés	30	56 235	57 050	57 865
Autres montants à payer	31(i)	11 599 667	10 620 859	10 180 831
Dividendes à payer	32	5 019 275	1 932 430	1 683 176
Total passif		144 447 359	91 565 191	105 516 970
Total fond propres et passifs		481 006 249	409 587 130	399 109 997

Les états financiers présentés aux pages 53 à 121 ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 6 mai 2024 et ont été signés en son nom par :



Présidente



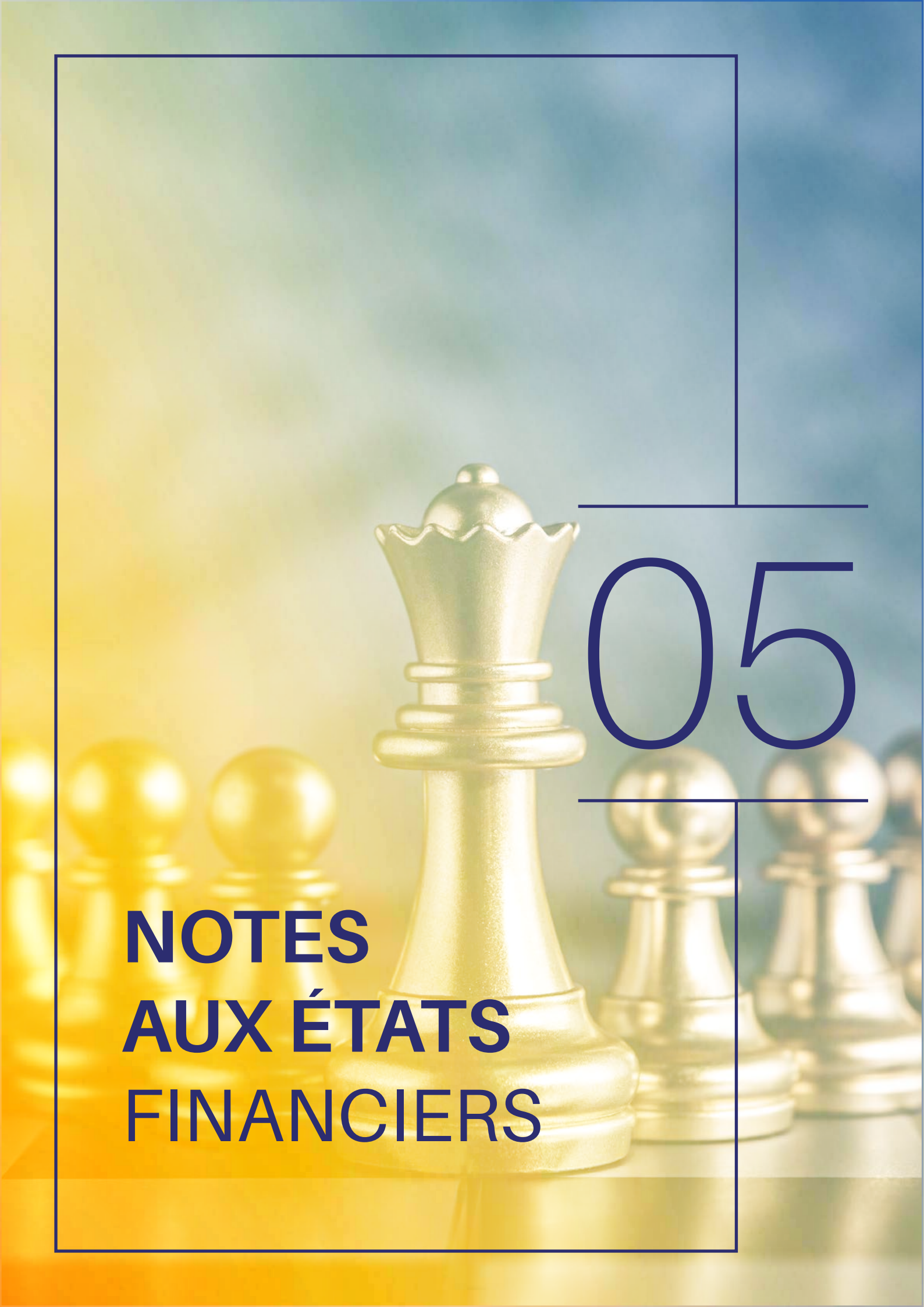
Directrice générale

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Notes	Capital- actions	Part de prime	Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	Provision pour réévaluation des titres de placements	Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	Bénéfices non distribués	Total
		\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2022 - selon le rapport précédent		58 476 731	58 507 819	1 182 161	(5 878 033)	10 066 571	172 485 439	294 840 688
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 17							(1 247 661)	(1 247 661)
Solde reformulé au 1er janvier 2022		58 476 731	58 507 819	1 182 161	(5 878 033)	10 066 571	171 237 778	293 593 027
Total de revenu global de l'exercice (Reformulé)		-	-	195 344	(8 080 588)	3 661 187	31 613 756	27 389 699
Transactions avec les propriétaires								
Actions émises durant l'exercice	25	68 200	418 066	-	-	-	-	486 266
Dividendes déclarés	32	-	-	-	-	-	(5 300 000)	(5 300 000)
Transfert au fonds d'impact sur le développement	31(ii)	-	-	-	-	-	(90 722)	(90 722)
Actions émises par capitalisation de 2021 Dividendes	32	275 301	1 668 368	-	-	-	-	1 943 669
SOLDES REFORMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022		58 820 232	60 594 253	1 377 505	(13 958 621)	13 727 758	197 460 812	318 021 939
Au 1er janvier 2023		58 820 232	60 594 253	1 377 505	(13 958 621)	13 727 758	197 460 812	318 021 939
Total de revenu global de l'exercice		-	-	(262 687)	(4 224 364)	(1 454 871)	14 187 025	8 245 103
Transactions avec les propriétaires								
Actions émises durant l'exercice	25	2 124 644	12 875 356	-	-	-	-	15 000 000
Dividendes déclarés	32	-	-	-	-	-	(5 300 000)	(5 300 000)
Transfert au fonds d'impact sur le développement	31(ii)	-	-	-	-	-	(108 292)	(108 292)
Actions émises par capitalisation de 2022 Dividendes	32	95 912	604 228	-	-	-	-	700 140
Au 31 décembre 2023		61 040 788	74 073 837	1 114 818	(18 182 985)	12 272 887	206 239 545	336 558 890

ÉTAT DU FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2023	2022
		\$EU	\$EU
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	35	13 168 924	22 002 400
Intérêt payé sur le passif de loyer	31(i)	(36 697)	(74 919)
		13 132 227	21 927 481
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achats d'immobilisations incorporelles	13	(204 204)	(264 130)
Achat d'actifs incorporels	14	-	(76 086)
Achat d'immeubles de placement	15	(3 451 935)	(5 175 995)
Achat de placements non cotés en actions	16	(1 357 480)	(810 342)
Achats d'actions dans les sociétés associées		(100 586)	(5 426 118)
Achat d'actions dans les entreprises affiliées		(148 597)	(4 698 761)
Produit de cession des immobilisations corporelles		1 218	2 744
Produit de cession des placements non cotés en actions		143 769	39 064
Flux net de trésorerie liés aux activités de placement		(5 117 815)	(16 409 624)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission des actions		15 000 000	486 266
Dividendes payés	32	(1 513 015)	(3 107 077)
Paieement du principal du passif de loyer	31 (i)	(125 420)	(72 977)
Montant net des flux de trésorerie lié aux(/utilisé dans les) activités de financement		13 361 565	(2 693 788)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		21 375 977	2 824 069
Espèces et quasi-espèces au 1er janvier		23 161 491	20 337 422
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre	36	44 537 468	23 161 491



05

**NOTES
AUX ÉTATS
FINANCIERS**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 CRÉATION

La Compagnie a été créée par les États membres de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe (remplacée par le COMESA) aux fins de :

- i. favoriser le développement du secteur de l'assurance et de la réassurance dans la sous-région du COMESA ;
- ii. promouvoir la croissance des capacités nationales, sous-régionales et régionales de souscription et de rétention ;
- iii. appuyer le développement économique sous-régional.

La Compagnie est basée au Kenya et opère des bureaux régionaux en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe et des bureaux de pays en Zambie, en Ethiopie, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Rwanda, ainsi qu'un guichet Retakaful au Soudan.

2 PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été systématiquement appliquées à tous les exercices présentés sauf indication contraire.

Aux fins de présentation de l'information financière au titre de l'article 31 de l'Accord portant création de la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE) dans les présents états financiers, le bilan est l'équivalent de l'état de la situation financière et le compte de résultat est présenté dans l'état du résultat et les autres éléments du résultat global.

Les États financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

a. Base de préparation

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS).

Les États financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, du bâtiment et immeubles de placement qui ont été évalués à la juste valeur et passifs déterminés actuariellement à leur valeur actuelle. Les États financiers de la Compagnie sont présentés en \$EU, qui est également la monnaie fonctionnelle.

Les États financiers comprennent les États du résultat net et des autres éléments du résultat global, les États de la situation financière, les États des variations des capitaux propres, les États des flux de trésorerie et les notes afférentes aux États financiers. Les produits et charges, à l'exclusion des composantes des autres éléments du résultat global, sont comptabilisés en résultat net. Les autres éléments du résultat global comprennent les éléments des produits et charges qui ne sont pas comptabilisés en résultat net comme l'exigent ou le permettent IFRS. Les transactions avec la Compagnie propriétaire en leur qualité de propriétaire sont comptabilisées dans l'état des variations des capitaux propres.

En préparant ces États financiers, la direction a formulé des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des conventions comptables adoptées par la Compagnie. Bien que ces estimations et hypothèses soient fondées sur la meilleure connaissance que les administrateurs ont de l'information disponible, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les jugements et estimations sont examinés à la fin de chaque période de déclaration et toute révision de ces estimations est comptabilisée dans l'année au cours de laquelle la révision est effectuée. Les domaines dans lesquels les jugements sont les plus importants pour les États financiers et les sources d'incertitude quant aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont indiqués à la note 37 des présents États financiers.

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes

La section ci-dessous résume (i) les nouvelles normes et les modifications qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date (c.-à-d. les années se terminant le 31 décembre 2023), et ii) les prescriptions à venir, c'est-à-dire les normes et amendements qui sont entrés en vigueur ou entreront en vigueur le 1er janvier 2023 ou après cette date.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes (suite)

i. Nouvelles normes et modifications – applicables le 1er janvier 2023

Les normes et interprétations ci-après s'appliquent pour la première fois aux exercices financiers commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date :

Titre	Date d'entrée en vigueur	Exigences clés
Modifications de portée restreinte d'IAS 1 «présentation des États financiers», exposé des pratiques 2 et IAS 8 «méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs»	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 (Publié en février 2021)	Les modifications visent à améliorer la communication des informations sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des États financiers à distinguer les changements de méthodes comptables des changements dans les estimations comptables.
IFRS 17, «contrats d'assurance»	Exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2023 (Publié en mai 2017)	L'IASB a publié l'IFRS 17, « Contrats d'assurance », et a ainsi ouvert une nouvelle ère de la comptabilité pour les assureurs. Alors que la norme actuelle, IFRS 4, permet aux assureurs d'utiliser leurs GAAP locaux, IFRS 17 définit des règles claires et cohérentes qui augmenteront considérablement la comparabilité des états financiers. Pour les assureurs, la transition vers l'IFRS 17 aura un impact sur les états financiers et sur les indicateurs clés de performance. Selon l'IFRS 17, le modèle général exige que les entités évaluent un contrat d'assurance lors de la comptabilisation initiale au total des flux de trésorerie d'exécution (comprenant les flux de trésorerie futurs estimés, un ajustement pour refléter la valeur temporelle de l'argent et un ajustement explicite du risque pour le risque non financier) et la marge de service contractuelle. Les flux de trésorerie liés à l'exécution sont réévalués sur une base courante à chaque période de rapport. Le bénéfice non acquis (marge de service contractuelle) est comptabilisé sur la période de couverture. En dehors de ce modèle général, la norme prévoit, à titre de simplification, l'approche de l'affectation des primes. Cette approche simplifiée est applicable pour certains types de contrats, notamment ceux dont la période de couverture est égale ou inférieure à un an.
IFRS 17, amendements aux contrats d'assurance	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 (Publié en juin 2020)	En réponse à certaines des préoccupations et des défis soulevés, le Conseil d'administration a élaboré des amendements ciblés et un nombre de propositions de clarifications visant à faciliter la mise en oeuvre de l'IFRS 17, à simplifier certaines exigences de la norme et à faciliter la transition. Les amendements sont relatifs à huit domaines de l'IFRS 17 et ne sont pas destinés à modifier les principes fondamentaux de la norme.
Amendements d'IAS 1 - passifs non courants avec clauses restrictives	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 (Publié en janvier 2020 et novembre 2022)	Ces modifications précisent comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la période de rapport influent sur le classement d'un passif. Les modifications visent également à améliorer les informations qu'une entité fournit sur les passifs soumis à ces conditions.
Amendement à IFRS 16 - contrats de vente et de cession-bail	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 (Publié en septembre 2022)	Ces modifications comprennent des exigences relatives aux opérations de vente et de cession-bail dans IFRS 16 pour expliquer comment une entité comptabilise une vente et une cession-bail après la date de la transaction. Les transactions de vente et de cession-bail où une partie ou la totalité des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont les plus susceptibles d'être touchées.
Modifications des accords de financement des fournisseurs (IAS 7 et IFRS 7)	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 (Publié en mai 2023)	Ces modifications exigent des informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement avec les fournisseurs et de leurs effets sur le passif, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise. Les obligations de divulgation constituent la réponse de l'IASB aux préoccupations des investisseurs selon lesquelles les accords de financement des fournisseurs de certaines entreprises ne sont pas suffisamment visibles, ce qui entrave l'analyse des investisseurs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes (suite)

i. Nouvelles normes et modifications – applicables le 1er janvier 2023 (suite)

Titre	Date d'entrée en vigueur	Exigences clés
Modifications d'IAS 21 absence d'interchangeabilité (modifications d'IAS 21)	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2025 (Publié en août 2023)	Une entité est touchée par les modifications lorsqu'elle effectue une transaction ou une opération dans une devise étrangère qui n'est pas échangeable contre une autre devise à une date d'évaluation à une fin déterminée. Une monnaie est échangeable lorsqu'il est possible d'obtenir l'autre monnaie (avec un délai administratif normal), et la transaction aurait lieu par l'intermédiaire d'un marché ou d'un mécanisme d'échange qui crée des droits et obligations exécutoires.
IFRS S1 exigences générales concernant la divulgation d'informations financières liées au développement durable	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 (Publié en juin 2023)	IFRS S1 énonce des exigences générales en matière d'information financière liée à la durabilité, l'objectif étant d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés à la durabilité qui sont utiles aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général pour prendre des décisions relatives à la fourniture de ressources à l'entité.
IFRS S2 informations relatives au climat	Périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 (Publié en juin 2023)	L'IFRS S2 énonce les exigences relatives à l'identification, à la mesure et à la divulgation des informations sur les risques et les opportunités liés au climat qui sont utiles aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la fourniture de ressources à l'entité.

La Compagnie a initialement appliqué IFRS 17, y compris les modifications corrélatives apportées à d'autres normes, à compter du 1er janvier 2023. Ces normes ont apporté des changements importants à la comptabilité des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. En conséquence, la Compagnie a reformulé certains montants comparatifs et présenté un troisième état de sa situation financière au 1er janvier 2022.

Passage à IFRS 17

Sélection de l'approche de transition

La Compagnie a adopté IFRS 17 en appliquant l'approche rétrospective complète pour les groupes de contrats en vigueur au 1er janvier 2022, comme l'exige IFRS 17. Selon l'approche rétrospective complète, la Compagnie a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si IFRS 17 s'était toujours appliquée. L'approche rétrospective complète a été utilisée pour tous les groupes de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus par la Compagnie.

L'application d'IFRS 17 au 1er janvier 2022 obligeait la Compagnie à :

- Identifier, comptabiliser et évaluer un groupe de contrats de réassurance et de rétrocession comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Identifier, comptabiliser et évaluer tout actif pour les flux de trésorerie d'acquisition de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée, à l'exception de l'évaluation de la recouvrabilité qui n'avait pas été appliquée avant le 1er janvier 2022;
- Annuler la comptabilisation des soldes existants qui n'existeraient pas si IFRS 17 avait été appliquée et comptabiliser les soldes IFRS 17 qui les remplacent ; et
- Comptabiliser toute différence nette résultante en capitaux propres

Les contrats de réassurance émis par la Compagnie et les contrats de rétrocession détenus peuvent tous être évalués en appliquant la méthode de répartition des primes (PAA). PAA simplifie l'évaluation des contrats d'assurance par rapport au modèle général d'IFRS 17.

Impact de l'adoption d'IFRS 17

L'incidence de l'application initiale d'IFRS 17 sur les États financiers de la Compagnie a été une diminution de 1,2 millions \$EU par rapport aux capitaux propres totaux de la Compagnie au 1er janvier 2022.

Les divers portefeuilles d'activités de la Compagnie sont touchés de différentes façons par la transition à IFRS 17. Comme il est indiqué ci-dessus, la Compagnie a fourni les renseignements comparatifs reformulés pour 2022 dans ces États financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes (suite)

i. Nouvelles normes et modifications – applicables le 1er janvier 2023 (suite)

Ajustements de transition

Les ajustements de mesure (ajustements transitoires) concernent les éléments suivants:

	\$EU
Capitaux propres tels que précédemment déclarés	294 840 688
Impact de :	
Escompte de la responsabilité pour sinistres encourus	1 418 903
Ajustement pour risque non financier	(2 432 000)
Composant de perte	(1 375 356)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions de réassurance	1 140 792
	(1 247 661)
Capitaux propres – retraités	293 593 027

Les ajustements concernent:

- L'actualisation, qui comprend la valeur actualisée des engagements pour sinistres encourus, représentant la valeur temps de l'argent pour les sinistres devant être réglés sur des périodes de plus d'un an;
- La comptabilisation d'un ajustement au titre du risque non financier, nouveau concept requis par IFRS 17, par rapport aux marges prudentes requises par IFRS 4;
- Par rapport au niveau auquel le test d'adéquation du passif a été effectué selon IFRS 4, le niveau d'agrégation des contrats selon IFRS 17 est plus granulaire, ce qui a entraîné la reconnaissance d'un plus grand nombre de contrats comme déficitaires et la comptabilisation plus rapide des pertes sur contrats déficitaires en résultat net. Une composante de perte a été comptabilisée pour comptabiliser ces contrats déficitaires;
- Selon IFRS 4, la Compagnie n'a pas différé sa composante réassurance des flux de trésorerie liés aux acquisitions (*produits de commissions précédemment différés*). Les flux de trésorerie liés aux acquisitions de réassurance ont été reportés et comptabilisés selon IFRS 17.

On trouvera ci-dessous le rapprochement de l'état de la situation financière de la Compagnie entre IFRS 4 et IFRS 17 au moment de la transition :

Au 31 décembre	31 décembre 2021 Comme indiqué	Ajustement transitoire	Ajustement de reclassement	Reformulé le 1er janvier 2022
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
ACTIFS				
Immobilisations corporelles	2 287 397	-	-	2 287 397
Actifs incorporels	1 103 178	-	-	1 103 178
Immeubles de placement	50 335 931	-	-	50 335 931
Placement en actions à FVOCI		-	-	
- Placements cotés en actions	27 639 732	-	-	27 639 732
- Placements non cotés en actions	1 522 988	-	-	1 522 988
- Placements dans des sociétés affiliées	22 619 385	-	-	22 619 385
Investissements comptabilisés en		-	-	
capitaux propres	3 300 452	-	-	3 300 452

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes (suite)

i. Nouvelles normes et modifications – applicables le 1er janvier 2023 (suite)

Au 31 décembre	31 décembre 2021 Comme indiqué	Ajustement transitoire	Ajustement de reclassement	Reformulé le 1er janvier 2022
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Actifs des contrats de réassurance	49 703 055		(49 703 055)	-
Actifs contractuels de rétrocession	34 995 508	(27 808 262)	-	7 187 246
Autres créances	7 862 357	-	-	7 862 357
Titres publics				
- Coût amorti	96 895 063	-	-	96 895 063
- FVOCI	1 916 961	-	-	1 916 961
Placements à l'étranger				
- Coût amorti	15 077 494	-	-	15 077 494
- FVOCI	10 272 409	-	-	10 272 409
Dépôts auprès des institutions financières	137 370 180	-	-	137 370 180
Obligations d'entreprise				
- Coût amorti	643 408	-	-	643 408
- FVOCI	-	-	-	-
Fonds en banque et en caisse	13 075 816	-	-	13 075 816
Total Actifs	476 621 314	(27 808 262)	(49 703 055)	399 109 997
FONDS PROPRES ET PASSIF				
CAPITAL ET RÉSERVES				
Capital social	58 476 731	-	-	58 476 731
Primes d'émission	58 507 819	-	-	58 507 819
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	1 182 161	-	-	1 182 161
Provision pour réévaluation des titres de placements	(5 878 033)	-	-	(5 878 033)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	10 066 571	-	-	10 066 571
Bénéfices non distribués	172 485 439	(1 247 661)	-	171 237 778
Total capitaux propres	294 840 688	(1 247 661)	-	293 593 027
PASSIF				
Passif né des contrats de réassurance	153 305 612	-	(59 710 514)	93 595 098
Engagements contractuels de rétrocession	15 524 581	(15 524 581)	-	-
Revenus différés	57 865	-	-	57 865
Autres montants à payer	11 209 392	(1 028 561)	-	10 180 831
Dividendes à payer	1 683 176	-	-	1 683 176
Total passif	181 780 626	(16 553 142)	(59 710 514)	105 516 970
Total fonds propres et passifs	476 621 314	(17 800 803)	(59 710 514)	399 109 997

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

b. Nouvelles normes, nouvelles interprétations et modifications aux normes (suite)

i. Nouvelles normes et modifications – applicables le 1er janvier 2023 (suite)

Incidence sur l'état du résultat global

L'état du résultat net et des autres éléments du résultat global a été représenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 afin de refléter les changements intervenus dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2022. Les dispositions transitoires d'IFRS 17 n'exigent pas de rapprochement entre le format précédent du résultat net et le nouveau format du résultat net.

Ajustements de reclassement

Les créances et créanciers liés à la réassurance et à la rétrocession ne sont plus présentés séparément des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, ce qui entraîne une réduction du total des actifs et des passifs comme suit:

- Les créances découlant de contrats de réassurance et de coûts d'acquisition différés ont été reclassées des actifs et compensées des passifs liés aux contrats de réassurance;
- Les créanciers découlant d'accords de rétrocession et la part des passifs de rétrocession ont été reclassées des passifs et déduites des actifs contractuels de rétrocession.

Portfolios of contracts that have asset balances and those that have liability balances are presented separately on each side of the statement of financial position.

c. Contrats d'assurance et contrats de réassurance

La nature et les effets des principaux changements apportés aux méthodes comptables de la Compagnie à la suite de l'adoption d'IFRS 17 sont résumés ci-dessous :

i. Comptabilisation, évaluation et présentation des contrats d'assurance

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir sur les contrats d'assurance et de réassurance. Il introduit un modèle qui mesure les groupes de contrats sur la base des estimations de la Compagnie de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient survenir au fur et à mesure que la Compagnie exécute les contrats, un ajustement explicite du risque non financier.

Selon IFRS 17, les produits des activités d'assurance au cours de chaque période de rapport représentent les variations des passifs au titre de la couverture restante qui se rapportent à des services pour lesquels la Compagnie s'attend à recevoir une contrepartie et une répartition des primes liées au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

La Compagnie applique PAA pour simplifier l'évaluation des contrats dans le secteur non-vie. Lors de la mesure des passifs pour le reste de la couverture, PAA est semblable au traitement comptable antérieur de la Compagnie. Toutefois, lorsqu'elle évalue les passifs pour les sinistres encourus, la Compagnie actualise maintenant les flux de trésorerie futurs, à moins qu'ils ne se produisent dans un an ou moins à compter de la date à laquelle les sinistres sont encourus) et inclut un ajustement explicite pour risque non financier.

Auparavant, tous les coûts d'acquisition étaient comptabilisés et présentés en tant qu'actifs distincts des contrats d'assurance connexes («coûts d'acquisition différés») jusqu'à ce que ces coûts soient inclus dans le résultat net. Selon IFRS 17, seuls les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance qui surviennent avant la comptabilisation des contrats d'assurance connexes sont comptabilisés en actifs distincts et font l'objet d'un test ou d'une recouvrabilité. Ces actifs sont présentés dans la valeur comptable du portefeuille de contrats associé et sont décomptabilisés une fois que les contrats associés ont été comptabilisés. Les produits et charges découlant de contrats de rétrocession autres que les produits et charges financiers d'assurance sont maintenant présentés comme un montant net unique en résultat. Auparavant, les montants recouverts auprès des rétrocessionnaires et les frais de rétrocession étaient présentés séparément.

ii. Transition

Les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption d'IFRS 17 ont été appliqués en utilisant une approche rétrospective complète dans la mesure du possible. Dans le cadre de l'approche rétrospective complète, au 1er janvier 2022, la Compagnie:

- A identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- A identifié, comptabilisé et évalué tous les actifs pour les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- décomptabilisé les soldes précédemment déclarés qui n'auraient pas existé si IFRS 17 avait toujours été appliquée. Il s'agissait notamment de certains coûts d'acquisition reportés pour des contrats d'assurance et des créances et créanciers d'assurance. Selon IFRS 17, ils sont inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance ; et
- comptabilisé tout écart net résultant des capitaux propres.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

La Compagnie a appliqué les dispositions transitoires d'IFRS 17 et n'a pas divulgué l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur chaque poste des États financiers et sur chaque BPA. Les effets de l'adoption d'IFRS 17 sur les États financiers de la Compagnie au 1er janvier 2022 sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres.

iii. Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance

La Compagnie inclut les flux de trésorerie d'acquisition suivants dans le périmètre du contrat d'assurance qui découlent de la vente, de la souscription et du lancement d'un groupe de contrats de réassurance et qui sont :

- a. les coûts directement attribuables à des contrats individuels et à des groupes de contrats ; et
- b. coûts directement imputables au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances sont répartis entre des groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et en tenant compte, de manière impartiale, de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts indus.

Si les flux de trésorerie d'acquisition non remboursables d'assurance sont directement attribuables à un groupe de contrats (par exemple les commissions payées à l'émission d'un contrat), ils sont attribués à ce groupe et aux groupes qui comprendront les renouvellements de ces contrats. L'allocation aux renouvellements ne s'applique qu'aux contrats non-vie et à certains contrats d'assurance temporaire et contre les maladies graves qui ont une période de couverture d'un an. La Compagnie s'attend à recouvrer une partie des flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance par le renouvellement de ces contrats. L'affectation aux renouvellements est fondée sur la manière dont la Compagnie s'attend à recouvrer ces flux de trésorerie.

Si les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance sont directement attribuables à un portefeuille mais pas à un groupe de contrats, ils sont attribués aux groupes du portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

Auparavant, tous les coûts d'acquisition étaient comptabilisés et présentés en tant qu'actifs distincts des contrats d'assurance connexes («coûts d'acquisition différés») jusqu'à ce que ces coûts soient inclus dans le résultat net. Selon IFRS 17, seuls les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance qui surviennent avant la comptabilisation des contrats d'assurance connexes sont comptabilisés en actifs distincts et font l'objet d'un test ou d'une recouvrabilité. Ces actifs sont présentés dans la valeur comptable du portefeuille de contrats associé et sont décomptabilisés une fois que les contrats associés

ont été comptabilisés. Les produits et charges découlant de contrats de récession autres que les produits et charges financiers d'assurance sont maintenant présentés comme un montant net unique en résultat. Auparavant, les montants recouverts auprès des récessionnaires et les frais de récession étaient présentés séparément.

iv. Transition

Les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption d'IFRS 17 ont été appliqués en utilisant une approche rétrospective complète dans la mesure du possible. Dans le cadre de l'approche rétrospective complète, au 1er janvier 2022, la Compagnie :

- A identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- A identifié, comptabilisé et évalué tous les actifs pour les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- décomptabilisé les soldes précédemment déclarés qui n'auraient pas existé si IFRS 17 avait toujours été appliquée. Il s'agissait notamment de certains coûts d'acquisition reportés pour des contrats d'assurance et des créances et créditeurs d'assurance. Selon IFRS 17, ils sont inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance ; et
- comptabilisé tout écart net résultant des capitaux propres.

La Compagnie a appliqué les dispositions transitoires d'IFRS 17 et n'a pas divulgué l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur chaque poste des États financiers et sur chaque BPA. Les effets de l'adoption d'IFRS 17 sur les États financiers de la Compagnie au 1er janvier 2022 sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres.

v. Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance

La Compagnie inclut les flux de trésorerie d'acquisition suivants dans le périmètre du contrat d'assurance qui découlent de la vente, de la souscription et du lancement d'un groupe de contrats de réassurance et qui sont :

- a. les coûts directement attribuables à des contrats individuels et à des groupes de contrats ; et
- b. coûts directement imputables au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances sont répartis entre des groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et en tenant compte, de manière impartiale, de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts indus.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. *contrats d'assurance et de réassurance (suite)*

v. *Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance (suite)*

Si les flux de trésorerie d'acquisition non remboursables d'assurance sont directement attribuables à un groupe de contrats (par exemple les commissions payées à l'émission d'un contrat), ils sont attribués à ce groupe et aux groupes qui comprendront les renouvellements de ces contrats. L'allocation aux renouvellements ne s'applique qu'aux contrats non-vie et à certains contrats d'assurance temporaire et contre les maladies graves qui ont une période de couverture d'un an. La Compagnie s'attend à recouvrer une partie des flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance par le renouvellement de ces contrats. L'affectation aux renouvellements est fondée sur la manière dont la Compagnie s'attend à recouvrer ces flux de trésorerie.

Si les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance sont directement attribuables à un portefeuille mais pas à un groupe de contrats, ils sont attribués aux groupes du portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances sont répartis entre des groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle et en tenant compte, de manière impartiale, de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts indus.

Si les flux de trésorerie d'acquisition non remboursables d'assurance sont directement attribuables à un groupe de contrats (par exemple les commissions payées à l'émission d'un contrat), ils sont attribués à ce groupe et aux groupes qui comprendront les renouvellements de ces contrats. L'allocation aux renouvellements ne s'applique qu'aux contrats non-vie et à certains contrats d'assurance temporaire et contre les maladies graves qui ont une période de couverture d'un an. La Compagnie s'attend à recouvrer une partie des flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance par le renouvellement de ces contrats. L'affectation aux renouvellements est fondée sur la manière dont la Compagnie s'attend à recouvrer ces flux de trésorerie.

Si les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance sont directement attribuables à un portefeuille mais pas à un groupe de contrats, ils sont attribués aux groupes du portefeuille selon une méthode systématique et rationnelle.

- les renouvellements de contrats comptabilisés à la date d'acquisition ; et
- autres contrats futurs postérieurs à la date d'acquisition sans payer de nouveau les flux de trésorerie liés à l'acquisition de réassurance que l'entreprise acquise a déjà payés.

À chaque date de clôture, la Compagnie révisé les montants alloués aux groupes afin de refléter tout changement dans les hypothèses qui déterminent les intrants de la méthode de répartition utilisée. Les montants alloués à une Compagnie ne sont pas révisés une fois que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

vi. *Classification :*

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance important sont classés comme des contrats d'assurance. Les contrats détenus par la Compagnie en vertu desquels elle transfère un risque d'assurance important lié à des contrats d'assurance sous-jacents sont classés comme des contrats de réassurance. Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également la Compagnie à des risques financiers.

Des contrats d'assurance peuvent être émis et des contrats de réassurance peuvent être initiés par la Compagnie, ou ils peuvent être acquis dans le cadre d'un transfert de contrats qui ne forment pas une entreprise. Sauf indication contraire, toutes les références aux «contrats d'assurance» et aux «contrats de réassurance» dans ces conventions comptables comprennent les contrats émis, initiés ou acquis par la Compagnie.

vii. *Agrégation et comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance*

Les contrats d'assurance sont regroupés en groupes à des fins d'évaluation. Les groupes de contrats d'assurance sont déterminés en identifiant des portefeuilles de contrats d'assurance, chacun comprenant des contrats assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et en divisant chaque portefeuille en cohortes annuelles (c.-à-d. par année d'émission) et chaque cohorte annuelle en trois groupes en fonction de la rentabilité des contrats :

- tout contrat onéreux lors de la comptabilisation initiale.
- tout contrat qui, lors de la reconnaissance initiale, n'a aucune possibilité significative de devenir onéreux ultérieurement ; et
- tout contrat restant dans la cohorte annuelle.

Un contrat d'assurance émis par la Compagnie est reconnu à partir du premier des deux cas suivants:

- Le début de sa période de couverture (c.-à-d., la période pendant laquelle la Compagnie fournit des services relativement aux primes dans les limites du contrat);
- lorsque le premier paiement devient exigible ou, en l'absence de date d'échéance contractuelle, lorsqu'il est reçu ; et

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

viii. Agrégation et comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

- lorsque les faits et les circonstances indiquent que le contrat est onéreux

Un contrat d'assurance acquis dans le cadre d'un transfert de contrats est comptabilisé à la date d'acquisition. Lorsque le contrat est reconnu, il est ajouté à un groupe de contrats existant ou, si le contrat ne remplit pas les conditions requises pour être inclus dans un groupe existant, il forme un nouveau groupe auquel des contrats futurs sont ajoutés. Les groupes de contrats sont établis lors de la comptabilisation initiale et leur composition n'est pas révisée une fois que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

viii. Contrats de réassurance

Les groupes de contrats de réassurance sont établis de telle sorte que chaque groupe comprend un seul contrat. Certains contrats de réassurance fournissent une couverture pour les contrats sous-jacents qui sont inclus dans différents groupes. Toutefois, la Compagnie conclut que la forme juridique du contrat de réassurance d'un contrat unique reflète la substance des droits et obligations contractuels de la Compagnie, étant donné que les différentes couvertures deviennent caduques ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance n'est pas séparé en plusieurs composantes d'assurance liées à différents groupes sous-jacents.

Un groupe de contrats de réassurance est comptabilisé à la date suivante.

- Contrats de réassurance initiés par la Compagnie qui fournissent une couverture proportionnée : Date à laquelle tout contrat d'assurance sous-jacent est initialement comptabilisé. Cela s'applique aux contrats de réassurance en quote-part de la Compagnie.
- Autres contrats de réassurance initiés par la Compagnie : Début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la Compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu avant cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance est comptabilisé à cette date antérieure. Cela s'applique aux contrats de réassurance en excédent de sinistre et en écart de sinistre de la Compagnie.
- Contrats de réassurance acquis : Date d'acquisition.

Limites du contrat

L'évaluation d'un groupe de contrats comprend tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur des limites de chaque contrat du groupe, déterminés comme suit.

La Compagnie utilise le concept de limite de contrat pour déterminer quels flux de trésorerie devraient être pris en compte dans l'évaluation des groupes de contrats d'assurance. Cette évaluation est examinée à chaque période de rapport. Les flux de trésorerie sont compris dans les limites d'un contrat d'assurance s'ils découlent des droits et obligations qui existent pendant la période au cours de laquelle le titulaire de la police est tenu de payer des primes ou si la Compagnie a une obligation substantielle de fournir à l'assuré une couverture d'assurance ou d'autres services. Une obligation de fond prend fin lorsque :

- a. La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques du souscripteur particulier ou de modifier le niveau des prestations de façon à ce que le prix reflète pleinement ces risques ; ou
- b. les deux critères suivants sont remplis :
 - i. La Compagnie a la capacité pratique de réévaluer le prix du contrat ou d'un portefeuille de contrats de sorte que le prix reflète pleinement le risque réévalué de ce portefeuille ; et
 - ii. le prix des primes liées à la couverture jusqu'à la date de réévaluation des risques ne reflète pas les risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Les flux de trésorerie se situent à l'intérieur des limites du contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de déclaration au cours de laquelle la Compagnie est obligée de payer des montants au réassureur ou a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur prend fin lorsque celui-ci :

- a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui ont été transférés et peut fixer un prix ou un niveau d'avantages qui reflète pleinement ces risques réévalués ; ou
- a le droit substantiel de résilier la garantie.

La limite du contrat est réévaluée à chaque date de clôture afin d'inclure l'effet des changements de circonstances sur les droits et obligations substantiels de la Compagnie et, par conséquent, peut changer au fil du temps.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

ix. Mesure - contrats mesurés en vertu de PAA

Dans le secteur non-vie, la Compagnie utilise PAA pour simplifier l'évaluation des groupes de contrats lorsque les critères suivants sont remplis au début.

- Contrats d'assurance : La période de couverture de chaque contrat du groupe est d'un an ou moins.
- Contrats de réassurance entraînant des pertes : La période de couverture de chaque contrat du groupe est d'un an ou moins.
- Contrats de réassurance assortis de risques: La Compagnie s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation résultante de l'actif pour la couverture restante ne diffère pas sensiblement du résultat de l'application des méthodes comptables énoncées en (vi). Lorsqu'elle compare les différentes mesures possibles, la Compagnie tient compte de l'incidence des différents modèles de libération de l'actif sur la couverture restante des profits ou pertes et de l'incidence de la valeur temps de l'argent. Si une variabilité significative est attendue dans les flux de trésorerie d'exécution au cours de la période précédant la prise en charge d'un sinistre, ce critère n'est pas rempli.

Toutefois, si certains groupes de contrats d'assurance sont acquis au cours de leur période de règlement des sinistres. Les réclamations de certains de ces groupes devraient se développer sur plus d'un an. La Compagnie évalue ces groupes selon les conventions comptables énoncées en (vi).

Contrats d'assurance

Lors de la reconnaissance initiale de chaque groupe de contrats, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée aux primes reçues lors de la comptabilisation initiale diminuée de tout flux de trésorerie au titre des acquisitions d'assurance alloué au groupe à cette date et ajustée de tout montant résultant de la décomptabilisation de tout actif ou passif précédemment comptabilisé pour les flux de trésorerie liés au groupe [y compris les actifs pour les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance sous iii)]. La Compagnie a choisi de ne pas imputer les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance lorsqu'ils sont engagés.

Par la suite, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues et de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions comptabilisés en charges, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis et de tout flux de trésorerie liés aux acquisitions supplémentaires alloués après la comptabilisation initiale. Lors de la reconnaissance initiale

de chaque groupe de contrats, la Compagnie s'attend à ce que le délai entre la prestation de chaque partie des services et la date d'échéance de la prime connexe ne dépasse pas un an.

Par conséquent, la Compagnie a choisi de ne pas rajuster le passif pour la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à un moment quelconque au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est onéreux, ensuite, la Compagnie comptabilise une perte en résultat et augmente le passif pour la couverture restante dans la mesure où les estimations actuelles du flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante dépassent la valeur comptable du passif pour la couverture restante. Les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés (aux taux courants) si le passif pour sinistres encourus est également actualisé.

Contrats de réassurance

La Compagnie comptabilise le passif pour sinistres encourus dans le cadre d'un groupe de contrats d'assurance au montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres encourus. Les flux de trésorerie futurs sont actualisés (aux taux courants), à moins qu'ils ne soient payés dans un an ou moins à compter de la date à laquelle les sinistres sont engagés.

La Compagnie applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de contrats de réassurance, adaptées au besoin pour refléter des caractéristiques différentes de celles des contrats d'assurance.

Si une composante recouvrement de sinistres est créée pour un groupe de contrats de réassurance évalués en vertu de PAA, la Compagnie ajuste la valeur comptable de l'actif pour la couverture restante.

Décomptabilisation et modification de contrat

La Compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations spécifiées dans le contrat expirent ou sont libérées ou annulées. La Compagnie décomptabilise également un contrat si ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé sensiblement la comptabilisation du contrat si les nouvelles conditions existaient toujours, auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est reconnu. Si une modification de contrat n'entraîne pas de décomptabilisation, la Compagnie traite les variations des flux de trésorerie causées par la modification comme des variations des estimations des flux de trésorerie d'exécution.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

ix. Mesure - contrats mesurés en vertu de PAA (suite)

Décomptabilisation et modification de contrat (suite)

La Compagnie décomptabilise également un contrat si ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé considérablement la comptabilisation du contrat si les nouvelles conditions avaient toujours existé, auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est reconnu. Si une modification de contrat n'entraîne pas de décomptabilisation, la Compagnie traite les variations des flux de trésorerie causées par la modification comme des variations des estimations des flux de trésorerie d'exécution.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de PAA est décomptabilisé, les ajustements des flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à tenir compte de l'effet de la décomptabilisation entraînent l'imputation immédiate des montants suivants au résultat net:

- a. En cas d'extinction du contrat, toute différence nette entre la partie décomptabilisée de la LRC du contrat initial et tout autre flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- b. Si le contrat est transféré au tiers, toute différence nette entre la partie décomptabilisée de la LRC du contrat initial et la prime facturée par le tiers;

Si le contrat initial est modifié et entraîne sa décomptabilisation, toute différence nette entre la partie décomptabilisée du contrat et la prime hypothétique que l'entité aurait facturée si elle avait conclu un contrat aux conditions équivalentes à celles du nouveau contrat à la date de la modification du contrat, moins toute prime supplémentaire facturée pour la modification.

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, et les portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Tous les actifs ou passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie générés avant la comptabilisation du groupe de contrats lié (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions visés au point iii)) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats liés.

La Compagnie désagrège les montants comptabilisés dans l'état du résultat net et OCI en:

- a. un résultat de service d'assurance, comprenant les produits d'assurance et les dépenses de service d'assurance; et
- b. produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les produits et charges découlant des contrats de réassurance sont présentés séparément des produits et charges découlant des contrats d'assurance. Les produits et charges résultant de contrats de réassurance, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, sont présentés sur une base nette en tant que «charges nettes résultant de contrats de réassurance» dans le résultat des services d'assurance.

La Compagnie ne désagrège pas les variations de l'ajustement pour risque non financier entre le résultat du service d'assurance et le revenu financier ou les charges financières d'assurance. Tous les changements dans l'ajustement pour risque non financier sont inclus dans le résultat du service d'assurance.

Revenus des assurances - contrats évalués selon PAA

Pour les contrats évalués en vertu de PAA, les produits d'assurance pour chaque période sont le montant des recettes de primes attendues pour la prestation de services au cours de la période. La Compagnie attribue les recettes de primes attendues à chaque période en fonction du passage du temps.

Composants de perte

La Compagnie établit une composante perte de la responsabilité pour la couverture restante des groupes de contrats d'assurance onéreux. La composante perte détermine les montants des flux de trésorerie liés à l'exécution qui sont ensuite présentés en résultat net comme des reprises de pertes sur contrats déficitaires et qui sont exclus des produits des assurances lorsqu'ils se produisent. Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis systématiquement entre la composante perte et le passif pour la couverture restante, à l'exclusion de la composante perte.

La base systématique est déterminée par la proportion de la composante perte par rapport à l'estimation totale de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures plus l'ajustement pour risque non financier au début de chaque année (ou lors de la comptabilisation initiale si un groupe de contrats est comptabilisé initialement au cours de l'année).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

ix. Mesure - contrats mesurés en vertu de PAA (suite)

Frais de service d'assurance

Les charges de services d'assurance découlant de contrats d'assurance sont comptabilisées en résultat net généralement au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Ils comprennent les éléments suivants.

- Sinistres encourus et autres frais d'assurance :
- Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance: Pour les contrats évalués en vertu de PAA, la Compagnie amortit les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance de façon linéaire sur la période de couverture du groupe de contrats.
- Pertes sur contrats onéreux et reprises de telles pertes.
- Ajustements des passifs pour sinistres qui ne résultent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations.
- Pertes de valeur sur actifs pour flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance et reprises de telles pertes de valeur.

Les charges nettes découlant des contrats de réassurance comprennent une répartition des primes de réassurance payées diminuée des montants recouverts auprès des réassureurs. La Compagnie comptabilise une répartition des primes de réassurance versées en résultat net lorsqu'elle reçoit des services dans le cadre de groupes de contrats de réassurance. Pour les contrats évalués en vertu de l'AAP, la répartition des primes de réassurance payées pour chaque période correspond au montant des primes prévues pour la réception de services au cours de la période.

Charges nettes des contrats de réassurance

Pour un groupe de contrats de réassurance couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, la Compagnie établit une composante recouvrement de pertes de l'actif pour la couverture restante afin de décrire le recouvrement des pertes comptabilisées:

- lors de la comptabilisation de contrats sous-jacents onéreux, si le contrat de réassurance couvrant ces contrats est conclu avant ou en même temps que la comptabilisation de ces contrats ; et
- pour les variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance liés à des services futurs qui résultent de
- variations des flux de trésorerie d'exécution des
- contrats sous-jacents onéreux.

La composante recouvrement de pertes détermine les montants qui sont ensuite présentés en résultat net comme des reprises de recouvrements de pertes sur les contrats de réassurance et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées. Elle est ajustée pour refléter les changements dans la composante perte du groupe déficitaire de contrats sous-jacents, mais elle ne peut dépasser la partie de la composante perte du groupe déficitaire de contrats sous-jacents que la Compagnie s'attend à recouvrer des contrats de réassurance.

Produits financiers et charges d'assurance

Les produits financiers et charges financières d'assurance comprennent les variations des valeurs comptables de groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations, à moins que de telles modifications pour des groupes de contrats à participation directe ne soient affectées à une composante de perte et incluses dans les charges de services d'assurance. Ils comprennent les changements dans l'évaluation des groupes de contrats causés par les changements de valeur des éléments sous-jacents (à l'exclusion des ajouts et des retraits).

Pour les contrats non-vie, le Groupe présente les produits financiers ou les charges financières d'assurance en résultat.

Transition

Au 1er janvier 2022, le Groupe appliquait les approches suivantes pour identifier et mesurer certains groupes de contrats lors de la transition vers IFRS 17.

Approche de transition de l'année d'émission

La Compagnie a appliqué l'approche rétrospective modifiée à tous les contrats et actifs pour les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance dans le secteur non-vie.

Contrats d'assurance et de réassurance - approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée était d'obtenir le résultat le plus proche possible de l'application rétrospective en utilisant des renseignements raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts indus. La Compagnie n'a appliqué chacune des modifications suivantes que dans la mesure où elle ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour appliquer IFRS 17 rétrospectivement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

c. contrats d'assurance et de réassurance (suite)

ix. Mesure - contrats mesurés en vertu de PAA (suite)

Évaluations au début ou lors de la reconnaissance initiale

La Compagnie a appliqué les modifications suivantes à certains groupes de contrats.

- Pour les groupes de contrats émis, initiés ou acquis entre 2004 et 2015, les flux de trésorerie futurs lors de la comptabilisation initiale ont été estimés en ajustant le montant au 1er janvier 2016 ou à une date antérieure (déterminée rétrospectivement) pour tenir compte des flux de trésorerie connus pour s'être produits avant cette date. La première date à laquelle les flux de trésorerie futurs pouvaient être déterminés rétrospectivement pour un groupe de contrats quelconque était le 1er janvier 2012.
- Pour les groupes de marchés émis, initiés ou acquises entre 2004 et 2011, les primes d'illiquidité appliquées aux courbes de rendement sans risque lors de la comptabilisation initiale ont été estimées en déterminant un écart moyen entre les courbes de rendement sans risque et les taux d'actualisation déterminés rétrospectivement pour la période comprise entre le 1er janvier 2012 et le 1er Janvier 2022
- Pour certains groupes de contrats, l'ajustement au titre du risque non financier lors de la comptabilisation initiale a été déterminé en ajustant le montant au 1er janvier 2022 pour tenir compte de la libération prévue du risque avant le 1er janvier 2022. La libération prévue du risque a été déterminée en fonction de la libération du risque pour des contrats similaires que la Compagnie a émis au 1er janvier 2022.

Coûts contractuels différentiels

Les commissions et honoraires versés aux courtiers pour obtenir de nouveaux clients sont généralement comptabilisés comme actifs («coûts contractuels»), sauf si la Compagnie ne prévoit pas de recouvrer ces coûts. Les coûts des contrats sont amortis sur la durée estimée des contrats de manière linéaire et sont régulièrement examinés pour déterminer leur dépréciation. Ils sont inclus dans les «autres actifs» de l'état de la situation financière et l'amortissement et les pertes de valeur y afférentes sont inclus dans les «autres charges d'exploitation» en résultat net.

d. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat net au fur et à mesure qu'ils courent et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(EIR). Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode EIR pour tous les actifs financiers évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sur les actifs financiers portant intérêt évalués à la juste valeur par l'intermédiaire d'OCI sont également comptabilisés selon la méthode EIR. L'EIR est le taux qui actualise exactement les recettes de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute de l'actif financier.

L'EIR (et donc le coût amorti de l'actif financier) est calculé en tenant compte des coûts de transaction et de toute escompte ou prime sur l'acquisition de l'actif financier, ainsi que des frais et coûts qui font partie intégrante de l'EIR. La Compagnie comptabilise les intérêts créditeurs selon la méthode EIR.

Le groupe calcule les produits d'intérêts sur les actifs financiers, autres que ceux considérés comme dépréciés, en appliquant l'EIR à la valeur comptable brute de l'actif.

e. Gains et pertes réalisés/non réalisés

Les profits et pertes réalisés/non réalisés enregistrés dans l'état du résultat sur placements comprennent les profits et pertes sur actifs financiers et immeubles de placement. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont calculés comme la différence entre le produit net des ventes et le coût initial ou amorti et sont comptabilisés à la survenance des transactions de vente. Plus de détails sur la façon dont les gains ont été obtenus ont été examinés dans les politiques spécifiques relatives aux actifs.

f. Produit de dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat pendant la période au cours de laquelle le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

g. Revenus locatifs

Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Tous les revenus de placement sont comptabilisés nets des dépenses de placement.

h. Dépenses d'exploitation et autres charges

Les charges sont comptabilisées en résultat net lorsqu'il est survenu une diminution des avantages économiques futurs liés à une diminution d'un actif ou à une augmentation d'un passif qui peut être évaluée de manière fiable et qui est indépendante des transactions avec des participants aux actions. Cela signifie, en effet, que la comptabilisation des charges se fait simultanément

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

h. Dépenses d'exploitation et autres charges (suite)

avec la comptabilisation d'une augmentation du passif ou d'une diminution des actifs (par exemple, l'accumulation des droits du personnel ou l'amortissement du matériel).

- i. Lorsque des avantages économiques sont attendus sur plusieurs exercices comptables et que l'association avec le résultat ne peut être qu'au sens large ou indirect, les charges déterminées sont comptabilisées dans l'état du résultat sur la base de procédures de répartition systématiques et rationnelles. Cela est souvent nécessaire pour comptabiliser le matériel associé à l'utilisation d'actifs tels que les biens et le matériel. Dans de tels cas, la charge est appelée amortissement. Ces procédures de répartition sont destinées à comptabiliser les charges au cours des exercices comptables au cours desquels les avantages économiques associés à ces éléments sont consommés ou expirent.
- ii. Une charge est comptabilisée immédiatement en résultat net lorsqu'une dépense ne produit aucun avantage économique futur ou lorsque, et dans la mesure où, des avantages économiques futurs ne sont pas ou cessent d'être comptabilisés dans l'état de la situation financière en tant qu'actif.

i. Conversion de devises

i) Monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes

Même si elle est domiciliée au Kenya dont la monnaie fonctionnelle est le shilling kényan, la Compagnie exerce ses activités dans de nombreux pays et ses opérations importantes sont effectuées en dollars américains (\$EU). La monnaie fonctionnelle de la Compagnie est donc le dollar américain (\$EU). Les états financiers sont présentés en dollars américains (\$EU), monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Compagnie.

ii) Transactions et soldes

Les transactions effectuées au cours de l'année en devises autres que le dollar américain sont converties aux taux de change en vigueur à la date de telles transactions. Les gains ou pertes résultant du change sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans les différentes monnaies de fonctionnement des États membres sont convertis en dollars américains (\$EU) en utilisant le taux de clôture. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur qui sont libellés dans ces monnaies fonctionnelles sont convertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie autre que le dollar américain ne sont pas reconvertis.

Les gains ou pertes résultant de cette conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés en résultat net.

j. Immobilisations incorporelles - logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile (ne dépassant pas cinq ans).

Les coûts de développement ou d'entretien des logiciels sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts directement associés à la production de logiciels uniques et identifiables contrôlés par la Compagnie et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile.

Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont évalués comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif et ils sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

k. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les terrains et les immeubles sont portés au bilan à leur valeur marchande en fonction des évaluations par des experts externes indépendants après déduction de l'amortissement ultérieur et des pertes de valeur cumulées. Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement et des pertes de valeur éventuelles.

Les augmentations de la valeur comptable des terrains et des immeubles résultant de réévaluations sont créditées aux autres éléments du résultat global et sont accumulées dans la réserve de réévaluation. Les diminutions compensant les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur la réserve de réévaluation. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat. Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour que les valeurs comptables ne diffèrent pas sensiblement de celles qui seraient déterminées en utilisant les justes valeurs à la fin de chaque période sous revue.

Tout amortissement cumulé à la date de la réévaluation est éliminé de la valeur comptable brute de l'actif.

Les terrains en pleine propriété ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les autres immobilisations corporelles afin de réduire le coût de chaque actif, ou le montant réévalué, à sa valeur

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

k. Immobilisations corporelles (suite)

résiduelle sur sa durée de vie utile estimée comme suit:

Bâtiments	50 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Mobilier et accessoires de bureau	8 ans
équipement de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque aucun autre avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les gains et pertes sur la décomptabilisation des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de leur valeur comptable. Lors de la cession d'actifs réévalués, les montants de la réserve de réévaluation relatifs à ces actifs sont transférés dans les résultats non distribués.

l. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent les terrains et les immeubles et les parties d'immeubles détenus pour générer un revenu locatif et/ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée chaque année par des experts indépendants externes. La juste valeur est déterminée sur la base des prix d'un marché actif ajustés le cas échéant pour toutes différences quant à la nature, l'état ou la localisation du bien immobilier spécifique.

Les immeubles de placement ne font pas l'objet d'un amortissement. Les variations de leur valeur comptable entre chaque date de clôture sont comptabilisées par le biais de l'état de résultat. Lors de la cession d'un bien de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat.

Un immeuble de placement est décomptabilisé soit lors de sa cession ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession. Lors de la sortie ou la cession d'un immeuble de placement, la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable est portée au compte de résultat de l'exercice.

m. Instruments financiers

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque la Compagnie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

(i) Classification :

La Compagnie classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net),
- Ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net ou en autres éléments du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable de la Compagnie au moment de la comptabilisation initiale pour tenir compte du placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(ii) Reconnaissance et décomptabilisation

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Compagnie a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

(iii) Mesure

Lors de la comptabilisation initiale, la Compagnie évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charges du compte de résultat.

Titres de créance

Les titres de créance sont des instruments qui répondent à la définition d'un passif financier du point de vue de l'émetteur, tels que les prêts, les titres publics et les obligations d'entreprise.

La classification et l'évaluation ultérieure des titres de créance dépendent des aspects suivants:

- i. Le modèle commercial de la Compagnie pour la gestion des actifs financiers
- ii. Les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Sur la base de ces facteurs, la Compagnie classe ses titres de créance dans l'une des trois catégories d'instruments d'évaluation suivantes:

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(iii) Mesure (suite)

- Coût amorti: Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements du principal et des intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les revenus de financement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans d'autres gains / (pertes) avec les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées séparément dans le compte du résultat.
- FVOCI : Les actifs détenus en vue de la collecte des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie des actifs représentent uniquement les paiements du principal et des intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI). Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des gains et pertes de change, qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres gains / (pertes). Les produits d'intérêts découlant de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes de change sont présentés dans les autres gains / (pertes) et les charges de dépréciation sont présentées dans un poste distinct de l'état du résultat.
- JVCR : Les actifs qui ne répondent pas aux critères de coût amorti ou FVOCI amorti sont évalués à la juste valeur par le compte de résultats (JVCR). Un gain ou une perte découlant d'un titre de créance qui est ultérieurement évalué à JVCR est comptabilisé en résultat et présenté net parmi les autres gains / (pertes) de la période au cours de laquelle il se produit.

Modèle d'entreprise : le modèle d'entreprise reflète la manière dont la Compagnie gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie, c'est-à-dire si l'objectif de la Compagnie est uniquement de collecter les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de collecter à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie

générés par les ventes d'actifs. Si aucun de ces éléments n'est applicable (par exemple, des actifs financiers détenus à des fins de transaction), les actifs financiers sont classés dans le modèle d'entreprise « autres » et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les facteurs pris en compte par la Compagnie dans la détermination du modèle d'entreprise pour un groupe d'actifs incluent l'expérience passée sur la façon dont les flux de trésorerie de ces actifs ont été collectés, la manière dont le rendement de l'actif est évalué et rapporté aux principaux dirigeants et la façon dont les risques sont évalués et gérés.

Titres de créance (instruments)

SVCI : Lorsque le modèle commercial consiste à détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels ou pour collecter des flux de trésorerie contractuels et vendre, la Compagnie évalue si Les flux de trésorerie des instruments financiers représentent uniquement les paiements du principal et des intérêts («test SPPI»). Lors de cette évaluation, la Compagnie examine si les flux de trésorerie contractuels correspondent à un accord de prêt de base, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent que la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit, les autres risques de prêt de base et une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles présentent l'exposition au risque ou la volatilité qui sont incompatibles avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Compagnie reclasse ses titres de créance si et seulement si son modèle commercial de gestion de ces actifs change.

Instruments de capitaux propres

La Compagnie évalue ensuite tous les placements en actions à la juste valeur. La direction de la Compagnie a choisi de présenter les gains et les pertes de juste valeur sur les placements en actions dans les autres éléments du résultat global, sans reclassification ultérieure des gains et des pertes de juste valeur en résultat suite à la décomptabilisation du placement. Les dividendes de ces investissements continuent d'être comptabilisés en résultat comme autres revenus lors de l'établissement du droit de la Compagnie de recevoir des paiements.

Les pertes de valeur (et reprise des pertes de valeur) sur les placements en actions évalués à la juste valeur par le biais du résultat global (FVOCI) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(iv) Détermination de la juste valeur

Pour les instruments financiers négociés sur un marché actif, la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Cela comprend des titres de participation cotés et les titres d'emprunt cotés sur marché boursier majeur (NSE, USE). Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Compagnie est le cours offert sur le marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères décrits ci-dessus ne sont pas respectés, le marché est considéré comme étant inactif.

Par exemple, un marché est inactif lorsqu'il existe un large écart acheteur/vendeur ou une augmentation significative du prix acheteur /du prix vendeur ou lorsqu'il y a peu de transactions récentes.

Pour tous les autres instruments financiers, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces techniques, la juste valeur est estimée à partir de données observables pour des instruments financiers similaires au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, ou d'autres techniques d'évaluation selon les données disponibles à la date de l'état de la situation financière.

Les justes valeurs sont classées en trois niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs en fonction de la mesure dans laquelle les données de l'évaluation sont observables et l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité:

- Niveau 1 - la juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.
- Niveau 2 - la juste valeur est dérivée des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix), ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 - la juste valeur est dérivée de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur sont comptabilisés par la Compagnie à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le changement est survenu.

(v) Perte de valeur

La Compagnie évalue, sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative du risque de crédit.

Un indice objectif montrant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs est déprécié comprend des données observables portées à l'attention de la Compagnie sur les indicateurs de perte de valeur suivants:

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement aux obligations contractuelles comme le non-paiement ou la défaillance ;
- La probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur fasse faillite ou subisse une restructuration financière ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- données observables indiquant une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que cette diminution ne peut pas encore être identifiée avec les actifs financiers individuels de la Compagnie, y compris :
 - » Des changements défavorables dans l'état des paiements de l'émetteur ou de l'emprunteur de la Compagnie ; ou
 - » Une situation économique nationale ou locale corrélée avec les défaillances sur les actifs de la Compagnie.

La norme IFRS 9 a remplacé le modèle précédent de « perte encourue » de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de « pertes de crédit attendues » (« ECL »). Le modèle de pertes de valeur fondé sur les pertes attendues s'applique aux instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou par le biais d'autres éléments du résultat global (FVTOCI):

- Titres publics évalués au coût amorti ;
- Actifs de réassurance ;
- Autres créances ;

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

- Obligations d'entreprise ;
- Dépôts auprès des institutions financières ;
- Soldes en banque et en caisse.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les placements en actions et les valeurs mobilières détenues à l'étranger évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI).

La Compagnie comptabilise une provision pour pertes d'un montant correspondant aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle ou pour les 12 mois à venir. Les pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle sont les provisions pour pertes d'un montant résultant de tous les cas de défaillance possibles sur l'ensemble de la durée de vie attendue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la partie des provisions pour pertes résultant des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Compagnie comptabilisera les provisions pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le montant comptabilisé sera égal aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

- Titres de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. La Compagnie considère qu'un instrument de créance présente un risque de crédit faible lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition universelle des termes « catégorie de placement » et des placements en titres publics ;
- Autres instruments financiers (autres que créances nées d'opérations de réassurance) pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.
- Les provisions pour pertes sur créances découlant des contrats de réassurance seront toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les exigences de dépréciation d'IFRS 9 exigent le jugement de la direction, des estimations et hypothèses, en particulier dans les domaines suivants, qui sont examinés en détail ci-dessous :
- Évaluation afin de déterminer si le risque crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale ;
- Intégration des données prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sont une estimation des créances attendues, pondérées en fonction des probabilités et elles seront évaluées comme suit:

- Les actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie - à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Compagnie prévoit recevoir ;
- Les actifs financiers dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés ;
- Un actif est déprécié en matière de crédit si un ou plusieurs événements ont eu une incidence défavorable sur la valeur estimée des flux de trésorerie futurs de l'actif.

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont calculées en tant que produit de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PDP) et du risque en cas de défaillance (RDP).

$$ECL = PD \times PDP \times RDP$$

Dans l'application de la norme de l'IFRS 9 en matière de dépréciation, la Compagnie suit l'une des méthodes suivantes:

- Méthode générale
- Méthode simplifiée

La Compagnie appliquera les méthodes ci-dessous pour chacun de ses actifs assujettis à une dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9:

Actif financier	Modèle de dépréciation
Créances découlant des contrats de réassurance.	Méthode simplifiée
Autres créances	approche générale
Titres d'État au coût amorti de la méthode	approche générale
Obligations de Compagnies	approche générale
dépôts auprès d'institutions financières	approche générale
encaisse et soldes bancaires	approche générale

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

Méthode générale

Dans le cadre de la méthode générale, à chaque date de clôture, la Compagnie détermine si l'actif financier se trouve dans l'une des trois étapes suivantes afin de déterminer le montant égal aux pertes de crédit attendues à comptabiliser ainsi que le mode de comptabilisation des produits d'intérêts.

- **Étape 1** - lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers de l'étape 1, la Compagnie comptabilisera ECL à 12 mois et comptabiliser les produits d'intérêts sur une base brute - cela signifie que les intérêts seront calculés sur la valeur comptable brute de l'actif financier avant ajustement pour ECL.
- **Étape 2** - lorsque le risque de crédit a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale. Lorsqu'un actif financier passe à l'étape 2, la Compagnie comptabilise un montant égal à la provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle, mais les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur une base brute.
- **Étape 3** - lorsque l'actif financier s'est déprécié. C'est effectivement à ce stade qu'un événement de perte est survenu. Pour les actifs financiers à l'étape 3, la Compagnie continuera à comptabiliser les provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument, mais comptabilisera désormais les produits d'intérêts sur une base nette. À ce titre, les produits d'intérêts seront calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'actif financier, moins les provisions pour pertes sur créances.

Les variations du solde de la provision pour pertes sont comptabilisées en résultat comme un gain ou une perte de valeur.

Méthode simplifiée

Selon la méthode simplifiée, la Compagnie évalue la provision pour pertes en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Définition de la défaillance

La Compagnie considérera un actif financier comme étant en défaillance lorsque:

- Il est peu probable que la contrepartie ou l'emprunteur paie intégralement ses obligations de crédit envers la Compagnie, Sans recours par la

Compagnie à des actions telles que la réalisation de la sécurité (le cas échéant) ; ou

- L'émetteur ou l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 90 jours au titre de toute obligation de crédit importante envers la Compagnie. Cela sera conforme aux critères réfutables définis par la norme IFRS 9 et aux pratiques existantes de la Compagnie ; ou
- Pour déterminer si l'émetteur ou l'emprunteur est en défaillance, la Compagnie prend en compte les indicateurs suivants :
- Indicateurs qualitatifs : par exemple le non-respect des engagements et d'autres indicateurs de détresse financière ;
- Indicateurs quantitatifs : par exemple le statut d'arriérés et de non-paiement d'une autre obligation du même émetteur envers la Compagnie ;
- Données recueillies en interne et obtenues à partir de sources externes.

Les éléments utilisés pour déterminer si un instrument financier est en défaillance et leur importance peuvent varier au fil du temps pour tenir compte des changements de circonstances.

Forte concentration du risque de crédit (SIICR)

Pour déterminer si le risque de crédit (c.-à-d. risque de défaillance) d'un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Compagnie prend en compte des informations raisonnables et justifiables, pertinentes et disponibles sans coûts ni efforts indus. Cela comprend des informations quantitatives et qualitatives, ainsi que des analyses fondées sur l'expérience historique de la Compagnie, une évaluation de crédit et des informations prospectives.

La Compagnie détermine principalement si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu pour une exposition en établissant une comparaison entre :

- La probabilité de défaillance (PD) globale restante à la date de clôture;
- La PD globale restante à un moment donné estimée lors de la comptabilisation initiale de l'exposition.

L'évaluation de la détérioration importante est essentielle pour établir le point de passage entre l'obligation d'évaluer une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et une provision pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

La Compagnie surveille l'efficacité des critères utilisés pour identifier une augmentation significative du risque

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

de crédit en procédant à des examens réguliers afin de confirmer que:

- les critères permettent d'identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaillance ;
- les critères ne correspondent pas lorsqu'un actif est en souffrance depuis 30 jours ;
- le délai moyen entre l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit et la défaillance semble raisonnable ;
- les expositions ne sont pas généralement transférées d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à une dépréciation de crédit ;
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée au titre de la provision pour pertes sur les transferts entre l'évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et des provisions pour pertes de crédit totales attendues pour la durée de vie résiduelle.

Intégration de données prospectives

La Compagnie intègre des informations prospectives dans son évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale et dans son évaluation des pertes de crédit attendues. Elle formule un « scénario de référence » sur l'orientation future des variables économiques pertinentes et des modèles prévisionnels en tenant compte de diverses informations externes réelles et prévisionnelles. Les informations externes comprennent les données et prévisions économiques publiées par les organes gouvernementaux et les autorités monétaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités.

Le scénario de référence représente la meilleure estimation et correspond aux informations utilisées par la Compagnie à d'autres fins, comme la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et plus pessimistes.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les éléments clés de l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les structures à long terme des variables suivantes:

- Probabilité de défaillance (PD)
- Pertes en cas de défaillance (PCD)
- Risques en cas de défaillance (RCD)

Pour déterminer les probabilités de défaillance pour la durée de vie résiduelle totale ou pour les 12 mois à venir, la Compagnie utilise les tableaux de probabilité de défaillance fournis par l'agence de notation X en fonction de l'historique par défaut des débiteurs ayant la même notation de crédit. La Compagnie adopte la même méthode pour les placements non cotés en faisant correspondre ses niveaux de risque interne à des notations externes équivalentes (voir (i)). Les PD sont réajustées sur la base des rendements obligataires actuels et des prix des CDS et pour tenir compte de l'information prospective comme décrit ci-dessus. Les modifications de la notation d'une contrepartie ou d'une exposition entraînent une modification de l'estimation de la PD concernée.

Les pertes en cas de défaillance (PCD) représentent l'ampleur de la perte probable en cas de défaut de paiement. La Compagnie estime les paramètres des PCD basés sur l'historique des taux de recouvrement des créances à l'égard des contreparties en défaut. Les modèles PCD tiennent compte de la structure, de la garantie, de l'ancienneté de la créance, de l'industrie de la contrepartie et les coûts de recouvrement de toute garantie qui fait partie intégrante de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des immeubles de commerce de détail, les ratios de prêt sur valeur sont un paramètre clé dans la détermination des PCD. Les estimations des PCD sont réajustées pour différents scénarios économiques. Elles sont calculées sur une base des flux de trésorerie actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif comme facteur d'actualisation.

Les RCD représentent l'exposition attendue en cas de défaillance. La Compagnie tire les RCD de l'exposition actuelle à la contrepartie et les changements potentiels au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés. Les RCD d'un actif financier représentent sa valeur comptable brute.

Comme décrit ci-dessus, et sous réserve d'utiliser un maximum de PD sur les 12 mois à venir pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative, la Compagnie évalue les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaillance sur la période contractuelle maximale (y compris les options d'extension de l'emprunteur) auxquelles elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de gestion des risques, la Compagnie envisage une période plus longue.

Lorsque la modélisation d'un paramètre est effectuée sur une base collective, les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque partagées, notamment:

- Type d'instrument

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers (suite)

(v) Perte de valeur (suite)

- Classification du risque de crédit
- Type de garantie
- Date de comptabilisation initiale
- Durée restante jusqu'à échéance ; industrie ; et
- Localisation géographique de l'emprunteur

Les groupes sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent bien homogènes.

Lorsque les pertes de crédit attendues sont évaluées en utilisant des paramètres basés sur une modélisation collective, les informations de référence externes utilisées par la Compagnie pour calculer les taux de défaillance de ses portefeuilles constituent un élément important de l'évaluation de ces pertes de crédit attendues. Cela inclut les probabilités de défaillance (PD) fournies dans les études de Standard & Poor sur les défauts d'obligations.

Créances découlant des contrats de réassurance

Les pertes de crédit attendues découlant des contrats de réassurance sont calculées en fonction des taux de pertes. Les taux de pertes sont déterminés sur la base des jours de retard et des pertes sur créances encourues au cours des sept dernières années.

(vi) Modification des contrats

La Compagnie renégocie ou modifie rarement les flux de trésorerie contractuels de titres. Cependant, lorsque cela se produit, la Compagnie évalue si oui ou non les nouvelles modalités sont, dans une large mesure, différentes des conditions initiales. Pour ce faire, la Compagnie tient compte des facteurs suivants :

- Difficulté financière de la contrepartie ;
- Profil de risque de l'instrument affecté par l'introduction de nouvelles dispositions substantielles ;
- Extension significative de la durée du contrat, lorsque l'emprunteur n'est pas en difficulté financière ;
- Variation importante des taux d'intérêt ;
- Variation du taux de change de la monnaie dans laquelle le titre est libellé ;
- Inclusion de garanties, d'autres titres ou crédit renforcés ayant une incidence importante sur le risque de crédit associé au prêt.

Lorsque les conditions sont pour l'essentiel différentes, la Compagnie décomptabilise l'actif financier initial et comptabilise un « nouvel » actif à la juste valeur et recalcule

un nouveau taux d'intérêt effectif (TIE) pour cet actif. La date de renégociation est par conséquent considérée comme étant la date de comptabilisation initiale aux fins du calcul de la dépréciation, notamment pour déterminer si une augmentation considérable du risque de crédit a eu lieu.

Lorsque les conditions ne sont pas sensiblement différentes, la renégociation ou la modification n'entraîne pas de décomptabilisation et la Compagnie réévalue la valeur comptable brute sur la base des flux de trésorerie révisés de l'actif financier, et comptabilise un gain ou une perte résultant de la modification en résultat. La nouvelle valeur comptable brute est recalculée en actualisant les flux de trésorerie modifiés au taux d'intérêt effectif (TIE) initial.

(vii) Politique de radiation

La Compagnie annule les actifs financiers, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé toutes les voies de recouvrement et qu'elle a conclu que l'on ne pouvait raisonnablement espérer les recouvrer. Les indicateurs établissant que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer incluent i) la cessation des activités d'exécution ; et ii) la Compagnie saisit une garantie et la valeur de la garantie est telle que l'on ne peut raisonnablement espérer un recouvrement intégral.

La Compagnie peut radier des actifs financiers qui sont encore soumis à des activités d'application de la loi. Il n'y avait pas d'actif radié au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

n. Revenus différés

Ce revenu représente la valeur d'un terrain à sa comptabilisation initiale (une évaluation effectuée en 1994) appartenant à la Compagnie. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya. Le montant est amorti sur la période de location et est enregistré net de la reprise cumulée comptabilisée en résultat.

o. Droits des employés

Les charges prévisionnelles pour les droits aux congés annuels acquis par les employés à la date de clôture de l'exercice sont comptabilisées en tant que charges à payer.

Les droits à la gratification sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés éligibles. Une provision est constituée au titre de la gratification annuelle estimative pour les services rendus par les employés à la date de clôture de l'exercice.

La Compagnie gère un Fonds de prévoyance qui est un régime à contributions définies au bénéfice de ses

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

2 PRINCIPALES NORMES COMPTABLES (suite)

o. Droits des employés(suite)

employés. Les actifs du Fonds sont détenus dans des organismes de gestion séparés gérant ces fonds à titre fiduciaire. Les contributions de ce Fonds sont versées par la Compagnie et les employés.

Les obligations de la Compagnie relatives au Fonds de prévoyance sont portées au compte de résultat à leur échéance.

p. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts auprès des banques, d'autres placements extrêmement liquides à court terme qui sont facilement convertibles en espèces et ont des échéances initiales d'au moins trois mois.

q. Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de la période d'annonce de ces dividendes.

r. Fonds d'impact sur le développement

La Compagnie a créé un Fonds d'impact sur le développement dont l'objectif principal du Fonds est de soutenir le mandat de la Compagnie en matière de RSE, qui consiste à prendre en compte le bien-être social, environnemental et économique de ses parties prenantes tout en protégeant les actionnaires en minimisant tout impact que de telles activités pourraient avoir sur le compte de résultat.

s. Fiscalité

Conformément à l'article 7 (exonération de l'impôt sur le revenu) de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République du Kenya et la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE), la Compagnie est exonérée de toutes formes d'impôt.

L'article 8 (exonérations des droits et taxes) de l'Accord permet à la Compagnie d'importer ou d'acheter en franchise de droits et de la taxe sur valeur ajoutée (TVA), des matériels, des équipements et des véhicules à moteur. L'article 9 (privilèges et immunités des administrateurs de la Compagnie et de leurs suppléants) prévoit que les administrateurs de la Compagnie et leurs suppléants bénéficient d'immunités, d'exemptions et de privilèges accordés aux missions diplomatiques et envoyés non résidents et aucun impôt ne sera prélevé sur ou à l'égard des émoluments versés par la Compagnie à ses administrateurs non résidents et administrateurs suppléants.

L'article 10 (fonctionnaires, experts et consultants de la Compagnie) exonère les fonctionnaires de la Compagnie de toute forme d'imposition directe des salaires et émoluments et tout revenu provenant de sources extérieures au Kenya. Il exonère également de l'impôt

les salaires et les émoluments versés aux fonctionnaires désignés par l'Administrateur général. L'article 10 prévoit également que l'applicabilité des exemptions aux ressortissants du Kenya est déterminée par le gouvernement du Kenya, qui est encore à convenir.

Le statut fiscal de la Compagnie peut varier en fonction des modifications apportées aux règles de l'impôt sur le revenu applicables dans les États membres où elle opère.

t. Provisions

Dispositions générales

Les provisions pour passifs sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable de la valeur monétaire de l'obligation peut être faite. Lorsque la Compagnie s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais seulement lorsque le remboursement est pratiquement certain. La charge relative à une provision est présentée en résultat net de tout remboursement.

Contrats onéreux

Une provision est comptabilisée pour les contrats déficitaires dans lesquels les coûts inévitables du respect des obligations prévues par le contrat excèdent les avantages économiques escomptés. Les coûts inévitables reflètent le coût net le plus faible de la résiliation du contrat, qui est le plus faible des deux montants suivants : le coût de son exécution et toute indemnité ou pénalité découlant de son inexécution.

u. Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées à la valeur nominale et classées en « capital-actions » dans les fonds propres. Toute somme reçue excédant la valeur nominale des actions émises est classée en « prime d'émission » et enregistrée en fonds propres.

Les actions sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas d'obligation de transférer la trésorerie ou d'autres actifs.

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel.

v. Comparaison de données

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation des comptes adoptés pour l'exercice en cours.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

3. REVENUS DE RÉASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des produits de la réassurance :

2023								
Branche	Incendie et risques techniques	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Contrats évalués selon PAA	82 413 104	69 013 724	10 346 836	10 794 106	19 806 844	27 079 775	18 679 757	238 134 146
Revenus de réassurance	82 413 104	69 013 724	10 346 836	10 794 106	19 806 844	27 079 775	18 679 757	238 134 146

2022								
Branche	Incendie et risques techniques	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Contrats évalués selon PAA	83 963 798	44 242 791	11 013 509	8 679 350	13 745 145	28 822 063	23 593 602	214 060 258
Revenus de réassurance	83 963 798	44 242 791	11 013 509	8 679 350	13 745 145	28 822 063	23 593 602	214 060 258

4. FRAIS DE SERVICE DE RÉASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des frais de services de réassurance :

2023								
	Propriété	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Sinistres encourus	60 810 003	30 363 383	12 889 507	5 167 983	430 373	17 939 859	27 466 564	155 067 672
Modifications liées aux services passés	(17 408 984)	9 015 728	6 558 794	(4 224 864)	2 083 270	771 641	(10 679 375)	(13 883 790)
Pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	-	-	23 323	-	-	-	(347 038)	(323 715)
Total des frais de service de réassurance	43 401 019	39 379 111	19 471 624	943 119	2 513 643	18 711 500	16 440 151	140 860 167

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4. FRAIS DE SERVICES DE RÉASSURANCE (SUITE)

2022								
	Propriété	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Sinistres encourus	58 314 298	21 498 837	12 639 777	5 274 819	307 192	15 483 532	28 816 346	142 334 801
Modifications liées aux services passés	(18 140 069)	(1 394 846)	(5 615 925)	(2 369 707)	433 925	3 386 876	(5 691 590)	(29 391 336)
Pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	-	-	-	-	-	-	423 524	423 524
Total des frais de service de réassurance	40 174 229	20 103 991	7 023 852	2 905 112	741 117	18 870 408	23 548 280	113 366 989

5. CHARGES NETTES DES CONTRATS DE RÉTROCESSION DÉTENUS

2023								
	Propriété	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Répartition des primes de rétrocession versées	44 773 718	48 319 856	1 027 527	4 963 081	19 202 206	6 775 960	5 819 227	130 881 575
Frais de service encourus :								
- Réclamations et frais de traitement des réclamations	(12 553 692)	1 782 008	(3 999 829)	(2 961 575)	(522 909)	(698 273)	(2 460 772)	(21 415 042)
- Autres mouvements liés au service courant	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications relatives aux services passés :								
- Changements dans les estimations concernant l'exécution de l'AIC Flux de trésorerie	(17 728 515)	(14 907 900)	(214 691)	(831 336)	(131 512)	(4 410 026)	(2 896 168)	(41 120 148)
- Ajustements de l'expérience dans les réclamations et Autres frais de service dans AIC	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications liées à un service futur :								
- Recouvrements de pertes sur déficitaires contrats sous-jacents lors de la comptabilisation initiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges nettes de rétrocession	14 491 511	35 193 964	(3 186 993)	1 170 170	18 547 785	1 667 661	462 287	68 346 385

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

5. CHARGES NETTES PROVENANT DE CONTRATS DE RÉTROCESSION DÉTENUS (SUITE)

2022								
	Propriété	Responsabilité civile	Automobile	Maritime	Aviation	Vie	Maladie	Montant
Répartition des primes de rétrocession versées	45 818 047	25 264 471	30 748	3 547 875	13 139 106	10 200 677	1 404 198	99 405 122
Frais de service encourus :								
- Réclamations et frais de traitement des réclamations	(16 923 352)	(5 843 680)	(536 571)	(1 252 492)	(59)	(4 302 728)	(1 480 462)	(30 339 344)
- Autres mouvements liés au courant	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications relatives aux services passés :								
- Changements dans les estimations de la trésorerie d'exécution de l'AIC	8 626 850	(3 614 463)	1 415 669	1 458 818	(199 282)	(227 056)	1 306 156	8 766 692
- Ajustements de l'expérience dans les réclamations et Autres frais de service dans AIC	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications liées à un service futur :								
- Recouvrements de pertes sur déficitaires contrats sous-jacents lors de la comptabilisation initiale	-	-	-	-	-	-	-	-
Net expenses from retrocession contracts held	37 521 545	15 806 328	909 846	3 754 201	12 939 765	5 670 893	1 229 892	77 832 470

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

6 REVENU DES PLACEMENTS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Intérêts provenant de titres d'État	6 525 512	7 507 175
Produit d'intérêt sur dépôts auprès des institutions financières	4 455 118	6 110 917
Intérêts provenant des obligations de Compagnies	113 735	84 715
Revenus des investissements offshore	13 763	14 195
Revenus locatifs	861 507	790 043
Revenu de dividendes	1 338 223	1 582 047
Pertes à la juste valeur sur immeubles de placement (note 15)	(3 030 940)	(704 690)
Pertes à la juste valeur sur placements à l'étranger (note 20 (i))	(3 930 994)	
	6 345 924	15 384 402

7 PART DES BÉNÉFICES DE ASSOCIES

Tanzania Reinsurance Company	1 142 559	267 360
Uganda Reinsurance Company	(133 132)	202 866
	1 009 427	470 226

8 FINANCES (CHARGES)/PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS DE RÉASSURANCE

Intérêts courus	(7 764 286)	(862 562)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(533 076)	6 797 911
Finances (charges) /produits des contrats de réassurance détenus	(8 297 362)	5 935 349

9 PRODUITS FINANCIERS/(CHARGES) PROVENANT DE CONTRATS DE RÉTROCESSION

Intérêts accumulés	1 770 589	188 550
Effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières	100 153	(1 398 834)
	1 870 742	(1 170 284)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

10 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES DÉPENSES

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Émoluments et avantages du personnel (Note 11)	8 152 413	9 549 019
Honoraires du Commissaire aux comptes	59 000	56 700
Coûts des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	404 966	324 542
Dépréciation des immobilisations corporelles (Note 13)	394 710	288 096
Amortissement des actifs incorporels (note 14)	227 548	189 917
Provision pour pertes de crédit attendues résultant de créances sur primes de réassurance	(197 133)	(305 724)
Frais de réparation et d'entretien	502 483	567 282
Taxes et redevances relatives aux primes	3 338 914	2 351 451
Autres dépenses	2 752 256	2 427 467
	15 635 157	15 448 750
Dépenses liées aux opérations de réassurance	9 706 680	9 352 252
Autres frais d'exploitation	5 928 477	6 096 498
	15 635 157	15 448 750
Perte sur transactions en devises étrangères	11 867 676	8 890 843

11 ÉMOLUMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Les charges de personnel comprennent ce qui suit :		
- Salaires et honoraires (y compris bonus)	5 673 126	7 026 517
- Prestations de retraite du personnel	1 037 712	996 224
- Autres avantages du personnel	1 441 575	1 526 278
	8 152 413	9 549 019

En fin d'exercice les employés de la Compagnie étaient au nombre de 95 (2022 : 91).

12 BÉNÉFICE PAR ACTION

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Résultat attribuable aux actionnaires (\$EU)	14 187 025	31 613 756
Nombre moyen pondéré d'actions émises (Note 26 (iii))	60 349 562	58 543 163
Résultat par action (\$EU) - de base et dilué	0,235	0,540

Le résultat par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises.

Il n'y avait pas d'actions à effet dilutif en circulation au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Le résultat par action dilué est donc le même que le résultat par action de base mentionné ci-dessus.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

13 BIENS ET MATÉRIEL

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Coût ou évaluation	4 897 158	4 776 453
Amortissement cumulé	(2 426 552)	(2 130 413)
Valeur comptable nette	2 470 606	2 646 040
Comprenant :		
Bâtiments	1 643 049	1 944 628
Véhicules à moteur	-	33 380
Mobilier de bureau et installations	350 437	258 471
Travaux en cours – mobilier et accessoires	-	62 630
Équipements de bureau	98 877	76 910
Matériel informatique	41 634	37 351
Droit d'utilisation des actifs	336 609	232 670
Valeur comptable nette	2 470 606	2 646 040

Une évaluation indépendante des terrains et bâtiments de la Compagnie a été effectuée par Gimco Limited, une agence d'expertise immobilière agréée, afin de déterminer la juste valeur des immeubles. L'expert immobilier dispose des qualifications requises et d'une expérience récente dans l'évaluation des immobilisations corporelles dans les endroits pertinents. L'évaluation effectuée chaque année a été réalisée le 31 décembre 2023 sur la base d'une valeur marchande ouverte. Dans l'estimation de la juste valeur des immeubles, l'utilisation optimale des immeubles est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Si les immeubles de la Compagnie avaient été évalués au coût historique leur valeur comptable aurait été de 528 231 \$EU (567 124 \$EU en 2022).

Aucune dotation aux amortissements n'a été enregistrée aux fins du calcul des résultats de l'exercice au titre de certaines immobilisations corporelles entièrement amorties avec un coût de 3 088 743 \$EU (2022 : 2 225 377 \$EU) qui sont encore en utilisation. Si une dotation aux amortissements avait été enregistrée au cours de l'exercice sur le coût de ces actifs, ce chiffre aurait été de 873 425 \$EU (620 681 \$EU en 2022).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Terrains et bâtiments	Véhicules à moteur	Mobilier de bureau et installations	Équipements de bureau	Matériel informatique	Travaux en cours - mobilier et accessoires	Droit d'utilisation Actifs	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Coût ou évaluation								
Au 1er janvier 2022	1 784 983	167 461	880 631	222 019	704 317	-	407 984	4 167 395
Ajouts	-	-	149 869	8 170	43 461	62 630	188 850	452 980
Cessions	-	-	-	-	(3 567)	-	-	(3 567)
Reclassements	159 645	-	-	-	-	-	-	159 645
Au 31 décembre 2022	1 944 628	167 461	1 030 500	230 189	744 211	62 630	596 834	4 776 453
Au 1er janvier 2023	1 944 628	167 461	1 030 500	230 189	744 211	62 630	596 834	4 776 453
Ajouts	-	-	115 884	48 032	40 288	-	279 132	483 336
Cessions	-	-	(29 687)	(13 331)	(18 034)	-	-	(61 052)
Reclassements	-	-	62 630	-	-	(62 630)	-	-
Excédent de réévaluation	(301 579)	-	-	-	-	-	-	(301 579)
Au 31 décembre 2023	1 643 049	167 461	1 179 327	264 890	766 465	-	875 966	4 897 158
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Au 1er janvier 2022	-	120 827	706 399	132 881	675 094	-	244 797	1 879 998
Charges de l'exercice	35 699	13 254	65 630	20 398	33 748	-	119 367	288 096
Éliminé lors de la mise au rebut	-	-	-	-	(1 982)	-	-	(1 982)
Reprise sur réévaluation	(35 699)	-	-	-	-	-	-	(35 699)
Au 31 décembre 2022	-	134 081	772 029	153 279	706 860	-	364 164	2 130 413
Au 1er janvier 2023	-	134 081	772 029	153 279	706 860	-	364 164	2 130 413

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Terrains et bâtiments	Véhicules à moteur	Mobilier de bureau et installations	Équipements de bureau	Matériel informatique	Travaux en cours - mobilier et accessoires	Droit d'utilisation Actifs	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Charges de l'exercice	38 892	33 380	85 208	26 025	36 012	-	175 193	394 710
Éliminé lors de la mise au rebut	-	-	(28 347)	(13 291)	(18 041)	-		(59 679)
Reprise sur réévaluation	(38 892)	-	-	-	-	-	-	(38 892)
Au 31 décembre 2022	-	167 461	828 890	166 013	724 831	-	539 357	2 426 552
VALEUR COMPTABLE NETTE								
Au 31 décembre 2023	1 643 049	-	350 437	98 877	41 634	-	336 609	2 470 606
Au 31 décembre 2022	1 944 628	33 380	258 471	76 910	37 351	62 630	232 670	2 646 040

Les détails des terrains et des immeubles en pleine propriété de la Compagnie et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2023 sont présentés comme suit:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	1 643 049	1 944 628
Juste valeur au 31 décembre	1 643 049	1 944 628

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - LOGICIEL

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Coûts	2 374 564	2 374 564
Amortissement cumulé	(1 612 768)	(1 385 217)
Valeur comptable nette	761 799	989 347

Analyse du mouvement du compte:	Licences de logiciel	Autres logiciels	Travail en cours	Montant
Coûts	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2022	636 533	938 604	723 341	2 298 478
Ajouts	-	-	76 086	76 086
Capitalisation	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	636 533	938 604	799 427	2 374 564
Au 1er janvier 2023	636 533	938 604	799 427	2 374 564
Ajouts	-	176 343	(176 343)	-
Capitalisation	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	636 533	1 114 947	623 084	2 374 564
Amortissement cumulé				
Au 1er janvier 2022	636 533	558 767	-	1 195 300
Charges de l'exercice	-	189 917	-	189 917
Au 31 décembre 2022	636 533	748 684	-	1 385 217
Au 1er janvier 2023	636 533	748 684	-	1 385 217
Charges de l'exercice	-	227 548	-	227 548
Au 31 décembre 2023	636 533	976 232	-	1 612 765
Au 31 décembre 2023	-	138 715	623 084	761 799
Au 31 décembre 2023	-	189 920	799 427	989 347

Tous les logiciels sont amortis sur une période de trois ans.

15 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Juste valeur des immeubles de placement	55 228 231	54 807 236

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

15 IMMEUBLES DE PLACEMENT (SUITE)

Les immeubles de placement comprennent :

	* Immeuble ZEP-RE	Prosperity House	Parc d'affaires en Zambie	Mombasa Road Terrain	Propriété de Harare	Propriété du Soudan	*Propriété Ethiopie	Montant
À la juste valeur	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2022	9 650 663	5 214 088	33 008 000	1 232 540	240 000	990 640	-	50 335 931
Ajouts	-	15 086	-	-	-	-	5 160 909	5 175 995
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation	(288 771)	(441 725)	-	(119 179)	50 000	94 985	-	(704 690)
Au 31 décembre 2022	9 361 892	4 787 449	33 008 000	1 113 361	290 000	1 085 625	5 160 909	54 807 236
Au 31 décembre 2023	9 361 892	4 787 449	33 008 000	1 113 361	290 000	1 085 625	5 160 909	54 807 236
Ajouts	-	277	36 118	-	-	-	3 415 540	3 451 935
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation	(1 486 954)	(757 584)	(261 118)	(147 784)	20 000	(397 500)	-	(3 030 940)
Au 31 décembre 2023	7 874 938	4 030 142	32 783 000	965 577	310 000	688 125	8 576 449	55 228 231

Les dernières expertises immobilières du patrimoine ont été effectuées sur la base de la valeur normale par Gimco Limited pour les propriétés se trouvant au Kenya, Knight Frank Zambia Limited pour les propriétés se trouvant en Zambie, Knight Frank Zimbabwe pour les propriétés se trouvant au Zimbabwe et Elshibly Consultants pour les propriétés se trouvant au Soudan. Il s'agit d'agences d'expertise immobilière agréées au 31 décembre 2023. Les experts immobiliers disposent de l'expérience et des qualifications requises dans l'évaluation des Immobilisations corporelles dans les emplacements pertinents. Dans l'estimation de la juste valeur des propriétés, l'utilisation optimale des propriétés est leur utilisation actuelle. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice. Les gains de la juste valeur résultant de la réévaluation ont été pris en compte dans le compte d'exploitation.

* La propriété Ethiopie a été évaluée au coût car elle se rapporte à l'achat d'appartements exécutifs actuellement en construction avec pour date d'achèvement le 31 décembre 2024. Tous les immeubles de placement de la Compagnie sont tenus au titre d'intérêts locatifs.

Les détails des immeubles de placement de la Compagnie et les informations sur la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2023 se présentent comme suit:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Niveau 1	-	-
Niveau 2	-	-
Niveau 3	55 228 231	54 807 236
Juste valeur au 31 décembre	55 228 231	54 807 236

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

16 PARTICIPATIONS CHEZ FVOCI

Placements cotés en actions

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	23 435 400	27 639 732
Ajouts	1 687 306	1 245 235
Cessions	(1 025 777)	(145 048)
Gains/(pertes) à la juste valeur (Note 26 (i))	1 341 534	(3 325 968)
Différence de change sur réévaluation (note 26 (ii))	(6 009 326)	(1 978 551)
Au 31 décembre	19 429 137	23 435 400
Placements non cotés en actions		
Au 1er janvier	2 294 266	1 522 988
Ajouts	1 357 480	810 342
Cessions	(143 769)	(39 064)
Au 31 décembre	3 507 977	2 294 266

Placements dans des sociétés affiliées

	WAICA Reinsurance Corporation	Tanzania Reinsurance Corporation	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique	TDB	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2022	8 211 443	2 906 885	710 455	10 790 602	22 619 385
Ajouts	-	-	4 698 761	-	4 698 761
Gain à la juste valeur (Note 32 (iii))	1 303 425	302 801	840 796	1 214 165	3 661 187
Reclassement des affiliés en associés	-	(3 209 686)	-	-	(3 209 686)
Au 31 décembre 2022	9 514 868	-	6 250 012	12 004 767	27 769 647
Au 1er janvier 2023	9 514 868	-	6 250 012	12 004 767	27 769 647
Ajouts	-	-	148 597	-	148 597
Gain à la juste valeur (Note 32 (iii))	1 578 478	-	(1 062 286)	(1 971 063)	(1 454 871)
Reclassement des affiliés en associés	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	11 093 346	-	5 336 323	10 033 704	26 463 373

Les placements ci-dessus sont cotés à la juste valeur. Au 31 décembre 2023, ils sont comptabilisés au coût des actions de la Compagnie dans la valeur des actifs nets des Compagnies affiliées sur la base des derniers états financiers vérifiés des Compagnies affiliées. En 2022, Tanzania Reinsurance Corporation a été reclassée d'une Compagnie affiliée à une Compagnie associée, la Compagnie détenant une participation de 28,0 % dans cette Compagnie.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

17 PLACEMENTS COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

Investissements dans les associés

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Placements en actions mesurés à juste valeur à travers le profit ou la perte		
Au 1er janvier	12 406 482	3 300 452
Reclassement d'affiliés	-	3 209 686
Ajouts	100 586	5 426 118
Quote-part au résultat des associés	1 009 427	470 226
Au 31 décembre	13 516 495	12 406 482

18 AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Créances du personnel	3 616 965	2 962 985
Créances de la Banque mondiale	-	1 107 927
À recevoir du fonds de cartes jaunes du COMESA	1 038 796	934 114
À recevoir d'ACRE Africa Limited	979 933	875 751
Créances provenant du guichet Retakaful	796 462	814 284
Paievements anticipés	656 676	659 732
Loyer à recevoir	474 900	474 900
Autres créances	5 582 330	1 023 980
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(146 209)	(198 269)
	12 999 853	8 655 404

19 TITRES D'ÉTAT

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Composés de:		
Bons et obligations du Trésor	199 966 271	93 803 539
Prêts et créances publiques venant à échéance	22 793 276	27 407 203
	222 759 547	121 210 742
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(5 307 954)	(1 305 692)
	217 451 593	119 905 050
Évaluation		
Coût amorti	215 563 928	117 552 590
FVOCI	1 887 665	2 352 460
	217 451 593	119 905 050

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

19 TITRES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Profil des échéances		
(i) Bons et obligations du Trésor venant à échéance :		
- Dans les 6 mois	-	-
- Entre 6 mois et une année	-	-
- Entre une année et 5 années	20 503 017	19 689 242
- Après 5 ans	179 463 254	74 114 297
	199 966 271	93 803 539
(ii) Prêts et créances publiques venant à échéance:		
- Dans les 6 mois	9 771 677	12 325 287
- Entre 6 mois et une année	-	-
- Entre une année et 5 années	13 021 599	15 081 916
- Après 5 ans	-	-
Au 31 décembre	22 793 276	27 407 203
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Titres libellés en dollars américains	219 478 928	117 047 837
Titres libellés en shillings kényans	3 280 619	4 162 905
	222 759 547	121 210 742
(iii) analyse par pays		
États Unis	128 916 340	26 165 638
Égypte	16 116 946	16 115 910
Nigeria	14 914 655	14 909 609
Sénégal	14 307 934	14 363 973
Kenya	11 253 972	21 163 891
Tanzanie	10 011 999	-
Côte d'Ivoire	9 676 553	9 670 617
Zimbabwe	8 496 819	9 277 248
Zambia	5 920 493	5 920 493
Maurice	1 887 665	2 352 460
Rwanda	637 221	637 083
Ouganda	618 950	633 820
	222 759 547	121 210 742
(iii) Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(1 305 692)	(1 312 559)
Crédit pour l'année	(4 002 262)	6 867
Au 31 décembre	(5 307 954)	(1 305 692)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

20 PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

	2023	2022
	\$EU	\$EU
(i) coût amorti		
Fonds d'obligations à taux variable du Crédit suisse	-	15 078 136
Variation au cours de l'exercice		
Au 1er janvier	15 078 136	15 077 494
Ajouts	-	642
Cessions	(11 147 142)	-
Perte de juste valeur (note 6)	(3 930 994)	-
Au 31 décembre	-	15 078 136
(ii) FVOCI		
Fonds d'investissement	2 861 991	2 771 447
Fonds discrétionnaire du Crédit suisse	5 897 049	5 768 838
Fonds d'actions mondiales Harding Loevner	858 697	701 679
	9 617 737	9 241 964
Variation au cours de l'exercice		
Au 1er janvier	9 241 964	10 272 409
Ajouts	-	1 000 000
Gain à la juste valeur (Note 26 (i))	375 773	(2 030 445)
Au 31 décembre	9 617 737	9 241 964

21 DÉPÔTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Dépôts en dollars américains	36 250 492	67 954 867
Dépôts en shillings kényans	15 218 387	24 693 407
Dépôts en francs d'Afrique de l'Ouest	10 521 069	7 387 205
Dépôts en shillings tanzaniens	1 117 126	-
Dépôts en shillings ougandais	865 667	-
Dépôts en livres sterling	964 284	1 072 275
Dépôts en kwachas malawiens	621 382	613 353
Dépôts en Franc rwandais	306 113	1 149 100
Dépôts en birrs éthiopiens	-	7 465 714
Dépôts en Dollar zimbabwéen	-	345 085
	65 864 520	110 681 006
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(267 363)	(336 036)
	65 597 157	110 344 970

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

21 DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES (SUITE)

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Analyse des échéances :		
Échéance des dépôts auprès des institutions financières :		
Dans les 3 mois du placement	36 952 454	7 161 830
Après 3 mois de placement	28 912 066	103 519 176
	65 864 520	110 681 006
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(336 036)	(350 572)
Crédit pour l'année	68 673	14 536
Au 31 décembre	(267 363)	(336 036)

Les dépôts auprès des institutions financières ont une échéance moyenne de 3 à 12 mois (2022 : 3 à 12 mois).

22 OBLIGATIONS ET PRÊTS D'ENTREPRISE

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Dollars américains	6 115 016	6 041 192
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(3 669)	(27 665)
	6 111 347	6 013 527
Analyse des échéances :		
Obligations d'entreprise et prêts arrivant à échéance:		
Dans 1 an	772 480	-
Entre une année et 5 années	5 338 867	1 116 192
> 5 ans	-	4 897 335
	6 111 347	6 013 527
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(27 665)	(22 233)
Charges de l'exercice	23 996	(5 432)
Au 31 décembre	(3 669)	(27 665)
Analyse par évaluation :		
(i) coût amorti		
Note LPP du projet Acorn (deux)	768 847	1 088 527
(ii) FVOCI		
Fonds d'opportunités de crédit en Afrique 2	5 342 500	4 925 000

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

23 FONDS EN BANQUE ET EN CAISSE

	2023	2022
Analyse en fonction des devises dans lesquelles les titres sont libellés:		
Dollars américains	2 251 702	10 101 364
Franc ouest-africain	1 453 939	556 713
Birrs éthiopiens	1 200 735	586 741
Francs burundais	1 130 260	1 401 226
Dollar du Zimbabwe	465 395	207 499
Livres soudanaises	340 613	157 649
Naira du Nigeria	288 592	-
Shillings kenyans	255 462	460 496
Franc centrafricain	124 559	1 979 998
Kwacha du Malawi	36 874	11 809
Shilling ougandais	29 623	28 478
Kwachas zambiens	20 571	8 732
Shilling tanzanien	10 755	211 668
Francs rwandais	4 925	265 364
Euros européens	704	34 738
	7 614 709	16 012 475
Provision pour créances irrécouvrables prévues	(29 695)	(12 814)
	7 585 014	15 999 661
Variation de la provision pour créances irrécouvrables prévues		
Au 1er janvier	(12 814)	(36 242)
Crédit pour l'année	(16 881)	23 428
Au 31 décembre	(29 695)	(12 814)

24 TAUX D'INTÉRÊT RÉEL MOYEN PONDÉRÉ/DE RENTABILITÉ

Le tableau suivant résume les taux d'intérêt réels moyens pondérés/de rentabilité réalisés au cours de l'exercice sur l'intérêt principal / les placements productifs d'intérêts:

	2023	2022
	%	%
Titres de l'État		
Titres libellés en shillings kenyans	2.6	4.2
Titres libellés en dollars américains	6.7	6.1
Dépôts auprès des institutions financières		
Dépôts en dollars américains	0.2	2.2
Dépôts en shillings kenyans	6.0	4.2
Dépôts en birrs éthiopiens	6.4	6.1

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

24 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS/TAUX DE RENDEMENT (SUITE)

	2023	2022
	%	%
Dépôts en franc d'Afrique de l'Ouest	0.2	(0.6)
Dépôts en francs rwandais	3.5	0.3
Dépôts en kwachas malawiens	2.1	0.4
Dépôts en kwachas zambiens	9.7	3.5
Dépôts en shillings ougandais	1.3	3.5
Dépôts en shillings tanzaniens	0.3	-

25 CAPITAL SOUSCRIT

	2023	2022
(i) capital souscrit	\$EU	\$EU
Actions ordinaires d'un (1) \$EU chacune :		
Capital social:	61 040 788	58 820 232
Primes d'émission	74 073 837	60 594 253
Capital libéré	135 114 625	119 414 485

(ii) Actions libérées	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Exercice clos le 31 décembre 2022			
Au 1er janvier 2022	58 476 731	58 476 731	58 507 819
Émission des actions	68 200	68 200	418 066
Dividendes capitalisés	275 301	275 301	1 668 368
Au 31 décembre 2022	58 820 232	58 820 232	60 594 253
Exercice clos le 31 décembre 2023			
Au 1er janvier 2023	58 820 232	58 820 232	60 594 253
Émission des actions	2 124 644	2 124 644	12 875 356
Dividendes capitalisés	95 912	95 912	604 228
Au 31 décembre 2023	61 040 788	61 040 788	74 073 837

	2023	2022
(iii) Nombre moyen pondéré d'actions (Note 12)	60 349 562	58 543 163

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

26 PROVISIONS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Provision pour réévaluation des titres de placements (Note 26 (i))	(18 182 985)	(13 958 621)
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles (Note 26 (ii))	1 114 818	1 377 505
Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées (Note 26 (iii))	12 272 887	13 727 758
	(4 795 280)	1 146 642
(i) Provision pour réévaluation des titres de placements		
Au 1er janvier	(13 958 621)	(5 878 033)
Gains (pertes) de juste valeur sur réévaluation des placements en actions	1 341 534	(3 325 967)
Pertes de change de réévaluation résultant des placements en actions (Note 16)	(6 009 326)	(1 978 552)
Gains de juste valeur sur réévaluation des placements à l'étranger (Note 20(ii))	375 773	(2 030 445)
Gain à la juste valeur sur réévaluation d'obligations de Compagnies	417 500	(75 000)
Gains de juste valeur sur les titres de l'État	(349 845)	(670 624)
Au 31 décembre	(18 182 985)	(13 958 621)

La provision pour la réévaluation des placements représente les montants accumulés des gains et des pertes découlant de la réévaluation des actifs financiers qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

À la fin de chaque exercice, la Compagnie examine l'état du portefeuille de placements afin d'évaluer la dépréciation. Pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée dans le résultat, la Compagnie vérifie s'il y a une indication objective que la valeur des actifs a subi une dépréciation et que les justes valeurs ont diminué de manière irréversible. Pour les périodes closes le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, aucune des actions n'a été déterminée par les administrateurs comme ayant subi une dépréciation irréversible. Aucune perte n'a été donc comptabilisée en résultat.

(ii) Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles - Bâtiments

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	1 377 505	1 182 161
Excédent de réévaluation (Note 13)	(301 579)	159 645
Reprise de l'amortissement sur la réévaluation (Note 13)	38 892	35 699
Gain net sur réévaluation des immobilisations corporelles	(262 687)	195 344
Au 31 décembre	1 114 818	1 377 505

La provision pour réévaluation des immobilisations corporelles provient de la réévaluation des immeubles qui sont classés comme faisant partie des immobilisations corporelles - usage propre. Lorsque les immeubles réévalués sont vendus, la partie de la provision pour réévaluation des immobilisations corporelles qui se rapporte à cet actif, et qui est effectivement réalisée, est transférée directement aux bénéfices non distribués.

Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

(iii) Provision pour réévaluation des placements dans les sociétés affiliées

Cela se rapporte à l'évaluation des gains ou des pertes des placements dans les sociétés affiliées. Une perte nette de juste valeur de 1 454 870 \$EU (gain de 3 661 187 \$EU en 2022) a été encourue au cours de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

26 PROVISIONS (SUITE)

(ii) Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles – Bâtiments(suite)

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	13 727 758	10 066 571
Gains à la juste valeur	(1 454 871)	3 661 187
	12 272 887	13 727 758

27 BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Bénéfices non distribués	206 239 545	197 460 812
Le mouvement des bénéfices non distribués se présente comme suit:		
Au 1er janvier	197 460 812	172 485 439
Variation découlant de l'application initiale de l'IFRS 17	-	(1 247 661)
Dividendes déclarés (Note 32)	(5 300 000)	(5 300 000)
Transfert au fonds d'impact sur le développement	(108 292)	(90 722)
Bénéfice de l'exercice	14 187 025	31 613 756
	206 239 545	197 460 812

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le dividende découlant des bénéfices de 2022, d'un montant de 5 300 000 \$EU a été déclaré à l'Assemblée générale annuelle et autorisé pour versement comme indiqué à la Note 32.

En ce qui concerne 2023, l'affectation au fonds d'impact sur le développement à partir des bénéfices non distribués était de 70 935 \$EU (108 292 \$EU en 2022), comme détaillé à la Note 31(ii).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

28 REINSURANCE CONTRACT LIABILITIES

2023						2022					
Passifs pour la couverture restante			Passifs pour sinistres encourus			passifs pour la couverture restante			Passifs pour sinistres encourus		
			Contrats en vertu de PAA contrats						en vertu de PAA		
	À l'exclusion de la composante perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actuelle de flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques pour les risques non financiers	Montant		À l'exclusion de la composante perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actuelle de lux de trésorerie futurs	Ajustement des risque spour les risques non financiers	Montant
Contrat de réassurance passif au 1er janvier	(139 546 435)	423 524	201 961 233	14 571 357	77 409 679	(115 559 656)	-	-	195 657 009	13 497 745	93 595 098
Revenus de réassurance	(238 134 146)	-	-	-	(238 134 146)	(214 060 258)	-	-	-	-	(214 060 258)
Reinsurance service expenses											
Sinistres encourus et autres dépenses de services de réassurance	-	423 404	146 555 509	8 088 758	155 067 671	-	-	-	134 668 086	7 666 715	142 334 801
Pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	-	(323 715)	-	-	(323 715)	-	423 524	-	-	-	423 524
Les changements qui se rapportent au service passé-modifications dans le FCF Relatif à LIC	-	-	(26 437 372)	(6 656 152)	(33 093 524)	-	-	-	(23 216 538)	(6 174 798)	(29 391 336)
Ajustements des passifs pour sinistres encourus	14 611 062	271 608	1 631 636	2 695 429	19 209 735	-	-	-	-	-	-
Résultat du service de réassurance	(223 523 084)	371 297	121 749 773	4 128 035	(97 273 979)	(214 060 258)	423 524	-	111 451 548	1 491 917	(100 693 269)
Produits financiers et charges de réassurance résultats	-	-	7 509 001	788 361	8 297 362	-	-	-	(5 517 044)	(418 305)	(5 935 349)
Variation totale des recettes	(223 523 084)	371 297	129 258 774	4 916 396	(88 976 617)	(214 060 258)	423 524	-	105 934 504	1 073 612	(106 628 618)
Flux de trésorerie											
Primes reçues	272 450 653	-	-	-	272 450 653	190 073 479	-	-	-	-	190 073 479
Sinistres et autres réassurances service	-	-	(133 111 533)	-	(133 111 533)	-	-	-	(99 630 280)	-	(99 630 280)
Trésorerie d'acquisition de réassurance flux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie totaux	272 450 653	-	(133 111 533)	-	139 339 120	190 073 479	-	-	(99 630 280)	-	90 443 199
Encaisse d'acquisition de réassurance Passif au 31 décembre											
	(90 618 866)	794 821	198 108 474	19 487 753	127 772 182	(139 546 435)	423 524	-	201 961 233	14 571 357	77 409 679

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

29 ACTIFS/(PASSIFS) CONTRACTUELS DE RÉTROCESSION

2023						2022					
Actifs pour la couverture			Actifs pour sinistres encourus			Actifs pour la couverture restante		Actifs pour sinistres encourus			
Contrats en vertu de PAA						Contrats en vertu de PAA					
À l'exclusion de la composante perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actuelle de flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques pour les risques non financiers	Montant		À l'exclusion de la composante perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actuelle de flux de trésorerie futurs	Ajustement des risques pour les risques non financiers	Montant	
Actifs/(passifs) passifs des contrats de rétrocession à Janvier 1	(46 898 450)	-	42 570 541	2 782 736	(1 545 173)	(36 261 497)	-	40 702 772	2 745 971	7 187 246	
Dépense de prime de rétrocession	(114 158 756)	-	27 645 897	3 693 447	(82 819 412)	(99 405 122)	-	1 867 769	36 765	(97 500 588)	
Primes payées	124 630 515	-	-	-	124 630 515	88 768 169	-	-	-	88 768 169	
Actifs/(passifs) nets des contrats de rétrocession à Décembre 31	(36 426 691)	-	70 216 438	6 476 183	40 265 930	(46 898 450)	-	42 570 541	2 782 736	(1 545 173)	

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

30 REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé représente la valeur du bail du terrain se trouvant sur Mombasa Road à la comptabilisation initiale. Ce terrain a été offert à la Compagnie par le Gouvernement du Kenya et est inclus dans les immeubles de placement comme indiqué à la Note 11. Le montant est amorti au revenu au cours de la période de bail. Le mouvement sur le compte de revenu différé au cours de l'exercice se présente comme suit:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Résultant de la subvention du gouvernement		
Au 1er janvier et au 31 décembre	80 686	80 686
Amortissement cumulé :		
Au 1er janvier	23 636	22 821
Porté au crédit des autres revenus pour l'exercice	815	815
Au 31 décembre	24 451	23 636
Au 31 décembre	56 235	57 050

31(i) AUTRES CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Acomptes de loyer	295 131	295 131
Payable à la Banque mondiale	206 746	-
Autres passifs	7 805 248	7 305 245
Provision pour congé payé	190 387	190 846
Provision pour gratification	2 480 399	2 217 430
Passif de loyer	533 894	380 183
Fonds d'impact sur le développement (Note 31 (ii))	87 862	232 024
	11 599 667	10 620 859
Le passif de loyer est divisé comme suit :		
Courant	155 892	69 891
Non-courant	378 002	310 292
	533 894	380 183
Le mouvement dans le passif de loyer est comme suit :		
Au 1er janvier	380 183	264 310
Ajouts	279 131	188 850
Intérêt sur le passif de loyer	36 697	74 919
Paiements de loyer faits pendant l'exercice	(162 117)	(147 896)
	533 894	380 183
Le total des sorties de fonds pour la location au cours de l'année était de :		
Intérêt sur le passif de loyer	36 697	74 919
Paiement du principal du passif de loyer	125 420	72 977
	162 117	147 896

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31(ii) FONDS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Le mouvement dans le fonds d'impact sur le développement est comme suit :		
Au 1er janvier	232 024	226 302
Appropriation des bénéfices non distribués	108 292	90 722
et admin.	(252 454)	(85 000)
Au 31 décembre	87 862	232 024

En ce qui concerne l'année en cours, les Administrateurs proposent une appropriation de 70 935 \$EU des bénéfices non distribués (108 292 \$EU en 2022). Cette appropriation est subordonnée à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 mai 2024, et n'a donc pas été comptabilisée en tant que passif dans les présents états financiers.

32 DIVIDENDES À VERSER

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Le mouvement des dividendes à verser se présente comme suit:		
Au 1er janvier	1 932 430	1 683 176
Dividende final déclaré	5 300 000	5 300 000
Dividende payé	(1 513 015)	(3 107 077)
Dividende capitalisé	(700 140)	(1 943 669)
Au 31 décembre	5 019 275	1 932 430

En ce qui concerne l'année en cours, les Administrateurs proposent un dividende de 5 400 000 \$EU (5 300 000 \$EU en 2022). Ce dividende est subordonné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 mai 2021, et n'a donc pas été comptabilisé en tant que passif dans les présents états financiers.

33 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Les dépenses en capital autorisées mais non prévues à la fin de la période sous revue et qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers se présentent comme suit:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Immobilisations corporelles	-	26 841
Immeubles de placement	204 123	-
	204 123	26 841

L'engagement en capital pour 2023 concerne les travaux de rénovation de Prosperity House à Nairobi, au Kenya.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

34 PARTIES LIÉES

La Compagnie est détenue par les Gouvernements ainsi que par les institutions publiques et privées des États membres du COMESA. Certaines d'entre elles sont des compagnies d'assurance et de réassurance.

Une partie des activités de souscription de la Compagnie est exercée avec des sociétés cédantes qui sont actionnaires de la Compagnie. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice, ainsi que les soldes des créances dues et les dettes à payer aux parties liées à la fin de l'exercice sont présentées ci-dessous:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
(i) transactions avec des parties liées		
Primes brutes acquises:		
Actionnaires	31 072 859	25 597 475
Sinistres réglés		
Actionnaires	10 110 489	6 159 506
(ii) rémunération des administrateurs		
Jetons de présence des Administrateurs	206 850	153 100
Autres rémunérations (per diem)	55 889	20 936
	262 739	174 036
(iii) rémunération des cadres clefs		
Salaires et autres avantages à court terme	1 443 947	1 338 444
Gratification	255 000	255 000
	1 698 947	1 593 444
(iv) Soldes à recevoir des parties liées		
Primes à recevoir des parties liées	4 950 753	2 445 625
Prêts-automobile et autres prêts au personnel	3 616 965	2 962 985
Bonus du personnel	2 480 399	2 217 430
	11 048 117	7 626 040

Les bonus du personnel sont une prestation définie payable par la direction au moment de la démission, de la retraite, de la mise à pied ou de la retraite volontaire, du décès, de la cessation d'emploi, de l'invalidité ou de la cessation d'emploi.

35 TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES OPÉRATIONS

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Bénéfice pour l'exercice	14 187 025	31 613 756
Ajustements pour :		
Gain sur cessions des immobilisations corporelles	155	(1 159)
Perte à la juste valeur des immeubles de placement	7 3 030 940	704 690
Perte de juste valeur sur placements à l'étranger	7 3 930 994	-
Quote-part au résultat des associés	(1 009 427)	(470 226)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

35 TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES OPÉRATIONS (SUITE)

		2023	2022
		\$EU	\$EU
Provision pour créances irrécouvrables prévues - dépôts auprès d'institutions financières	21	(68 673)	(14 536)
Amortissement des immobilisations incorporelles		219 517	168 729
Amortissement du droit d'utilisation des actifs	13	175 193	119 367
Amortissement des actifs incorporels	14	227 548	189 917
Intérêt sur le passif de loyer	31(i)	36 697	74 919
Amortissement des revenus différés	30	(815)	(815)
Changements :			
Passif né des contrats de réassurance		50 362 503	(16 185 419)
Engagements contractuels de rétrocession		(1 545 173)	1 545 173
Actifs contractuels de rétrocession		(40 265 930)	7 187 246
Autres créances		(4 344 449)	(793 047)
Autres montants à payer		784 459	158 433
Autres activités opérationnelles :			
Achat de placements cotés en actions	17(i)	(1 687 306)	(1 245 235)
Achat de placements à l'étranger		-	(1 000 642)
Achat de titres de l'État		(169 873 135)	(56 414 074)
Produit à l'échéance des titres de l'État		72 326 592	34 650 424
Produit de cession des titres à l'étranger		11 147 142	-
Produit de cession des placements cotés en actions		1 025 777	145 048
Variation des obligations d'entreprise et prêts		(97 820)	(5 370 119)
Variation nette des dépôts auprès d'institutions financières		74 607 110	26 939 970
Flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation		13 168 924	22 002 400

36 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Fonds en banque et en caisse	7 585 014	15 999 661
Dépôts auprès des institutions financières arrivant à échéance dans les trois mois (Note 21)	36 952 454	7 161 830
	44 537 468	23 161 491

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La Compagnie formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées de façon continue à la lumière des résultats historiques et d'autres facteurs, dont certaines prévisions raisonnables à l'égard d'événements futurs qui semblent appropriées dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les principales hypothèses relatives aux événements futurs et les autres importantes sources d'incertitude liées aux estimations à la fin de chaque exercice qui risquent d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes.

Responsabilité ultime résultant des sinistres payables au titre des contrats de réassurance

La principale hypothèse qui sous-tend les techniques appliquées dans l'estimation repose essentiellement sur le fait que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistres peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres. Ainsi, ces méthodes extrapolent les tendances de sinistres réglés et encourus, le coût moyen par sinistre et le nombre de sinistres sur la base des tendances observées au cours des années précédentes et des ratios de sinistralité attendus. La matérialisation des sinistres historiques est principalement analysée suivant l'année où les événements ont eu lieu. L'hypothèse qualitative additionnelle est utilisée pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas être appliquées à l'avenir, (par exemple tenir compte des cas isolés, des variations des facteurs externes ou du marché tels que l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation, des conditions économiques, de l'augmentation des sinistres, des décisions judiciaires et des lois, ainsi que des facteurs internes comme la composition du portefeuille, les conditions politiques et des procédures de gestion des sinistres) afin d'arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable des résultats possibles, en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués. Une marge pour écarts défavorables peut aussi être incluse dans l'évaluation du passif.

Évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues

L'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues pour les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est un domaine qui nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique future et le comportement en matière de crédit (par exemple, la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent). Plusieurs jugements importants sont également nécessaires pour appliquer les exigences comptables relatives à l'évaluation des pertes de crédit attendues, tels que:

- Définition des critères pour l'augmentation significative du risque de crédit ;
- Choix des modèles appropriés et des hypothèses pour l'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Désignation du nombre et de la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit / marché et pertes de crédit attendues associées ;
- Constitution de groupes d'actifs financiers similaires aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues ;
- Détermination de la période pertinente d'exposition au risque de crédit lors d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les cartes de crédit et les facilités de crédit renouvelables ;
- Mise au point des modèles économiques appropriés et évaluation des exigences concernant « des versements du principal et des intérêts (SPPI) uniquement » pour les actifs financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (Suite)

Durée de vie utile des immobilisations corporelles

La Compagnie revoit les durées de vie utile estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque exercice.

Évaluation à la juste valeur des immeubles de placement et des biens immobiliers

Le modèle de la juste valeur a été appliqué dans la comptabilisation des immeubles de placement et des biens immobiliers. La Compagnie a fait appel à des évaluateurs immobiliers externes, indépendants et professionnellement qualifiés, qui détiennent une qualification professionnelle reconnue et qui ont une expérience récente des lieux et des types d'immeubles de placement évalués, pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sur la base de la valeur de marché libre. L'utilisation actuelle des immeubles de placement correspond à l'utilisation la plus élevée et la meilleure.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers pour lesquels il n'existe aucun marché actif ou pour lesquels les prix cotés ne sont pas disponibles est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Dans ces cas, les justes valeurs sont estimées à partir de données observables relatives à des instruments financiers similaires ou à l'aide de modèles. Lorsque les données observables sur le marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base d'hypothèses appropriées. Des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs sont ajustées et revues périodiquement par une équipe de direction qualifiée et indépendante de la région qui les a établies pour garantir que les résultats reflètent les données réelles et les prix du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables. Toutefois, les administrateurs sont tenus d'effectuer des estimations dans des domaines comme le risque de crédit (risque de crédit propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations.

Perte de valeur des actifs non financiers

La Compagnie évalue s'il existe des indicateurs de perte de valeur pour tous les actifs non financiers à chaque date de rapport. Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif. Un modèle d'évaluation approprié est utilisé pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces estimations sont corroborées par les multiples d'évaluation, les cours des actions pour les titres cotés en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Autres domaines de jugement

La Direction a recours à son jugement critique pour déterminer la classification des instruments d'emprunt ou de capitaux propres et examine la substance des dispositions contractuelles de l'instrument.

La Direction a également formulé des jugements critiques dans la détermination de sa monnaie fonctionnelle.

(b) Évaluation des passifs et actifs des contrats de réassurance et de rétrocession

i. Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent :

- les estimations des flux de trésorerie futurs;
- un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où les risques financiers ne sont pas inclus dans les estimations des flux de trésorerie futurs ; et
- un ajustement au titre du risque non financier.

L'objectif de la Compagnie dans l'estimation des flux de trésorerie futurs est de déterminer la valeur attendue d'une gamme de scénarios qui reflètent l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimée de ce résultat pour obtenir une valeur actualisée attendue. S'il existe des interdépendances importantes entre les flux de trésorerie qui varient en fonction de l'évolution des variables du marché et d'autres flux de trésorerie, la Compagnie utilise des techniques de modélisation stochastique pour estimer la valeur actuelle prévue. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour des variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (Suite)

i. Flux de trésorerie d'exécution (suite)

Estimations des flux de trésorerie futurs

Dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, la Compagnie incorpore, de manière impartiale, tous les renseignements raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coûts ou efforts indus à la date de clôture. Cette information comprend des données historiques internes et externes sur les réclamations et autres expériences, mises à jour pour refléter les attentes actuelles concernant les événements futurs.

Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent le point de vue de la Compagnie sur les conditions actuelles à la date de clôture, pourvu que les estimations de toute variable pertinente du marché soient conformes aux prix observables du marché.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie futurs, la Compagnie tient compte des attentes actuelles concernant les événements futurs qui pourraient influencer sur ces flux de trésorerie. Toutefois, les attentes quant aux modifications futures de la législation qui modifieraient ou s'acquitteraient d'une obligation actuelle ou créeraient de nouvelles obligations en vertu de contrats existants ne sont pas prises en compte tant que la modification de la législation n'aura pas été adoptée de manière substantielle. La Compagnie tire des hypothèses d'inflation des coûts de la différence entre les rendements des obligations d'État nominales et des obligations d'État liées à l'inflation.

Les flux de trésorerie à l'intérieur des limites d'un contrat sont directement liés à l'exécution du contrat, y compris ceux pour lesquels la Compagnie a une discrétion quant au montant ou au calendrier. Il s'agit notamment des paiements aux cédants (ou pour leur compte), des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances et d'autres coûts engagés dans l'exécution des contrats.

Les flux de trésorerie liés aux acquisitions de réassurance proviennent des activités de vente, de souscription et de démarrage d'un groupe de contrats qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats auquel appartient la Compagnie. Les autres coûts engagés dans l'exécution des contrats comprennent:

- les frais de traitement, d'entretien et d'administration des sinistres;
- les commissions récurrentes payables sur les primes à tempérament à recevoir à l'intérieur des limites du contrat;
- Les coûts spécifiquement imputables aux preneurs d'assurance en vertu des termes des contrats.

Les flux de trésorerie liés aux acquisitions de réassurance et les autres coûts encourus pour exécuter les contrats comprennent à la fois les coûts directs et la répartition des frais généraux fixes et variables. Les flux de trésorerie sont attribués aux activités d'acquisition, aux autres activités d'exécution et aux autres activités au niveau de l'entité locale à l'aide de techniques d'établissement des coûts par activité. Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et autres activités d'exécution sont répartis entre des groupes de contrats selon des méthodes systématiques et rationnelles et appliquées de manière uniforme à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. La Compagnie répartit généralement les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance entre des groupes de contrats en fonction du total des primes de chaque groupe.

Limites du contrat

L'évaluation de la limite du contrat, qui définit les flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation d'un contrat, exige un jugement et une considération des droits et obligations substantiels de la Compagnie en vertu du contrat.

Contrats de rétrocession

Chacun des contrats de rétrocession d'actions contingentaires de la Compagnie a une durée annuelle, couvre les contrats sous-jacents émis dans le délai sur une base de risque et accorde des droits unilatéraux à la fois à la Compagnie et au rétrocessionnaire de mettre fin à la cession de nouvelles activités à tout moment en donnant un préavis de trois mois à l'autre partie. Lors de la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie à l'intérieur de la limite du contrat de réassurance sont déterminés comme étant ceux découlant des contrats sous-jacents que la Compagnie s'attend à émettre et à céder en vertu du contrat de rétrocession au cours des trois prochains mois. Par la suite, les flux de trésorerie attendus au-delà de la fin de cette période de préavis initiale sont considérés comme des flux de trésorerie de nouveaux contrats de rétrocession et sont comptabilisés, séparément du contrat initial, lorsqu'ils tombent dans la période de préavis de trois mois consécutifs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (Suite)

i. Flux de trésorerie d'exécution (suite)

Chacun des contrats de rétrocession en excédent de perte et en perte de la Compagnie a une durée annuelle et les sinistres survenant couvrent les réclamations de contrats sous-jacents encourus au cours de l'année (c.-à-d. . Les flux de trésorerie à l'intérieur des limites du contrat sont ceux qui découlent de sinistres sous-jacents encourus au cours de l'exercice.

Contrats non-vie

La Compagnie estime le coût ultime du règlement des réclamations engagées mais non payées à la date de clôture et la valeur des recouvrements et autres recouvrements attendus en examinant les réclamations individuelles déclarées et en tenant compte des réclamations engagées mais non encore déclarées. Le coût final du règlement des réclamations est estimé à Bornhuetter-Ferguson à l'aide d'une gamme de techniques de comptabilisation des pertes, par exemple l'échelle à chaîne et les méthodes. Ces techniques supposent que la propre expérience de la Compagnie en matière de réclamations est indicative des modèles futurs de développement des réclamations et donc du coût final des réclamations. Le coût final du règlement des réclamations est estimé séparément pour chaque zone géographique et secteur d'activité, à l'exception des réclamations importantes, qui sont évaluées séparément des autres réclamations. Les hypothèses utilisées, y compris les ratios de perte et l'inflation future des réclamations, sont implicitement tirées des données historiques sur l'évolution des réclamations sur lesquelles les projections sont fondées, bien que l'on fasse preuve de jugement pour déterminer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir et dans quelle mesure des tendances futures devraient apparaître.

Taux d'escompte

Tous les flux de trésorerie sont actualisés à l'aide de courbes de rendement sans risque ajustées pour refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et de la liquidité des contrats d'assurance. La Compagnie détermine généralement les taux sans risque en utilisant les courbes de rendement des swaps à prix moyen observées pour les banques notées AA (ajustées pour le risque de crédit de la banque). La courbe de rendement est interpolée entre le dernier point de données de marché disponible et un taux à terme ultime, qui reflète les prévisions de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. Pour les marchés sur lesquels il n'existe pas de courbe fiable de rendement des swaps, les rendements des obligations d'État sont utilisés. Bien que le taux à terme ultime soit sujet à révision, il devrait être stable et ne changerait que si les attentes à long terme étaient sensiblement modifiées. Pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats de réassurance, les courbes de rendement sans risque sont ajustées par une prime d'illiquidité. Les primes d'illiquidité sont généralement déterminées en comparant les spreads sur les obligations de Compagnies avec les coûts des CDS avec des conditions critiques correspondantes pour le même émetteur.

Les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements de tout élément financier sous-jacent sont ajustés pour tenir compte de l'effet sans risque de cette variabilité au moyen de techniques de mesure neutres au risque et actualisés au moyen de l'effet de cette variabilité au moyen de techniques de mesure neutres au risque et actualisés au moyen des taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité. Lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs est estimée par modélisation stochastique, les flux de trésorerie sont actualisés à des taux spécifiques au scénario calibrés, en moyenne, pour être les taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité. Les volatilités des taux d'intérêt sont modélisées en fonction des prix de swap.

Les tableaux ci-dessous présentent les courbes de rendement utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats de réassurance.

	2023	2022
Etats-Unis	5.0%	5.5%

Ajustements pour risque non financier

Les ajustements pour risque non financier sont déterminés de manière à refléter la rémunération que l'entité émettrice individuelle exigerait pour supporter le risque non financier, séparément pour les contrats non-vie et autres, et sont répartis entre des groupes de contrats sur la base d'une analyse des profils de risque des groupes. Les ajustements au titre du risque non financier reflètent les avantages de diversification découlant des contrats émis par l'entité, d'une manière qui est compatible avec la rémunération qu'elle exigerait et qui reflète son degré d'aversion au risque, et les effets des avantages de diversification sont déterminés à l'aide d'une technique de matrice de corrélation.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (Suite)

i. Flux de trésorerie d'exécution (suite)

Ajustements pour risque non financier (suite)

Les ajustements pour risque non financier sont déterminés à l'aide des techniques suivantes:

- contrats non-vie : une technique de niveau de confiance;
- Contrats de vie et contrats de participation en dehors du Kenya : une technique de niveau de confiance ; et
- Contrats de vie et contrats de participation au Kenya : une technique du coût du capital

Pour déterminer les ajustements de risque non financier pour les contrats de rétrocession, la Compagnie applique ces techniques brutes et nettes de réassurance et déduit le montant du risque transféré au rétrocessionnaire comme la différence entre les deux résultats.

En appliquant une technique du niveau de confiance, la Compagnie estime la distribution de probabilité de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie futurs provenant de contrats d'assurance à chaque date de clôture et calcule l'ajustement pour risque non financier comme étant l'excédent de la valeur à risque au 75e percentile (le niveau de confiance cible) sur la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

En appliquant une technique du coût du capital, la Compagnie détermine le rajustement du risque non financier en appliquant un taux du coût du capital au montant du capital requis pour chaque date de déclaration future et en actualisant le résultat à l'aide de taux sans risque rajustés pour tenir compte de l'illiquidité. Le capital requis est déterminé en estimant la distribution de probabilité de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats d'assurance à chaque date de clôture future et en calculant le capital dont la Compagnie aurait besoin pour remplir ses obligations contractuelles de payer les réclamations et les dépenses découlant de la durée de les contrats à un niveau de confiance de 90%. Le taux du coût du capital représente la récompense supplémentaire que les investisseurs exigeraient pour leur exposition au risque non financier.

ii. Marge de service contractuelle

La technique du niveau de confiance est déterminée par référence à un niveau de confiance cible particulier. Une distribution des flux de trésorerie d'exécution est requise, à partir de laquelle l'ajustement du risque est déterminé sur la base de l'écart-type autour de la moyenne pour le niveau de confiance cible. L'écart-type est estimé en supposant la même répartition des risques utilisée aux fins de solvabilité. La Compagnie utilise un modèle statistique pour déterminer la volatilité des passifs de sinistres selon la meilleure estimation, les ajustements de risque étant déterminés en fonction de la volatilité prévue des sinistres en cours pour toutes les périodes futures prévues. L'approche des marges exige l'étalonnage des marges en fonction de l'expérience historique des baisses/dépenses et l'ajustement d'une distribution statistique aux données. Les marges sont initialement calibrées de façon indépendante pour chaque type de risque en fonction d'un niveau de confiance spécifié. Les marges sont modélisées sous forme de variations en pourcentage des hypothèses de meilleure estimation pondérées par probabilité appliquées sur la durée pertinente pour chaque police. La direction de chaque marge est testée indépendamment et la direction qui augmente le passif selon la meilleure estimation (bel) est adoptée. L'augmentation du bel résultant de ces marges représente la composante ajustement au risque des flux de trésorerie d'exécution. L'ajustement au titre du risque tient compte de l'effet des avantages de diversification entre différents types de risque et de produit (le cas échéant), qui est déterminé sur la base de techniques de matrice de corrélation et d'autres effets de diversification déterminés aux fins de solvabilité.

Pour les entreprises utilisant la technique du niveau de confiance :

- l'affectation de l'ajustement au risque aux portefeuilles et aux groupes de contrats sera estimée à l'aide d'une mesure appropriée ; et
- l'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus sera déterminé en appliquant la technique à la fois au brut et au net de la réassurance, et en déduisant le montant du risque transféré au réassureur comme la différence entre les deux résultats.

Les calculs d'ajustement des risques seront effectués séparément pour les contrats de rétrocession détenus selon l'approche des marges. Un ajustement au titre du risque est déterminé pour les sinistres encourus à l'aide des techniques expliquées dans la présente section lorsqu'il existe une incertitude quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie sous-jacents. Pour les contrats d'assurance évalués en vertu de PAA, un ajustement pour risque n'est déterminé que pour les sinistres encourus (le cas échéant).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

37 PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET AUTRES SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS (Suite)

ii. Marge de service contractuelle (suite)

Détermination des unités de couverture

Les unités de couverture sont examinées et mises à jour à chaque date de déclaration.

La Compagnie détermine la quantité des avantages offerts en vertu de chaque contrat comme suit.

- a. base de produit pour déterminer la quantité de prestations fournies
 - Contrats non-vie acquis dans le cadre de leurs sinistres – montant attendu des sinistres à régler au cours de chaque période de règlement
 - Rétrocession des parts de quota – la même base que les contrats sous-jacents, y compris les nouvelles activités attendues dans la limite du contrat de rétrocession
 - Excédent de sinistre et rétrocession de perte – montant prévu des sinistres sous-jacents à couvrir au cours de chaque période

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

De par ses activités, la Compagnie est exposée à différents risques financiers : risques liés à la réassurance, risques de crédit et risques liés aux variations de la valeur des actifs, risques liés aux prix du marché de la dette et des actions et risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt. Le programme global de gestion des risques de la Compagnie se concentre sur l'identification et la gestion des risques et s'efforce de minimiser les incidences négatives éventuelles sur sa performance financière grâce aux lignes directrices sur la souscription et les limites de capacité, la planification de la rétrocession, la politique de crédit qui régit l'acceptation des clients et des critères définis d'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Les politiques de placement sont en place et permettent de gérer les liquidités. Elles ont pour objectif d'optimiser le rendement à un niveau acceptable de taux d'intérêt et de risque de crédit.

(i) Risque lié à la réassurance

La ZEP-RE offre des couvertures de réassurance pour toutes les branches : Incendie et risques techniques, Responsabilité civile, Automobile, Maritime, Aviation, Maladie et Vie.

La Compagnie a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant, entre autres, les critères d'acceptation du risque, le contrôle des cumuls et les dispositions d'une couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs dans leurs transactions quotidiennes en mettant l'accent sur les principes de prudence et de professionnalisme. La Compagnie vise à avoir un portefeuille diversifié, avec suffisamment de types de risques afin de réduire la dépendance à une région ou une branche.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque de l'activité est la possibilité qu'un risque assuré se réalise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et les réserves disponibles.

Une telle hypothèse ne peut pas être exclue. La seule option est de minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque sinistre. La Compagnie a tenté de le faire en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection pour les risques individuels et les incidents catastrophiques. La Compagnie a également conclu des contrats de rétrocession avec des réassureurs de renom. L'objectif est de s'assurer que la Compagnie est protégée de manière adéquate contre tous les passifs émanant de ses transactions commerciales.

Toutefois, les contrats de rétrocession ne dispensent pas la Compagnie de ses obligations envers les cédantes. La Compagnie a ainsi mis en place une structure d'examen des affaires proposées afin d'assurer le contrôle de la qualité du risque ainsi que l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites des termes et des conditions de souscription.

Enfin, lors des renouvellements annuels, la Compagnie passe en revue la situation financière des réassureurs, et ces derniers sont ensuite sélectionnés sur la base de leur sécurité financière et leur expérience pertinente sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des futurs paiements de sinistres

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Le coût estimatif des sinistres inclut les dépenses directes qui seront encourues lors du règlement des sinistres, moins les recouvrements escomptés. La Compagnie prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir des informations appropriées sur les risques. Toutefois, compte tenu de l'incertitude dans l'établissement des provisions pour sinistres, le résultat final peut être différent de l'obligation initiale établie.

La clause de ces contrats relative à la responsabilité comprend une provision pour SSND, une provision pour sinistres déclarés mais pas encore payés et une provision pour risques en cours à la fin de l'exercice.

Lors de l'estimation de la responsabilité relative au coût des sinistres déclarés mais non encore réglés, la Compagnie tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des données sur le coût du règlement des sinistres ayant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. La principale hypothèse qui sous-tend cette technique est que les résultats passés de la Compagnie en matière de sinistre peuvent être utilisés pour projeter les futurs sinistres et les coûts ultimes des sinistres.

Un autre critère qualitatif est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées peuvent ne pas s'appliquer à l'avenir, pour arriver à une estimation des coûts définitifs des sinistres qui présentent le résultat probable à partir d'un éventail des résultats possibles en tenant compte de tous les facteurs d'incertitude impliqués.

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur la concentration du risque de réassurance par les principales catégories d'activités dans lesquelles la Compagnie exerce ses activités. Les montants sont les valeurs comptables de l'exposition de réassurance (brute et nette de rétrocession) résultant de contrats de réassurance:

Au 31 décembre 2023		Dommages maximums assurés			Montant
Branche		0M \$EU - 0,25M \$EU	0,25M \$EU - 1M \$EU	Plus de 1M \$EU	
Propriété	Brut	74 258 714	13 377 791 268	7 643 432 834	21 095 482 816
	Net	68 069 804	397 594 771	3 754 520 917	4 220 185 492
Responsabilité civile	Brut	51 620 348	5 023 818 941	940 397 863	6 015 837 152
	Net	47 126 223	194 754 472	851 129 572	1 093 010 267
Automobile	Brut	35 206 653	53 652 024	48 909 894	137 768 571
	Net	34 587 278	46 202 384	48 909 894	129 699 556
Maritime	Brut	32 475 422	584 138 833	376 135 163	992 749 418
	Net	29 668 772	86 403 412	222 181 079	338 253 263
Aviation	Brut	4 388 145	5 472 078 522	26 215 275	5 502 681 942
	Net	2 980 193	13 440 305	18 025 275	34 445 773
Vie	Brut	5 849 970	45 910 886	31 346 469	83 107 325
	Net	5 743 699	27 400 711	31 151 795	64 296 205
Maladie	Brut	497 089	276 165 959	-	276 663 048
	Net	496 414	1 031 533	-	1 527 947
Montant	Brut	204 296 341	24 833 556 433	9 066 437 498	34 104 290 272
	Net	188 672 383	766 827 588	4 925 918 532	5 881 418 503

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

Au 31 décembre 2022		Dommages maximums assurés			Montant
Branche		0M \$EU - 0,25M \$EU	0,25M \$EU - 1M \$EU	Plus de 1M \$EU	
Propriété	Brut	76 399 583	7 886 355 771	7 408 560 253	15 371 315 607
	Net	69 207 062	405 206 901	2 741 478 990	3 215 892 953
Responsabilité civile	Brut	49 957 427	3 935 814 514	309 814 507	4 295 586 448
	Net	45 683 452	194 684 000	237 902 562	478 270 014
Automobile	Brut	39 029 568	60 791 657	37 036 291	136 857 516
	Net	38 624 793	53 743 293	37 036 291	129 404 377
Maritime	Brut	33 142 964	1 057 161 817	117 151 376	1 207 456 157
	Net	30 869 891	88 171 192	117 151 376	236 192 459
Aviation	Brut	4 508 428	6 896 375 630	14 236 750	6 915 120 808
	Net	2 142 144	12 447 724	14 236 750	28 826 618
Vie	Brut	4 959 843	30 261 421	16 136 608	51 357 872
	Net	4 692 949	16 766 187	14 820 810	36 279 946
Maladie	Brut	641 990	278 727 194	1 373 800	280 742 984
	Net	641 315	2 118 171	1 373 800	4 133 286
Montant	Brut	208 639 803	20 145 488 004	7 904 309 585	28 258 437 392
	Net	191 861 606	773 137 468	3 164 000 579	4 128 999 653

La rétention de la Compagnie (passif net) présentée pour les branches ci-dessus est protégée par les contrats de rétrocession de la manière suivante:

	2023	2022
Catégorie	Limite (\$EU)	Limite (\$EU)
Incendie et risques techniques & Cat XL	141 500 000 in excess of 3 500 000	141 500 000 in excess of 3 500 000
Accident et automobile	8 500 000 in excess of 1 500 000	8 500 000 in excess of 1 500 000
Maritime & énergie XL	18 500 000 in excess of 1 500 000	18 500 000 in excess of 1 500 000

La concentration selon les secteurs ou les limites de souscription maximale à la fin de l'exercice est sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

(ii) Gestion des risques financiers

La Compagnie est exposée à un risque financier en raison de ses actifs financiers, des passifs financiers, des actifs de réassurance et des passifs de réassurance. En particulier, les principaux risques financiers sont que le produit de ses actifs financiers pourrait ne pas être suffisant pour financer les obligations résultant de ses activités de réassurance. Les principales composantes de ces risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de change et le risque de crédit.

Les risques financiers sont inhérents des positions ouvertes sur le taux d'intérêt, les devises et les placements en actions, qui sont tous exposés à des mouvements de marché généraux et spécifiques. Les risques auxquels la Compagnie est confrontée en raison principalement de la nature de ses placements et ses passifs sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

La Compagnie gère ces risques dans le cadre de gestion des actifs et passifs qui a été conçu pour réaliser des rendements d'investissements à long terme en plus de ses obligations découlant des contrats d'assurance et de placements.

Les notes ci-dessous expliquent la manière dont les risques financiers sont gérés par le biais des catégories utilisées dans le cadre de gestion des actifs et des passifs..

(a) Risque crédit

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une des parties à un instrument fasse défaut à ses obligations contractuelles et qu'il en résulte des pertes financières pour la Compagnie. Les principaux domaines dans lesquels la Compagnie est exposée au risque de crédit sont les suivants:

- Créances découlant des contrats de réassurance – à payer et à recevoir ;
- Part de rétrocession des sinistres encourus ;
- Dépôts et soldes de trésorerie détenus par des banques et autres institutions financières ;
- Placements dans les titres publics.

La Compagnie gère ses risques de la manière suivante:

- Placer son programme de rétrocession avec des titres cotés - notation de catégorie « investissement » ou supérieure ;
- Traiter uniquement avec des contreparties solvables ;
- Imposer des limites sur les risques de la Compagnie pour une contrepartie unique ou un groupe de contreparties lors du placement des investissements.

Concernant ses risques liés aux créances découlant des contrats de réassurance, la Compagnie les gère par une analyse régulière de la capacité des clients existants et potentiels à répondre aux obligations et en examinant les actions de traités signés, le cas échéant, en maintenant des relations étroites avec les cédants et les intermédiaires afin d'améliorer le règlement en temps voulu des primes, de compenser les primes impayées et d'éviter le renouvellement des contrats avec des cédants qui ont de mauvais antécédents de crédit et de souscription.

La provision pour perte de valeur est comptabilisée pour les créances à la fin de l'exercice. Exposition maximale au risque de crédit avant garanties détenues :

Au 31 décembre 2023

	\$EU
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 18)	12 343 177
Actifs de rétrocession	40 265 930
Titres de l'État (note 19)	217 451 593
Placements à l'étranger (note 20)	9 617 737
Dépôts auprès des institutions financières (note 21)	65 597 157
Obligations d'entreprise et prêts (note 22)	6 111 347
Soldes en banque (note 23)	7 585 014
	358 971 955

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(a) Risque crédit (suite)

31 décembre 2022	
	\$EU
Autres créances (à l'exception des paiements anticipés) (note 18)	7 995 672
Actifs de rétrocession	-
Titres de l'État (note 19)	119 905 050
Placements à l'étranger (note 20)	24 320 100
Dépôts auprès des institutions financières (note 21)	110 344 970
Obligations d'entreprise et prêts (note 22)	6 013 527
Soldes en banque (note 23)	15 999 661
	284 578 980

Le tableau suivant présente l'analyse des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti:

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	12 mois ECL	12 mois ECL
	000 \$EU	000 \$EU
Dépôts auprès des institutions financières	65 864 520	110 681 006
Provision pour perte	(267 363)	(336 036)
Coût amorti	65 597 157	110 344 970
Titres publics au coût amorti	222 759 547	121 210 742
Provision pour perte	(5 307 954)	(1 305 692)
Coût amorti	217 451 593	119 905 050
Obligations d'entreprise et billets de trésorerie au coût amorti	6 115 016	6 041 192
Provision pour perte	(3 669)	(27 665)
Coût amorti	6 111 347	6 013 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 614 709	16 012 475
Provision pour perte	(29 695)	(12 814)
Coût amorti	7 585 014	15 999 661
Autres créances	13 146 062	8 853 673
Provision pour perte	(146 209)	(198 269)
Coût amorti	12 999 853	8 655 404
Total des actifs financiers	315 499 854	262 799 088
Total - Provision pour perte	(5 754 890)	(1 880 476)
Total des actifs financiers au coût amorti	309 744 964	260 918 612

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Les risques des actifs sensibles aux taux d'intérêt sont gérés par l'utilisation d'une courbe de rendement afin de s'assurer que la Compagnie ne détient pas des investissements à faible rendement dans un environnement à taux d'intérêt élevés. La Compagnie dispose d'un comité des investissements qui fixe des directives en matière d'investissement visant à réduire les risques liés aux taux d'intérêt.

La direction de la Compagnie surveille la sensibilité des mouvements déclarés des taux d'intérêt mensuellement, en évaluant les changements prévus dans les différents portefeuilles en raison d'un mouvement parallèle de plus de 100 points de base sur l'ensemble des courbes des actifs et des passifs financiers. Ces risques particuliers illustrent l'exposition globale de la Compagnie aux sensibilités des taux d'intérêt incluses dans son cadre de gestion des actifs et des passifs et son impact sur le résultat de la Compagnie par activité.

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 652 551 \$EU 750 718 \$EU en 2022).

Au 31 décembre 2022, si les taux d'intérêt sur les titres publics avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 445 512 \$EU (611 092 \$EU en 2022).

Au 31 décembre 2023, si les taux d'intérêt sur les obligations d'entreprise et les prêts avaient augmenté/diminué de 10 % avec toutes les autres variables constantes, le bénéfice de l'exercice aurait diminué/augmenté de 11 374 \$EU (8 472 \$EU en 2022).

La Note 28 révèle le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux placements rémunérés.

Risque actions

Le risque action se réfère à la perte potentielle de la juste valeur résultant des fluctuations défavorables des prix des actions.

La Compagnie dispose d'un portefeuille de placements en actions cotées à la Bourse de Nairobi (NSE), à la Bourse d'Ouganda (USE) et à la Bourse du Rwanda (RSE). En tant que telle, elle est exposée à la fluctuation du cours des actions. Elle gère son exposition à ce risque de la manière suivante :

- Définition d'une limite de couverture sur la proportion maximale du portefeuille d'investissement qui peut être investie en actions ;
- Diversification du portefeuille d'actions ;
- Examen régulier du portefeuille et de la performance du marché.

Au 31 décembre 2023, si les prix des actions à la Bourse de Nairobi (NSE) avaient augmenté/diminué de 8 % avec toutes les autres variables constantes et que tous les titres de placement de la Compagnie avaient évolué en fonction de leur corrélation historique avec l'indice, le résultat global total de l'exercice aurait augmenté/diminué de 1 554 331 \$EU (1 874 832 \$EU en 2022) et les capitaux propres auraient augmenté/diminué de 1 554 331 \$EU (1 874 832 \$EU en 2022).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risques de marché (suite)

Risque de change

La Compagnie est présente dans un certain nombre de pays, et par conséquent elle souscrit des polices et reçoit des primes libellées en plusieurs devises. Les obligations de la Compagnie et les créances des cédants sont donc libellées dans les monnaies d'origine. La Compagnie est ainsi exposée au risque de change lorsqu'il y a une discordance entre les actifs et les passifs par devise.

La Compagnie atténue son risque de change en veillant à ce que l'exposition nette à ce risque soit maintenue à des niveaux acceptables par un examen régulier du niveau de non-concordance des principales devises.

Au 31 décembre 2023, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le shilling kényan avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 53 615 \$EU (2 257 372 \$EU en 2022) principalement en raison de placements libellés en shillings kényans, des créances des exigibles et des soldes en banque. Ce point n'est pas important puisque la portion de l'actif net libellé en shilling kenyan constitue 0,4 % (7,0 % en 2022) de l'actif net de la Compagnie.

Au 31 décembre 2023, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le birr éthiopien avec toutes les autres variables constantes l'actif net pour l'exercice aurait augmenté / diminué de 146 881 \$EU (347 246 \$EU en 2022) principalement en raison des dépôts, créances et exigibles libellés en birrs éthiopiens. Au 31 décembre 2023, les actifs nets libellés en birrs éthiopiens constituaient 1,1% (1,1% en 2022) de l'actif net.

Au 31 décembre 2023, si le dollar américain était affaibli/renforcé de 10 % contre le franc ouest-africain (XOF) avec toutes les autres variables constantes, l'actif net aurait augmenté / diminué de 1 218 511 \$EU (86 809 \$EU en 2022), principalement en raison des investissements, créances et créditeurs libellés en francs ouest-africains. Au 31 décembre 2023, les actifs nets libellés en francs ouest-africains représentent 0,3 % (0,3% en 2022) de l'actif net.

La Compagnie avait d'importantes positions en devises étrangères au 31 décembre, comme l'indique le tableau au verso (tous les montants sont exprimés en dollars américains).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2023	\$EU	XOF	KES	ODD	UGX	TZS	FRW	ETB	ZMW	Autres	Montant
Actifs											
Immeubles de placement	55 228 231	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 228 231
Placements cotés en actions	11 595 512	-	7 833 625	-	-	-	-	-	-	-	19 429 137
Placements non cotés en actions	3 507 977	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 507 977
Placements dans les sociétés affiliées	26 463 373	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 463 373
Placements dans les sociétés associées	10 144 510	-	-	-	3 371 985	-	-	-	-	-	13 516 495
Actifs contractuels de rétrocession	8 536 987	2 678 063	6 302 143	1 251 771	1 864 835	3 105 956	1 521 058	5 916 906	2 317 490	6 770 721	40 265 930
Titres publics	214 170 974	-	3 280 619	-	-	-	-	-	-	-	217 451 593
Placements à l'étranger	9 617 737	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 617 737
Dépôts auprès des institutions financières	35 983 129	10 521 069	15 218 387	-	865 667	1 117 126	306 113	-	-	1 585 666	65 597 157
Obligations de sociétés et prêts	5 342 536	-	768 811	-	-	-	-	-	-	-	6 111 347
Fonds en banque et en caisse	2 218 110	1 578 498	255 462	340 613	29 623	10 755	4 925	1 200 735	20 571	1 925 722	7 585 014
Montant	382 809 076	14 777 630	33 659 047	1 592 384	6 132 110	4 233 837	1 832 096	7 117 641	2 338 061	10 282 109	464 773 991
Passif											
Passif né des contrats de réassurance	2 592 525	34 195 200	358 302	7 946 479	6 039 799	2 577 629	7 732 974	3 806 870	23 574 953	127 772 183	216 596 914
Engagements contractuels de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant	2 592 525	34 195 200	358 302	7 946 479	6 039 799	2 577 629	7 732 974	3 806 870	23 574 953	127 772 183	216 596 914
Exposition nette de la position financière	380 216 551	(19 417 570)	33 300 745	(6 354 095)	92 311	1 656 208	(5 900 878)	3 310 771	(21 236 892)	(117 490 074)	248 177 077

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(b) Risque de marché (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2022	\$EU	XOF	KES	ODD	UGX	TZS	FRW	ETB	ZMW	Autres	Montant
Actifs											
Immeubles de placement	54 807 236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 807 236
Placements cotés en actions	11 675 349	-	11 760 051	-	-	-	-	-	-	-	23 435 400
Placements non cotés en actions	2 294 266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 294 266
Placements dans les sociétés affiliées	27 769 647	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 769 647
Placements dans les sociétés associées	8 901 636	-	-	-	3 504 846	-	-	-	-	-	12 406 482
Autres créances	115 742 145	-	4 162 905	-	-	-	-	-	-	-	119 905 050
Titres publics	24 320 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 320 100
Placements à l'étranger	65 658 831	66 019	26 653 407	-	-	-	1 149 100	7 465 714	-	9 351 899	110 344 970
Dépôts auprès des institutions financières	4 925 000	-	1 088 527	-	-	-	-	-	-	-	6 013 527
Obligations de sociétés et prêts	10 087 210	2 536 711	460 496	157 649	28 478	211 668	265 364	586 741	8 732	1 656 612	15 999 661
Fonds en banque et en caisse	54 807 236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 807 236
Montant	380 988 656	2 602 730	44 125 386	157 649	3 533 324	211 668	1 414 464	8 052 455	8 732	11 008 511	452 103 575
Passif											
Engagements contractuels de rétrocession	1 545 173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 545 173
Passif né des contrats de réassurance	20 544 680	1 806 553	22 661 511	521 854	4 011 802	3 808 257	1 747 513	4 592 592	2 030 833	15 684 085	77 409 680
Montant	22 089 853	1 806 553	22 661 511	521 854	4 011 802	3 808 257	1 747 513	4 592 592	2 030 833	15 684 085	78 954 853
Exposition nette de la position financière	306 440 969	796 177	21 463 875	(364 205)	(478 478)	(3 596 589)	(333 049)	3 459 863	(2 022 101)	(4 675 574)	320 690 888

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité

La Compagnie risque de faire appel à ses liquidités provenant des soldes de réassurance et du règlement des primes de rétrocession. La Compagnie s'assure donc que le profil des échéances des placements est bien géré afin que les liquidités soient facilement disponibles pour répondre aux sinistres au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance au 31 décembre 2023:

	Montant total 2023	Aucune échéance	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)					
			0-1 an	1 - 2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
Actifs financiers :								
Actifs des contrats de réassurance	40 265 930	-	40 265 930	-	-	-	-	-
Titres publics	216 454 047	-	9 771 677	-	27 564 181	4 524 770	735 345	173 858 074
Dépôts auprès des institutions financières	65 864 520	19 983 316	45 881 204	-	-	-	-	-
Obligations d'entreprise et prêts	6 155 668	-	778 115	-	-	-	5 377 553	-
Fonds en banque et en caisse	7 585 014	-	7 585 014	-	-	-	-	-
Montant	336 325 179	19 983 316	104 281 940	-	27 564 181	4 524 770	6 112 898	173 858 074
Passif né des contrats de réassurance :								
Passif né des contrats de réassurance	127 772 182	-	127 772 182	-	-	-	-	-
Autres montants à payer	11 065 773	87 862	8 497 512	-	2 480 399	-	-	-
Dividendes à payer	5 019 275	-	5 019 275	-	-	-	-	-
Montant	143 857 230	87 862	141 288 969	-	2 480 399	-	-	-
Excédent/(déficit) net de liquidité	192 467 949	19 895 454	(37 007 029)	-	25 083 782	4 524 770	6 112 898	173 858 074

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(ii) Gestion des risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidité (suite)

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier des flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif et du passif inclus dans le cadre de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie pour la gestion des contrats de réassurance à court terme au 31 décembre 2022:

	Montant total 2022	Aucune échéance	Flux de trésorerie contractuels (non actualisés)					
			0-1 an	1 - 2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
Actifs financiers :								
Actifs des contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres publics	113 740 283	2 352 460	12 325 287	-	27 624 420	6 187 179	-	65 250 937
Dépôts auprès des institutions financières	110 681 006	2 526 388	105 221 832	1 691 286	-	-	-	1 241 500
Obligations d’entreprise et prêts	6 013 527	-	-	-	1 088 527	-	-	4 925 000
Soldes de caisse et banque	15 999 661	-	15 999 661	-	-	-	-	-
Montant	246 434 477	4 878 848	133 546 780	1 691 286	28 712 947	6 187 179	-	71 417 437
Passif né des contrats de réassurance :								
Passifs liés aux contrats de réassurance	77 409 679	-	77 409 679	-	-	-	-	-
Engagements contractuels de rétrocession	1 545 173	-	1 545 173	-	-	-	-	-
Autres créditeurs	10 240 676	232 024	7 791 222	-	2 217 430	-	-	-
Dividendes à payer	1 932 430	-	1 932 430	-	-	-	-	-
Montant	91 127 958	232 024	88 678 504	-	2 217 430	-	-	-
Excédent net de liquidité	155 306 519	4 646 824	44 868 276	1 691 286	26 495 517	6 187 179	-	71 417 437

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(iii) Juste valeur des actifs et passifs financiers

(i) Instruments financiers non évalués à leur juste valeur

La juste valeur des titres de placement détenus au coût amorti au 31 décembre 2023 est estimée à 217 257 411 \$EU (117 635 042 \$EU en 2022), contre une valeur comptable de 223 562 903 \$EU (125 918 576 \$EU en 2022). Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Compagnie se rapprochent de leurs valeurs comptables respectives, en raison des périodes généralement courtes jusqu'à la date contractuelle de révision du prix ou des dates d'échéance, comme indiqué ci-dessus.

(ii) Hiérarchie de la juste valeur

La Compagnie établit une hiérarchie de techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques soient observables ou pas. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Compagnie relativement au marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante.

- Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les titres de participation et les titres de créances cotés à la Bourse de Nairobi.
- Niveau 2 – Des paramètres autres que le prix coté visé au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou pour les passifs, soit directement sous forme de prix soit indirectement sous forme de dérivés du prix.
- Niveau 3 – Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les placements en actions et les instruments d'emprunt ayant des composantes non observables importantes. Cette hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. La Compagnie estime pertinents et observables les prix de marché repris dans ses évaluations quand cela est possible.

Certains des actifs et des passifs financiers de la Compagnie sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice. Le tableau suivant fournit des informations sur la manière dont la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est déterminée (en particulier les techniques d'évaluation et les ressources utilisées) ainsi que l'analyse par niveau de hiérarchie de la juste valeur.

Actifs/passifs financiers	Juste valeur au 31 décembre		Hiérarchie de la juste valeur	Technique(s) d'évaluation et principales ressources	Importants intrants non observables	Relation entre les données non observables et la juste valeur
	2023	2022				
	\$EU	\$EU				
Placements cotés en actions	19 429 137	23 435 400	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements à l'étranger	9 617 737	10 272 409	Niveau 1	Cours acheteur sur un marché actif	N/C	N/C
Placements dans des sociétés affiliées	26 463 373	27 769 647	Niveau 3	Valeur nette de l'actif	N/C	N/C

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(iii) Juste valeur des actifs et passifs financiers (suite)

(ii) hiérarchie des justes valeurs (suite)

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux au cours de l'exercice (2022: néant).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 31 décembre 2023				
Actifs financiers :				
Placements cotés en actions	19 429 137	-	-	19 429 137
Placements à l'étranger	9 617 737	-	-	9 617 737
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	26 463 373	26 463 373
Investissements dans les associés	-	-	13 516 495	13 516 495
Montant	29 046 874	-	39 979 868	69 026 742
Au 31 décembre 2022				
Actifs financiers :				
Placements cotés en actions	23 435 400	-	-	23 435 400
Placements à l'étranger	9 241 964	15 078 136	-	24 320 100
Placements dans des sociétés affiliées	-	-	27 769 647	27 769 647
Investissements dans les associés	-	-	12 406 482	12 406 482
Montant	32 677 364	15 078 136	40 176 129	87 931 629

(iv) Actifs financiers par catégorie

Au 31 décembre 2023	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU
Placements cotés en actions	-	19 429 137	19 429 137
Placements non cotés en actions	-	3 507 977	3 507 977
Placements dans des sociétés affiliées	-	26 463 373	26 463 373
Investissements dans les associés	-	13 516 495	13 516 495
Actifs des contrats de réassurance	40 265 930	-	40 265 930
Autres créances	12 999 853	-	12 999 853
Titres publics	215 563 928	1 887 665	217 451 593
Placements à l'étranger	-	9 617 737	9 617 737
Dépôts auprès des institutions financières	65 597 157	-	65 597 157
Obligations d'entreprise et prêts	768 847	5 342 500	6 111 347
Fonds en banque et en caisse	7 585 014	-	7 585 014
Total Actifs	342 780 729	79 764 884	422 545 613

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

38 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DU RISQUE (suite)

(iv) Actifs financiers par catégorie (suite)

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Montant
	\$EU	\$EU	\$EU
Placements cotés en actions	-	23 435 400	23 435 400
Placements non cotés en actions	-	2 294 266	2 294 266
Placements dans des sociétés affiliées	-	27 769 647	27 769 647
Investissements dans les associés	-	12 406 482	12 406 482
Actifs des contrats de réassurance	-	-	-
Autres créances	8 655 404	-	8 655 404
Titres publics	117 552 590	2 352 460	119 905 050
Placements à l'étranger	15 078 136	9 241 964	24 320 100
Dépôts auprès des institutions financières	110 344 970	-	110 344 970
Obligations d'entreprise et prêts	1 088 527	4 925 000	6 013 527
Fonds en banque et en caisse	15 999 661	-	15 999 661
Total Actifs	268 719 288	82 425 219	351 144 507

39 GESTION DU CAPITAL

La Compagnie n'est pas soumise à une réglementation imposée de l'extérieur en matière de fonds propres. Toutefois elle continuera d'accroître son capital disponible afin de répondre aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, et en vue d'obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

La gestion du capital de la Compagnie reste dans les limites de l'appétit de la Compagnie, tel que défini dans le cadre de gestion du capital, et par conséquent sa position de capital ajustée au risque continue de refléter la catégorie 'la plus forte' telle que définie par A.M. Best. L'objectif du cadre est de s'assurer que la position du capital ajusté au risque de la Compagnie reste à un niveau suffisamment fort.

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents au secteur ;
- Maintenir la solidité financière de la Compagnie pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Répondre aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière grâce à une trésorerie solide et à l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Allouer des capitaux qui soutiennent efficacement la croissance ;
- Maintenir la capacité de la Compagnie à continuer son activité pour qu'elle continue à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;
- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant des prix pour les contrats d'assurances qui correspondent au niveau du risque.

Un aspect essentiel du processus de gestion global des capitaux de la Compagnie est le taux de rendement ajusté au risque plus élevé qui est aligné sur les objectifs de rendement et qui s'assure que la Compagnie a pour objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

39 GESTION DU CAPITAL (SUITE)

La Compagnie dispose d'un certain nombre de sources de capital et elle essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, la Compagnie ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles, mais aussi à d'autres sources y compris la rétrocession, le cas échéant. La Compagnie gère comme capital tout élément éligible d'être traité comme capital.

La constitution du capital géré par la Compagnie est présentée ci-dessous:

	2023	2022
	\$EU	\$EU
Capital social	61 040 788	58 820 232
Primes d'émission	74 073 837	60 594 253
Provision pour réévaluation des immobilisations corporelles	1 114 818	1 377 505
Provision pour réévaluation des titres de placements	(18 182 985)	(13 958 621)
Provision pour réévaluation des placements dans les compagnies affiliées	12 272 887	13 727 758
Bénéfices non distribués	206 239 545	197 460 812
	336 558 890	318 021 939

ANNEXE I

CALENDRIER DES ADHÉSIONS

Catégorie	Actionnaire	2023		2022	
		Actionnariat		Actionnariat	
		\$EU	\$EU	\$EU	%
CATÉGORIE A	Kenya Reinsurance Corporation Ltd	12 063 925	19.76	12 063 925	20.51
	TDB	10 982 923	17.99	10 982 923	18.67
	Gouvernement du Rwanda	3 821 464	6.26	3 821 464	6.50
	PSSSF	2 504 886	4.10	2 474 702	4.21
	Gouvernement du Soudan	2 321 589	3.80	2 315 114	3.94
	National Insurance Corporation (T) Ltd	2 044 193	3.35	2 044 193	3.48
	Gouvernement de Djibouti	1 672 303	2.74	1 672 303	2.84
	Gouvernement de Zambie	1 556 636	2.55	1 537 741	2.61
	NICE	1 516 756	2.48	1 497 521	2.55
	ZSIC - Pension Trust	1 474 855	2.42	1 474 855	2.51
	Trésor national - Kenya	1 062 322	1.74	-	-
	Gouvernement éthiopien	637 393	1.04	-	-
	Gouvernement du Kenya	501 816	0.82	501 816	0.85
	Sheikan Ins. & Reins. Ltd	428 277	0.70	428 277	0.73
	Gouvernement somalien	424 929	0.70	-	-
	SOCABU	422 350	0.69	422 350	0.72
	Secrétariat du COMESA	395 749	0.65	390 980	0.66
	EMOSE	388 190	0.64	383 517	0.65
	Industrial Development Corporation-Zambie	337 615	0.55	337 615	0.57
	Gouvernement de Maurice	272 844	0.45	269 563	0.46
	ZSIC Life	267 315	0.44	267 315	0.45
	CMAR (NY Havana)	249 925	0.41	249 925	0.42
	Compagnie Nationale d'Assurances (SA)	178 952	0.29	178 952	0.30
	IPEC	68 200	0.11	68 200	0.12
	ZIC	134 404	0.22	134 404	0.23
CATÉGORIE B	Mayfair Insurance Company Ltd	72 877	0.12	72 877	0.12
	SORAS	526 534	0.86	526 534	0.90
	United Insurance Company Ltd	530 863	0.87	530 863	0.90
	Amerga	737 275	1.21	728 875	1.24
	Emeritus Reinsurance Company Ltd	499 170	0.82	498 597	0.85
	Juba Insurance Company Ltd	431 438	0.71	431 438	0.73
	Blue Shield Insurance Company Ltd	380 072	0.62	380 072	0.65
	GXA	271 319	0.44	271 319	0.46
	Assurances BICOR	249 039	0.41	249 039	0.42
	Statewide Insurance Company Ltd	246 221	0.40	241 221	0.41
	SONARWA	147 077	0.24	147 077	0.25
	National Insurance Corporation (U) Ltd	130 337	0.21	135 910	0.23
	Apollo Insurance Company Ltd	127 369	0.21	127 369	0.22
	Sanlam General Insurance Uganda Ltd	116 017	0.19	116 017	0.20
CATÉGORIE C	Banque africaine de développement	7 415 934	12.15	7 415 934	12.61
	DEG	3 429 435	5.62	3 429 435	5.83
	TOTAL	61 040 788	100	58 820 232	100

ANNEXE I (SUITE)

LÉGENDE :

SOCABU	=	Compagnie d'assurances du Burundi
EMOSE	=	Empresa Mocambicana de Seguros
SONARWA	=	Société Nouvelle d'Assurances du Rwanda
SORAS	=	Société Rwandaise d'Assurances
ZIC	=	Zanzibar Insurance Corporation
PSSSF	=	Caisse de sécurité sociale de la fonction publique
ZSIC	=	Zambia State Insurance Corporation
TDB	=	La Banque de développement du commerce de l'Afrique orientale et australe
CMAR (NY Havana)	=	Compagnie Malgache d'assurances et assurances (NY Havana)
NICE	=	Compagnie d'assurance nationale d'Érythrée (Share)
COMESA	=	Marché commun d'Afrique de l'Est et australe
DEG	=	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH
IPEC	=	Commission des assurances et des pensions

ANNEXE II

CERTIFICAT DE NOTATION DE CRÉDIT

AMBEST

certifies that

ZEP-RE (PTA Reinsurance Company)

AM Best Number: 078388

has a

BEST'S FINANCIAL STRENGTH RATING

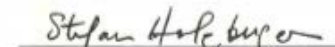
of

B++ (Good)

Effective Date: September 16, 2022



President & CEO, AM Best Rating Services



Chief Rating Officer, AM Best Rating Services

Best's Credit Ratings are subject to change. To confirm the latest rating or to learn more about Best's Credit Ratings, visit www.ambest.com.

ANNEXE II (SUITE)

CERTIFICAT DE NOTATION DE CRÉDIT (SUITE)



